

Le projet des radiodiffuseurs est illégal — Pierre Juneau

par Nicole PERREAULT

Inquiet du projet de contrôle de l'information en période de crise, le président du Conseil de la Radio et de la Télévision Canadienne (CRTC), M. Pierre Juneau, somme l'Association des radiodiffuseurs de s'expliquer et exige des consultations immédiates, parce que, selon lui, ce projet va à l'encontre de la loi de la radiodiffusion.

Le télégramme que M. Juneau envoyait simultanément, hier, à MM. Paul Audet et Don Hamilton, respectivement président de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française et président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, avait l'allure d'un ultimatum.

"Le CRTC, mentionne-t-il, ignore tout d'un tel accord. Puisque vous représentez ces radiodiffuseurs, pourriez-vous me faire connaître immédiatement les détails de tout accord conclu à ce sujet."

M. Hamilton s'est donc empressé de répondre par télégramme au CRTC qu'il n'y avait pas eu d'accord entre

l'Association canadienne des radiodiffuseurs et celle des chefs de police. Il a confirmé l'existence d'un document "destiné à rendre plus efficaces les relations de travail entre la police du Canada et les médias", mais "qui n'engage personne".

La remise de ce document, au cours de cette semaine, à la Commission parlementaire sur le problème de la liberté de presse par l'ACRTF a, on s'en souviendra, éventé la mèche. Le vice-président de l'Association a ainsi révélé devant la Commission qu'une entente de principe était intervenue entre les radiodiffuseurs et les corps policiers du Canada pour contrôler l'information en période de crise.

La révélation de M. Pelletier a sonné l'alarme. L'écho s'est répercuté jusqu'au CRTC. "Le CRTC, de dire M. Juneau, dans son télégramme, a pris connaissance avec étonnement et avec la plus vive inquiétude des nouvelles selon lesquelles un accord serait intervenu entre les radiodiffuseurs privés et les chefs de police du pays, et qui donnerait à la police une sorte de contrôle de l'information durant les périodes de crise."

"Le CRTC, ajoute-t-il, tient à faire remarquer, qu'en vertu de la loi sur la radiodiffusion chaque radiodiffuseur est tenu personnellement responsable de sa programmation. De son côté, le CRTC voit dans la libre diffusion de l'information une exigence primordiale de cette responsabilité. En conséquence, toute contrainte qui serait exercée sur les radiodiffuseurs en ce domaine susciterait la plus vive inquiétude auprès du Conseil."

Pendant qu'à la Commission parlementaire, on cherche à élucider s'il y a eu véritable entente entre les corps policiers et les radiodiffuseurs privés, M. Juneau, lui, a clairement indiqué qu'il désamorcerait le projet.

"Le Conseil s'attend à ce que chaque radiodiffuseur refuse d'acquiescer à tout accord du genre de celui dont il est question dans les médias, et désire que des consultations immédiates aient lieu avec le Conseil à ce sujet."

D'autre part, emboitant le pas à la Fédération professionnelle des Journalistes du Québec, la Guilde des Jour-

Voir JUNEAU, page A 2



photo René Picard, LA PRESSE

Pendant que Diane Dufresne lui donne l'aubade, le plus bel homme du Canada, Léo Lal, se gratte de confusion.

Une beauté récalcitrante

par Louise COUSINEAU

C'est vrai que Léo Lal est beau, mais il a la beauté récalcitrante : au moment où Lise Payette hier soir le consacrait plus bel homme du Canada, il cherchait les issues des yeux, se proclamait victime d'une sale blague, déplorait l'avènement de l'homme-objet (eh oui mesdames, quand ça leur arrive à eux, c'est deux fois pire, comme leurs gribbles) et révélait son rêve le plus cher : "J'ai toujours voulu passer incaperçu". Tout en se grattant la joue d'énervement.

Mais 266,368 femmes qui ont vu Lal dans son rôle de Lardier dans "Les Forges du St-Maurice" ont jugé que ce garçon mérite beaucoup mieux que l'anonymat relatif dont il rêve. Elles l'ont élu avec une majorité éclatante, puisque le deuxième, Daniel Pilon a récolté 60,000 voix de moins, soit 203,033.

Lilal, né à Paris de parents russes, est le premier Canadien d'origine étrangère à obtenir la palme. Il attribue sa "victoire" à la popularité des "Forges". Mesdames, réjouissez-vous pendant que ça dure : l'an prochain, il ne sera pas de la distribution.

L'acteur Daniel Pilon, le ministre des Finances John Turner et le joueur de hockey Ken Dryden, sont les trois gagnants, parmi les 11 premiers, à ne pas être des vedettes de la télévision, et à l'exception de Pierre Lalonde, de Radio-Canada.

Daniel Pilon s'est dit surpris que les gens n'aient pas eu le goût de l'élire premier et a révélé que tout le monde est beau chez lui. Bernard Derome (3ème avec 202,079 voix) avaient les yeux bleus qui lançaient des éclairs terribles et a déclaré qu'il se vengerait. Quittant

son impassibilité de froid nouveliste, il a souri quatre fois et a oublié de prendre son trophée. Jacques Fautoux (168,815 votes, même sans moustache) a été fidèle à lui-même : "Je ne sais pas quoi dire".

Le ministre Turner (168,627) était absent, sans doute retenu par une banalité comme la crise du dollar. Mais Boubou, Jacques Boulanger, était là, en chair (oh combien) et en os... Il s'est laissé interviewer tout en reboutonnant sa chemise rose que quelques comédiennes affolées lui avait enlevée. Ian Ireland (ex-aquo avec Boubou, 150,007 votes) était, selon les observateurs, le mieux habillé du groupe. Et d'aucunes ont soupiré que seule la malchance l'avait empêché d'être premier. Il n'est sans doute pas dans le bon téléroman.

Voir UNE BEAUTE, page A 2

LES POLICIERS AU MICRO... EN CAS DE CRISE!



(Droits réservés)

L'Hydro expulsée de la Jacques-Cartier

QUEBEC (PC) — Le ministre du Tourisme, M. Claude Simard, a ordonné hier à l'Hydro-Québec de se retirer du parc des Laurentides où elle poursuivait des études en vue de l'aménagement de la rivière Jacques-Cartier.

En annonçant qu'il venait d'envoyer un télégramme en ce sens à la société d'Etat, le ministre a affirmé en conférence de presse que ce projet "gâcherait de façon inadmissible la beauté exceptionnelle de la vallée et le potentiel considérable qu'elle constitue non seulement au point de vue éducatif, mais aussi comme actif majeur dans le grand secteur du tourisme et des loisirs en milieu naturel".

La veille, le député libéral de Chauveau, M. André Harvey, s'était ouvertement opposé au projet. Le site se trouve dans sa circonscription et il avait servi d'interlocuteur à des groupes de citoyens contestataires de la région auprès du ministre Simard de-

puis le début des études préliminaires sur le terrain.

Le ministre Simard a cependant noté que ce ne sont pas les protestations populaires qui ont motivé sa décision, mais bien les principes en cause et les études menées par un comité inter-ministériel sur tous les aspects du projet. L'Hydro comptait sur ce site pour construire une station de pompage destinée à la production d'énergie de pointe.

La politique de son ministère, a-t-il dit, vise avant tout à aménager le plus possible d'espaces verts à proximité des grands centres urbains. Or, la vallée somptueuse de la rivière Jacques-Cartier, à l'entrée du parc des Laurentides, se trouve à une trentaine de milles seulement de la capitale.

A cet effet un projet de loi-cadre des parcs sera présenté au cours des prochaines semaines à l'Assemblée nationale, vraisemblablement avant la fin de la présente session qui reprend mardi prochain.

Ce projet de loi visera à protéger l'intégrité des parcs et permettra d'aborder la conception de plans directeurs en matière d'aménagement touristique dans tout le Québec.

Coût?

M. Simard ne sait pas quels investissements ces études préliminaires représentent pour l'Hydro-Québec. Il se dit convaincu que les endroits ne manquent pas au Québec pour de telles installations où les conséquences sociales ne seront pas les mêmes.

Cette décision, entérinée par le Conseil des ministres avant même la prise de position de M. Harvey, dit-il, ne bloque pas tout projet de l'Hydro-Québec dans le parc des Laurentides. Chaque cas soumis devra être étudié au mérite.

Pour le moment, la comité inter-ministériel mis sur pied pour étudier ce dossier est aboli. Il comprenait des représentants du Tourisme, des Terres et Forêts, des Richesses naturelles et de l'Environnement.

AUJOURD'HUI

L'affaire Vassart :
l'agent Goulet est libéré
— page A 2

Fleury : le
Dr Saint-Germain
comparaîtra
— page A 3

Les joueurs de
baseball refusent les
offres de la ligue
— page D 1

Léproserie de Qui Hoa :
première liste des
donateurs
— page D 14

TOURISME

Dans les Alpes
françaises
— cahier B

NOS CAHIERS DU WEEK-END

PERSPECTIVES
L'affaire est
ketchoppe

TÉLÉ-PRESSE
Le plus bel homme
n'existe pas

ARTS ET LETTRES



Pour SOL il n'y a
plus d'enfants

— cahier C

SOMMAIRE

Arts et Lettres : C 1 à C 17
Bandes dessinées : A 14
Bâtir au Québec : E 1 à E 3
Bricolage : E 3
Bridge : A 15
Cinéma : C 8
Critique du samedi : D 5
Décès, naissances, etc. : F 19
"Dites-moi, docteur" : A 11
Échecs : A 15
Économie : D 8, D 9
Editorial : A 4
Enigme de la semaine : B 11
Etes-vous observateur ? : A 15
Horoscope : B 12
Informations étrangères : F 1
Informations nationales : A 8, A 9
Jardinage : E 2
Loisirs et récréation : A 14
"Mot-mystère" : F 19
Mots croisés : F 19
Petites annonces : E 4 à E 12
F 2 à F 17
Polichinelle : A 15
Radio et télévision : C 7
Religion : D 7
Sciences : B 11
Solution de l'énigme
des élèves : B 12
Sports : D 1 à D 4
Timbres : A 15
Tourisme : B 1 à B 10
Tribunaux : A 13, D 5
Vivre aujourd'hui : A 10 à A 13

mini-loto
TIRAGE : VENDREDI, le 16 février 1973
2354 tirages possibles
1 6 5 3 4 — 23 gagnants de \$5,000.
6 5 3 4 — 184 gagnants de \$500.
5 3 4 — 1863 gagnants de \$100.

LOTO PERFECTA

28e COURSE, le 15 février 1973

ORDRE \$1,887.40 (76 PRIX)
DÉSORDRE: \$71.30 (2,010 PRIX)

VENTES
TOTALES
\$597,698.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
10	5	7	1

mini-presse

le monde

LE MONDE

□ Les prisonniers de guerre américains libérés par Hanoi révèlent qu'ils avaient, du temps de leur captivité, approuvé la **reprise des bombardements** sur la capitale nord-vietnamienne et que malgré les déclarations nord-vietnamiennes en sens contraire, jamais ces raids ne les avaient mis en danger.

□ Le premier ministre Chou En-lai et M. Henry Kissinger convenaient d'œuvrer à la **normalisation** des rapports sino-américains.

□ A Saigon, l'ambassadeur Michel Gauvin déclare que le Canada considère le GRP comme un **signataire** de l'accord de Paris et un **partenaire** dans son application, sans plus.

□ Au Laos, les perspectives d'**armistice** s'estompent, les parties ne s'entendant pas sur la **composition** du gouvernement unique à créer.

□ A Paris, le Sud-Vietnam a fait hier au GRP des contre-propositions **secrètes**: les délégations vont conférer de nouveau mardi.

méto

□ Le Dr Jacques Saint-Germain, de Montréal, attaché à l'hôpital Fleury, comparaitra en correctionnelle, la semaine prochaine, pour répondre à une accusation de **négligence criminelle**, relativement à la mort de M. Paul-Emile Demers. Le juge en chef des sessions de la paix André Fabien a émis l'ordre de sommation, hier, au terme d'une pré-enquête qu'il avait instituée le 7 février à la suite de plaintes déposées par la veuve de la victime, Mme Irène Demers.

□ Un agent de la Sûreté du Québec, a été blessé d'un **coup de feu**, hier, alors qu'il s'apprêtait à interroger trois **suspects** à la suite d'un hold-up de \$1,000 perpétré à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à North Hatley, comté de Stanstead. L'agent Richard Fréchette repose dans un état satisfaisant à l'hôpital, ayant été atteint à une épaule.

le sport

□ L'Association des joueurs de **base-ball** a refusé les offres de la partie patronale mais voudrait que les camps d'**entraînement soient ouverts** à la date prévue tout en poursuivant les négociations.

□ Le **remplissage** des rives du Saint-Laurent se continue... malgré la neige... et les belles **promesses** de nos dirigeants autant provinciaux que municipaux.

□ Pour Paul Dumont, gérant-général des Remparts et président du Bureau des Gouverneurs de la Ligue du Québec le **hockey** passe avant les **quelles**. Pour lui, il est plus important de parler des joueurs que des prises de bec entre les dirigeants du circuit.

□ Nombre de Québécois sont actuellement en **Floride** et plusieurs se rendront aujourd'hui et demain à **Daytona Beach**, où sont disputées deux courses de stock-cars — La Permatex-300 et les 500 Milles.

Marc Cayer est arrivé à Saigon

par Fernand BEAUREGARD
envoyé spécial de LA PRESSE

SAIGON — Marc Cayer, ce jeune homme de 27 ans, originaire de Saint-Raymond-de-Portneuf, que les Nord-Vietnamiens libéraient il y a deux jours, après de longues années de captivité, est arrivé de Hanoi via Vientiane à Saigon, cet après-midi, à bord d'un vieux appareil quadrimoteur de la CIC.

Notre compatriote était accompagné de représentants des Affaires extérieures qui, avec l'aide de policiers militaires du contingent canadien, l'escortèrent jusqu'à une luxueuse voiture noire, portant l'oriflamme de la Commission internationale. Après avoir attendu pendant plus de deux heures à l'aéroport dans l'espoir d'obtenir de cette nouvelle vedette internationale qu'est devenu, bien malgré lui, l'ex-prisonnier des Vietcongs, les repré-

sentants de la presse écrite et parlée durent revenir bredouilles. Sans doute obéissant aux directives (ou instantes recommandations) de ses "gardiens" des Affaires extérieures, Marc Cayer, aux questions que parvenaient de loin à lui lancer les journalistes canadiens, français, américains et même japonais, se contentait de répondre par un sourire timide. Pas un mot.

Selon les dernières informations — Cayer quittera Saigon lundi à bord d'un vol commercial à destination de l'aéroport international de Montréal.

L'heure du départ, les escales, la compagnie aérienne qui le transportera, l'heure d'arrivée à l'ultime destination: rien de cela n'est encore connu. Et les représentants à Saigon des Affaires extérieures canadiennes sont d'une discrétion qui ferait rougir d'envie les diplomates les plus cachottiers.

LA METEO

Nouvelle chute sous zéro

Il aménage son terrier, il creuse ses fondations, il goûte au temps, il met le nez dehors. Petit à petit, le froid fait son nid.

Il semble s'installer à demeure, comme cet oncle lointain qu'on voit à tous les dix ans, qui vient déranger et qui repart après un long séjour.

Mais cet hiver, on dirait qu'il a laissé les honneurs à la neige, qu'il s'est fait moins visible, plus discret, moins agité, plus sournois.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 0° Minimum -20° Temps clair et très froid	Peu de changement

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-30	-10	Temps clair	Beau
Saint-Maurice	-30	-10	—	—
Outaouais	-20	0	—	Peu de changement
Laurentides	-30	0	—	—
Cantons de l'Est	-20	0	—	Clair et froid
Québec	-20	0	—	Peu de changement
Rimouski	-15	0	—	Clair et froid
Lac-Saint-Jean	-30	0	—	Peu de changement
Baie-Comeau	-30	0	—	—
Sept-Îles	-30	0	—	—
Gaspé	-15	0	—	Clair et froid

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
New York	32	32	Chicago 8 17	New Orleans 38 53
Washington	31	32	San Francisco 49 61	Miami 54 71
Boston	34	35	Los Angeles 47 73	—
Vers les capitales				
Paris	39	—	Moscou 36	Hong Kong — 64
Londres	43	—	Stockholm 34	Lisbonne — 54
Rome	46	—	Tokyo 50	Sydney — 70
Berlin	37	—	Athènes 63	Tunis — 50
Amsterdam	—	—	Casablanca —	Vienne — 36
Bruxelles	—	39	Genève — 32	Varsovie — 43
Madrid	—	45	Le Caire — 83	—
Vers les plages				
Acapulco	77	90	Bermudes 65 70	Nassau 70 75
Mexico	46	73	Barbade 73 82	Rio de Janeiro —

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

La fin de l'hypocrisie

par Jules LeBLANC

"Handling news", c'est manipuler l'information, proclame le célèbre dictionnaire Harrap's. Manipuler l'information, précise le petit Robert, c'est la "tripoter". En somme, faire en sorte que le monde ne sache pas vraiment ce qui se passe.

Que les propriétaires des postes de radio-télévision du Canada aiment ça "handling news", cela ne surprend personne. Ce qui étonne, c'est qu'ils le confessent publiquement. Et devant la Commission parlementaire québécoise sur la liberté de la presse par-dessus le marché. Cet aveu, il est vrai, a été fait "par inadvertance" et il se limite uniquement, pour l'instant, aux périodes de crises comme celles d'octobre 1970 et de mai 1972.

L'autre aspect nouveau de l'entente entre les radio-diffuseurs canadiens et les "forces du maintien de l'ordre" c'est que les policiers seront dorénavant au micro à la place des annonceurs et des journalistes, et qu'ils décideront eux-mêmes ce que le public doit savoir.

Et puis après... Les forces de l'ordre se contenteraient alors de faire directement et en personne, aux yeux de tous, ce qu'ils font déjà systématiquement, mais par personnes interposées et en secret. On aurait donc un peu moins d'hypocrisie, c'est tout.

Que le document définisse comme des "partenaires" les radiodiffuseurs et les forces du maintien de l'ordre, cela va de soi: ils

le sont déjà de toute façon, en temps normal comme en période de crise. Ils sont tous des membres de l'ordre établi et ils en profitent tous. C'est leur ordre à eux. Ou plutôt, c'est le "désordre établi" par eux et pour eux — et qu'ils appellent sans rire "l'ordre établi".

Mais, en octobre 1970 et en mai 1972, les "forces du maintien de l'ordre" (dont font partie les radiodiffuseurs) ont été prises au dépourvu. Il est donc normal qu'elles mettent au point un plan qui empêche de tels événements de se reproduire. C'est ça l'entente entre les radio-télédiffuseurs et les forces policières.

Il n'y a donc pas là de quoi s'étonner. En période de crise, le "tripotage" de l'information sera un peu plus marqué qu'en temps normal et un peu moins hypocrite. Car, dans les périodes difficiles, il est capital que le peuple ne sache pas vraiment ce qui se passe; autrement, ce serait vraiment le désordre établi. Et la fin des hypocrisies. La catastrophe, quoi!

Le présumé "ordre établi" ne peut pas et ne doit pas tolérer ça: il risquerait d'être remis en question, donc de s'écrouler. Toute menace appréhendée sera donc maintenue écartée grâce à la vigilance incessante des "partenaires" du maintien de l'ordre.

Le droit du public à être informé, c'est vrai, mais seulement dans la mesure où ce droit ne menace pas le droit des gens en place à maintenir leurs privilèges.

Chacun peut maintenant dormir en paix: "l'ordre établi" veille...

L'agent Goulet est libéré

Le juge André Chaloux vient de fermer le dossier de l'"affaire Vassart", de façon définitive, probablement, en libérant, dès son enquête préliminaire, l'agent André Goulet, 21 ans, qui avait été tenu criminellement responsable de la mort d'un adolescent de Sainte-Thérèse, André Vassart, 16 ans, tué d'une balle tirée par ce policier, dans la soirée du 28 juillet, l'an dernier.

Ce drame avait alors soulevé littéralement la population de cette paisible petite municipalité rurale, située aux limites nord de Montréal, et même ébranlé l'opinion publique de toute la région métropolitaine, étant donné les circonstances pour le moins particulières dans lesquelles il s'est déroulé.

Le vendredi, 28 juillet 1972, vers 19 h 30, un individu signalait aux policiers de Sainte-Thérèse qu'un jeune homme, d'allure suspecte, se trouvait dans les parages du poste de police. Aussitôt, trois policiers firent leur apparition et interpellèrent le jeune André Vassart qui choisit de prendre la fuite. C'est au cours de cette "chasse à l'homme" que l'adolescent était abattu d'une balle à la tête.

Les premiers témoignages indiquaient que c'était l'agent André Goulet qui avait tiré un coup de feu, d'abord

pour avertir le jeune fuyard, puis un deuxième, qui, cette fois, l'a atteint mortellement. Dans la main du corps inerte, les policiers découvrirent un sac contenant des sachets de marijuana.

Une enquête du coroner Jean-Louis Taillon, par la suite, tenait l'agent Goulet criminellement responsable de la mort du jeune Vassart. Suivirent l'arrestation et l'incarcération temporaire du policier, sa comparution, puis l'enquête préliminaire présidée par le juge Chaloux, quelques semaines plus tard.

Le résultat de cette enquête vient d'être connu: l'agent André Goulet est libéré et aucune accusation n'est donc retenue contre lui.

Le juge Chaloux base sa décision sur les nombreux témoignages entendus au cours de l'enquête, et qu'il dit être contradictoires ou imprécis dans un grand nombre de cas.

De plus, le juge souligne surtout le fait que personne n'a pu identifier l'accusé Goulet au moment où le coup fatal a été tiré, et il ne se croit donc pas justifié, pour toutes ces raisons de retenir contre le policier de Sainte-Thérèse l'acte d'accusation tel que formulé à l'enquête du coroner.

Deux enfants portés disparus

Deux bambins de sept et dix ans, Martin et Stéphane Fecteau, demeurant au 14 rue Napoléon, à Sainte-Thérèse-de-Blainville, sont portés disparus depuis hier, vers 17 h.

Les frères Fecteau étaient partis de la ville de Saint-Luc sur la rive sud, après avoir passé la semaine au collège comme à l'accoutumée. Une bonne sœur de l'institution a conduit les enfants à l'autobus qui se rendait à la station de métro Longueuil.

De là, ils devaient se rendre à la station Jarry où leur père les attendait.

Après quelques heures d'attente à la station, M. Fecteau a communiqué avec une personne en charge au collège, qui lui a confirmé que ses fils avaient quitté l'institution à l'heure habituelle.

Les policiers en ont conclu, après une enquête sommaire, que les enfants seraient disparus depuis leur arrivée à la station du métro Longueuil.

Voici leur description: Stéphane mesure 4'2", pèse 75 livres, et a les yeux bleus. Il portait, au moment de sa disparition, un manteau bleu en cuir et des bottes brunes.

Martin portait un habit de moto-neige bleu avec rayures jaunes sur les côtes, une casquette bleue et des bottes brunes. Il mesure 3'9", pèse 50 livres, a les yeux pers, le teint pâle et les cheveux roux. Il portait également des verres correcteurs à monture noire.

Assurance d'Etat en C-B

VICTORIA (PC) — Le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a présenté hier un projet de loi créant une compagnie d'assurance générale gouvernementale ainsi qu'un plan d'assurance-automobile étatisé obligatoire.

C'est le ministre de la Voirie, M. Robert Strachan, qui a présenté le projet de loi à l'Assemblée législative de la province. Une société de la couronne sera créée dans le but d'offrir de l'assurance générale autre que l'assurance-automobile comme l'assurance-incendie, l'assurance-accident, etc. Ces activités se feront sur une base de concurrence avec le secteur privé des assurances.

JUNEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

nalistes a vivement protesté contre l'entente de principe.

Entente ratifiée ou pas, la Guilde s'en affranchit des maintenant! "Les journalistes de la radio et de la télévision, membres de la Guilde, ne seront pas liés par les ententes entre l'ACRTP, l'ACR et l'Association des chefs de police du Canada, ententes qui auraient pour effet de bâillonner la presse", a en effet déclaré le directeur canadien de l'organisme, M. Robert Rupert.

Le directeur national s'est en outre engagé à défendre devant la Cour suprême, s'il le faut, les journalistes qui pourraient être victimes de mesures disciplinaires de la part des radiodiffuseurs à la suite de cette entente. La Guilde a d'ailleurs précisé qu'elle exprimerait ses objections aux radiodiffuseurs et à l'Association canadienne des chefs de police.

Pierre O'Neil au bureau de Trudeau

M. Pierre O'Neil, adjoint au directeur de l'information de LA PRESSE, vient d'être nommé secrétaire de presse du premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

M. O'Neil, 38 ans a été tour à tour chroniqueur politique à Québec et à Ottawa, avant de faire un bref séjour à la direction du Service de l'information du Secrétariat d'Etat, à Ottawa, en 1971. Il était adjoint au directeur de l'information de LA PRESSE depuis octobre dernier.

Au cours de sa carrière comme chroniqueur et analyste politique à LA PRESSE et au Devoir, M. O'Neil eut l'occasion de faire plusieurs reportages à l'étranger; il faisait partie du premier groupe de journalistes canadiens à se rendre en Chine en 1970.

M. O'Neil est diplômé en Sciences politiques de l'Université Laval. Il fut chargé de cours à l'Ecole de journalisme de l'Université Carleton d'Ottawa. Avant de devenir correspondant parlementaire de LA PRESSE, à Québec, en 1962, il avait travaillé pendant deux ans au Service des publications du mouvement Desjardins.

Le premier ministre a également annoncé la nomination de M. Courtney Tower, ancien correspondant de Reuter et de Time, au poste de secrétaire de presse adjoint, et celle de M. John Roberts qui devient conseiller spécial du Premier ministre.

M. O'Neil remplace M. Peter Roberts qui retourne au ministère des

Affaires extérieures, tandis que M. John Roberts prend la place de M. Jim Davey, qui passe au ministère des Transports.

On sait que le poste de secrétaire principal du premier ministre, occupé pendant quatre ans par M. Marc Lalonde, a été confié à l'ancien ministre du Travail, M. Martin O'Connell. M. Pierre Gravel a été nommé adjoint exécutif de M. O'Connell.

UNE BEAUTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Ken Dryden (121,109) a confié dans un français laborieux que sa beauté venait de lui être révélée. Benoit Girard (118,220), plus beau encore depuis qu'il a les cheveux gris, a lu un poème sur les malheurs d'être éternellement parmi les plus beaux, mais jamais le plus beau. Pierre Lalonde (115,199) a quand même pu chanter même s'il était neuvième. Quant à André Payette (86,380), l'intellectuel du groupe, il n'avait pas mis son habit du dimanche (son chandail était au pressage) mais un habit de soirée, agrémenté d'un papillon vert.

Mais les vrais gagnants, dans cette affaire, sont d'une part le public, qui s'est bien amusé, et Lise Payette, créatrice de ce concours, qui dit, les yeux pleins de malice: "Dans ce pays, on ne rit pas assez".



Spécial tisanes tisanes spéciales!

Natur vous offre des tisanes spéciales... des tisanes parmi lesquelles vous choisirez celle qui vous convient, celle dont vous avez besoin

Bilatol
aide à augmenter la sécrétion biliaire

Urinol
un diurétique léger

Hémoratal
apporte un soulagement dans les cas bénins d'hémorroïdes

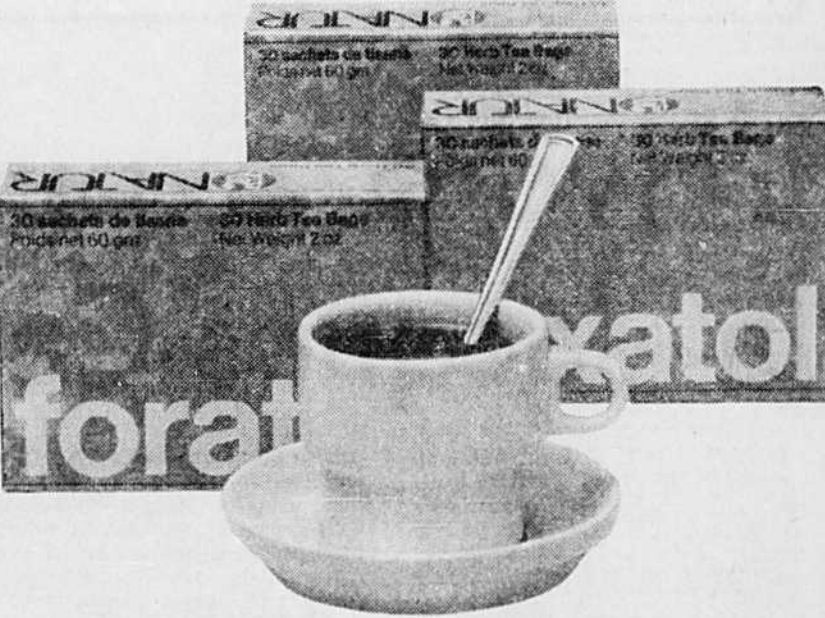
Laxatol
soulage la constipation occasionnelle

Foratal
aide à augmenter la sécrétion biliaire et l'élimination urinaire

Estomatol
aide l'estomac en facilitant la digestion

Normatol
aide l'élimination des déchets

Nervatol
un doux calmant



CETTE SEMAINE, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN "SPÉCIAL TISANE":

Les Marchés Escomptes Ltée
vous offrent les tisanes NATUR

\$ 1 59
au bas prix de LA BOITE DE 30 SACHETS

MARCHÉS ESCOMPTES LTÉE

MONTREAL 411 RUE SAINT-JACQUES	SHERBROOKE 180 WELLINGTON NORD	DRUMMONDVILLE 169 RUE HERIOT
MONTREAL 5253 CH. QUEEN MARY	ACTON VALE 1033 DU MARCHE	SAINT-HYACINTHE 1490 RUE DES CASCADES
GRANBY 151 RUE PRINCIPALE	TROIS-RIVIERES 220 RUE DES FORGES	CENTRE CIVIC TRACY PLACE TRACY



photo René Picard, LA PRESSE

L'embêtement des deux langues nationales

Goodness gracious! Le beau Ken Dryden, plus adepte de l'une des deux langues nationales que de la langue officielle, a sorti son dictionnaire lorsque Diane Dufresne lui a exposé les inconvénients qu'il aurait à aller ce soir sur son trottoir. Le gardien de buts du Canadien s'est classé septième au concours du plus bel homme du Canada, hier soir.

Fleury: le Dr Jacques Saint-Germain accusé de négligence criminelle

Le Dr Jacques Saint-Germain, de Montréal, attaché à l'hôpital Fleury, comparaitra en Correctionnelle, la semaine prochaine, pour répondre à une accusation de négligence criminelle relativement à la mort de M. Paul-Emile Demers.

Le juge en chef des Sessions de la paix, M. André Fabien, a émis l'ordre

de sommation, hier, au terme d'une pré-enquête qu'il avait instituée le 7 février à la suite d'une plainte déposée par la veuve de la victime, Mme Irène Demers.

La famille de la victime avait porté le cas à l'attention du Collège des médecins et chirurgiens et aussi à celle

des ministères de la Justice et des Affaires sociales.

Il y a quelque temps, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, enquête faite à ce sujet par son ministère, ne permettait pas d'aller plus loin et de poursuivre qui que ce soit devant les tribunaux.

Le juge Fabien avait cependant ordonné une pré-enquête après avoir fait asseoir la plainte déposée par Mme Demers.

L'UQAM décide de fermer ses portes

par Mariane FAVREAU

Au début de la quatrième semaine du boycottage des cours et alors qu'aucune solution immédiate n'est en vue quant aux dilemmes des frais de scolarité, l'Université du Québec à Montréal décide de suspendre ses activités.

C'est cette décision du conseil d'administration qu'expliquait hier le recteur, M. Léo Dorais, lors d'une conférence de presse.

Il précise bien qu'il ne s'agit pas de lock-out, les 1.000 professeurs et employés continuant à percevoir leurs traitements au montant approximatif de \$200.000. De plus, les immeubles restent ouverts comme ils le sont, normalement, en dehors des heures de travail.

S'il ne s'agit pas d'un lock-out, ni d'une grève de la part des divers syndicats de travailleurs, alors qu'est-ce? Le recteur parle d'une "période de transition, de calme et de réflexion".

Il ne s'agit pas non plus d'une annulation de la session, mais la période de transition pourrait s'étendre de 24 à 48, à 96 heures... jusqu'à ce que l'ensemble des intéressés prenne conscience de la situation. Ce qui est en cause, c'est la qualité de la vie à l'UQAM et sa crédibilité comme lieu de formation, explique le recteur.

Aménagements budgétaires

La question des droits de scolarité reste posée, même si l'UQAM assure

être allée au bout des "possibilités maximales convenues": levée des sanctions pour le 15 février, prêts bancaires à taux préférentiels endossés par l'Université, révision immédiate des prêts et bourses par un groupe de travail spécial, suspension du protocole de la Crepuq, enfin solutions particulières du ministère de l'Éducation en faveur de l'UQAM.

Il n'en reste pas moins, comme l'expliquait le recteur, qu'il faut en arriver à "l'aménagement du budget à l'intérieur d'une année fiscale". Ceci permet cependant d'inscrire aux livres les comptes recevables, si des arrangements raisonnables ont été pris.

"Nous sommes coincés dans le carcan des années fiscales, poursuit le recteur, puisque les subventions sont basées sur une année à la fois."

Selon une proposition de la Direction générale de l'enseignement supérieur au conseil des universités, le ministère tiendrait compte, pour les subventions aux universités, du nombre d'étudiants effectivement inscrit et des revenus effectifs des droits de scolarité perçus.

La règle des subventions au prorata des étudiants (payants) n'est pas encore adoptée, précise le recteur, mais son application prochaine ne semble pas faire de doute pour les universités qui s'orientent vers des mesures qui leur éviteront d'être pénalisées par ce système.

Bien que l'UQAM ait adopté la règle du paiement en quatre versements (avec toutes les modalités possibles) contre le paiement en un seul versement, comme à Laval, par exemple, elle a en ce moment pour \$1.5 million de comptes recevables sur un budget de \$20 millions.

Ces sommes se répartissent ainsi: \$600.000 d'arrérages de gens qui ne sont plus actifs à l'université; \$200.000 dus pour le premier semestre; \$600.000 pour le second. Sur ces deux dernières sommes, il n'y aurait même pas de reconnaissance de dettes.

Le recteur a rappelé qu'il a mandat de continuer à négocier avec les étudiants afin de voir s'il est possible, dans les cadres administratifs de l'UQAM, de résoudre ces problèmes. Mais l'éventualité d'un paiement échelonné sur trois ans après la fin des études comme le demandent les étudiants, semble difficilement négociable par l'UQAM en fonction des critères du ministère.

Mais il n'a pas caché que la décision de suspendre les activités à l'université soit liée aux difficultés rencontrées par des personnes qui voulaient pénétrer dans les immeubles. Les lignes de piquetage étaient passablement rigides cette semaine, et depuis jeudi, l'agression physique se serait jointe à l'agression verbale.

Négociations rompues au CN et au PC

Les négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective entre le Canadien National et le Pacifique Canadien, d'une part, et les représentants syndicaux de leurs quelque 55.000 employés non itinérants, d'autre part, ont été rompues, hier, au terme de quatre mois de pourparlers infructueux.

Cette situation a immédiatement entraîné la suspension des négociations entre ces deux compagnies ferroviaires et leurs employés d'atelier.

De leur côté, on apprendait hier soir que les employés itinérants, tels les chauffeurs de locomotives, songent sérieusement à suspendre, eux aussi, les pourparlers avec leurs employeurs tant que la situation concernant les employés non itinérants n'aura pas été clarifiée.

Toutefois, rien ne semble présager, du moins pour l'instant, l'imminence d'une grève générale de la part de l'ensemble des cheminots canadiens.

Les points principaux qui ont fait avorter les négociations entre le CN-PC et leurs employés non itinérants sont la sécurité d'emploi, le plan de retraite, les salaires et les congés de maladie. Selon le principal négociateur de cette catégorie d'employés, M. Dick Smith, les deux compagnies ferroviaires n'ont effectué, jusqu'ici, aucune offre susceptible de satisfaire les syndiqués.

C'est le médiateur nommé par le gouvernement fédéral, M. Art Gibbons, qui a suggéré hier soir aux représentants patronaux et à ceux des

employés d'atelier de suspendre les pourparlers en attendant la clarification de la situation concernant les employés non itinérants.

Les différentes conventions collectives entre ces trois catégories de cheminots ainsi que le Canadien National et le Pacifique Canadien ont pris fin le 31 décembre dernier.

La catégorie des employés non itinérants comprend, entre autres, les camionneurs, les télégraphistes, les commis, les techniciens aux télécommunications et les expéditeurs. Leurs représentants syndicaux essaient, notamment, d'obtenir des augmentations

salariales de l'ordre de 28 à 30 pour cent dans le cadre d'une convention collective de deux ans.

De leur côté, les 20.000 employés d'atelier qui sont préposés à la réparation et à l'entretien du matériel roulant demandent une augmentation de salaire de 25 pour cent au cours de la première année de la convention collective et une hausse additionnelle de 25 cents pendant l'année subséquente.

Le salaire moyen des employés non itinérants est actuellement de \$3.55 de l'heure, tandis que celui des employés d'atelier est d'environ \$3.65 de l'heure.

Une fillette canadienne kidnappée aux îles Bahamas

FREEPORT — La police des îles Bahamas a annoncé hier que deux hommes masqués et armés ont enlevé une fillette canadienne âgée de 4 ans.

Il s'agit d'Andrea Spencer, fille de M. Bob Spencer, directeur de la Banque royale du Canada, à Freeport, depuis sept ans.

Les ravisseurs ont fait irruption, jeudi soir, dans la maison des Spencer. La petite Andrea, qui venait de faire sa sieste de l'après-midi, était encore en pyjama. Ils ont enlevé la fillette et exigé une rançon de \$250.000 avant de prendre la fuite avec leur otage à bord de la voiture des Spencer, stationnée devant la maison.

Le sous-commandant de la police a refusé de parler de l'enquête en cours, se contentant de déclarer: "Tous mes hommes sont sur cette affaire".

C'est la seconde fois en un peu plus

d'un an que les Spencer sont soumis à une épreuve de ce genre.

Le 14 janvier 1972, un homme armé avait fait irruption dans leur maison à Lucaya et, tenant en respect toute la famille et leurs trois invités, avait ordonné à M. Spencer d'ouvrir les coffres de la banque et de lui remettre la somme de \$300.000.

La police était alors arrivée juste à temps. Des coups de feu furent échangés, puis le bandit avait réussi à prendre la fuite en emmenant Mme Joan Spencer, épouse du banquier, dans une voiture de la famille. Mme Spencer avait cependant réussi à sauter de la voiture en marche à moins d'un quart de mille de la maison.

Selon la police, les deux hommes qui ont enlevé la petite Andrea n'ont pas encore fait savoir les modalités du paiement de la rançon. Les Spencer seraient chez eux, dans l'attente de nouvelles des bandits.

Agence "Detec of Canada Ltée"

PIERRE-D. MASSUE,

DÉTECTIVE

"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"

Licencié par la Cité de Montréal

• INVESTIGATIONS • INFIDÉLITÉ CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE

387-8757

APPRENEZ LA COMPTABILITÉ EN 16 HEURES — 4 semaines

- Tous les cours donnés par des comptables agréés.
- Maîtrise de la matière garantie.
- Un an de conseils gratuits
- Privilège de recyclage à vie

Les cours commencent le 1er mars 1973, tous les mardi et jeudi soirs de 6:30 pm à 8:30 pm

RENE LUSSIER C.A.

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON

Bureau: 4920 ouest, boul. Maisonneuve

- Un cours de formation personnelle qui pourrait être un point tournant de votre vie
- Cours aussi donné en anglais.

Ministère de l'Éducation
Permis no 476

481-5693

MON OIL SUR MONTREAL

PAR GERMAIN TARDIF

Clôture au centre de la rue Peel

A toute heure du jour mais, surtout aux heures de pointe, les piétons traversent constamment la rue Peel, entre les intersections Dorchester et La Gauchetière.

Cette mauvaise habitude crée, évidemment, des dangers d'accidents. Afin de protéger aussi bien les piétons que les automobiles, la Ville de Montréal a décidé de forcer les piétons à ne traverser Peel qu'aux intersections.

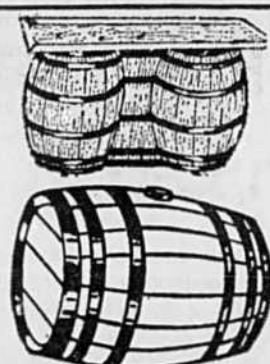
Pour ce faire, elle érigera une clôture en aluminium de quatre pieds de hauteur, en plein centre de la rue Peel, entre ces intersections.

Celle-ci aura 450 pieds de longueur et coûtera un peu plus de \$9.000. L'invasion des piétons s'effectue surtout aux heures de fermeture des bureaux, en fin d'après-midi,

alors que les travailleurs se rendent à la gare Windsor pour prendre le métro ou les trains de banlieue.

En plus de la clôture, les intersections Dorchester et La Gauchetière seront pourvues de feux de circulation pour piétons.

Il faudra être acrobate pour enjamber la clôture et braver pour transgresser les feux rouges.



**MAGNIFIQUE
BAR**
ET BARILS TOUT USAGE

Si vous êtes bricoleur et que vous aimez le rustique nous vous offrons gratuitement tous les plans et devises en achetant un de nos barils.

BOUTIQUE DU BARIL,
15 boul. Labelle, Sainte-Rose.
625-0481

ARMOIRES DE FAMILLES



Plus de 500.000 noms dans nos archives
heraldiques d'origine française, italienne,
espagnole, anglaise, allemande, scandinave,
etc.

Reproductions faites sur commandes, sur
plaques murales et bagues, etc.

1455, rue PEEL,
Montréal

MAISON HERALDIC
HOTEL SHERATON MONT-ROYAL

Personnes de 50 ans et plus

Venez vivre heureusement au pied de la montagne à Mont St-Hilaire.

L'air pur, la paix, la sécurité et le confort,
trois magnifiques maisons appartements à
l'épreuve du feu.

AU BAS PRIX DE:

4 1/2 pour \$117⁵⁰ et \$127⁵⁰
5 1/2 pour \$137⁵⁰ et \$147⁵⁰

Occupation 1er mai et 1er juin. Y inclus le
chauffage, l'eau chaude, et taxe d'eau
payée, de vidanges et le concierge.

N.B. des 1^{er} et 3^{er} probablement pour juillet et août.
DU NOUVEAU: privilège de la chapelle, de la salle à manger, de
la salle d'animation avec foyer.

Renseignements:
280, rue Radisson
Tel.: 844-1188
ou 467-2767

une visite vous enchantera
route 9, face à l'hôtel
de ville

CLINIQUE MÉDICALE ST-DENIS

Médecins de garde

277-2121

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Coursier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400. Part de retour garanti.

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 874-6892
Petites annonces 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE

..... 874-7272

PETITES ANNONCES

Commandes 874-7111
du lundi au vendredi: 9h à m. à 5h p.m.
le samedi: 9h à m. à midi.
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi: 9h à m. à 4h30 p.m.
le samedi: 9h à m. à 1h30 a.m.

PROMOTION

..... 874-7100

VENTES DU JOURNAL

Livraison à domicile 874-6911
du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 8 h p.m.
le samedi: 8 h a.m. à 5 h p.m.

PUBLICITÉ

Grandes annonces
Vacances/Voyages 874-7305
Carrières et professions
Nominations 874-7320

RÉDACTION

Le jour du lundi au vendredi 874-7061
Éditorial 874-7030
Sports 874-7018
Spec. Télé-Presse 874-7029
Finance 874-7016
Arts et lettres 874-7014
/vie féminine 874-7023
Nuit (en tout temps) 874-7061

RELATIONS HUMAINES

..... 874-7383

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
éditorialiste en chef

Le rapport Gendron

La première impression qui se dégage d'une lecture rapide des tranches déjà publiées du rapport Gendron est nettement positive. Si le gouvernement donne suite aux recommandations des commissaires, les francophones et la langue française reprendront graduellement mais sûrement au Québec une place plus en harmonie avec le rôle qu'ils auraient dû toujours jouer.

L'objectif visé par la Commission est de faire du français la langue commune des Québécois, la langue de communication entre les "deux solitudes". Il n'est pas question de se montrer injuste envers les anglophones, mais de les amener à se comporter comme des minoritaires qui doivent respecter les droits de la majorité. Il a toujours été et il continue d'être intolérable que la langue de la minorité régie les rapports entre deux sociétés comme celles que nous connaissons au Québec.

Il a toujours été et il continue d'être intolérable que les membres de la majorité soient plus astreints que ceux de la minorité à utiliser la langue de l'autre pour gagner leur vie. Or, c'est encore ce qui se passe aujourd'hui au Québec.

Pour corriger cette situation, M. Gendron et ses collègues de la Commission proposent notamment d'agir à deux paliers: à celui de la définition des droits linguistiques d'abord, et à celui de la mise en place de mécanismes qui permettront au français de devenir la langue normale des communications internes dans l'entreprise privée aussi bien que publique. Dans chaque cas, les propositions des commissaires apparaissent réalistes sans être timorées.

Le point faible du rapport se situe au niveau de l'intégration des Néo-Québécois. On aurait pu faire preuve là de plus d'imagination.

Comme on le sait, la Commission recommande au gouvernement Bourassa de proclamer le français seule langue officielle du Québec. L'anglais aurait, alors, avec le français, le statut de langue nationale.

L'impact d'une loi déclarant le français langue officielle serait sûrement très grand. Le caractère officiel d'une langue implique qu'un gouvernement doit la soutenir et la promouvoir dans toute la mesure de ses moyens. L'étranger et le citoyen seraient également ainsi avertis qu'ils se trouvent ou qu'ils habitent dans un territoire français.

Le statut de langue nationale qu'on propose pour l'anglais a une portée beaucoup plus restreinte. Il équivaut à un statut de langue protégée. Et la protection n'irait pas plus loin que ce qui serait spécifié dans la loi. A la lumière du rapport, l'anglais serait à peu près exclusivement protégé comme langue d'enseignement et comme langue de communication des individus anglophones avec l'Etat. Les corporations, les entreprises, les municipalités, les commissions scolaires devraient traiter avec le gouvernement en français.

La loi exigerait encore le respect du français dans l'affichage, dans les raisons sociales et elle ferait de la connaissance d'usage du français une condition d'admission à l'exercice des métiers et professions qui supposent des relations avec le public.

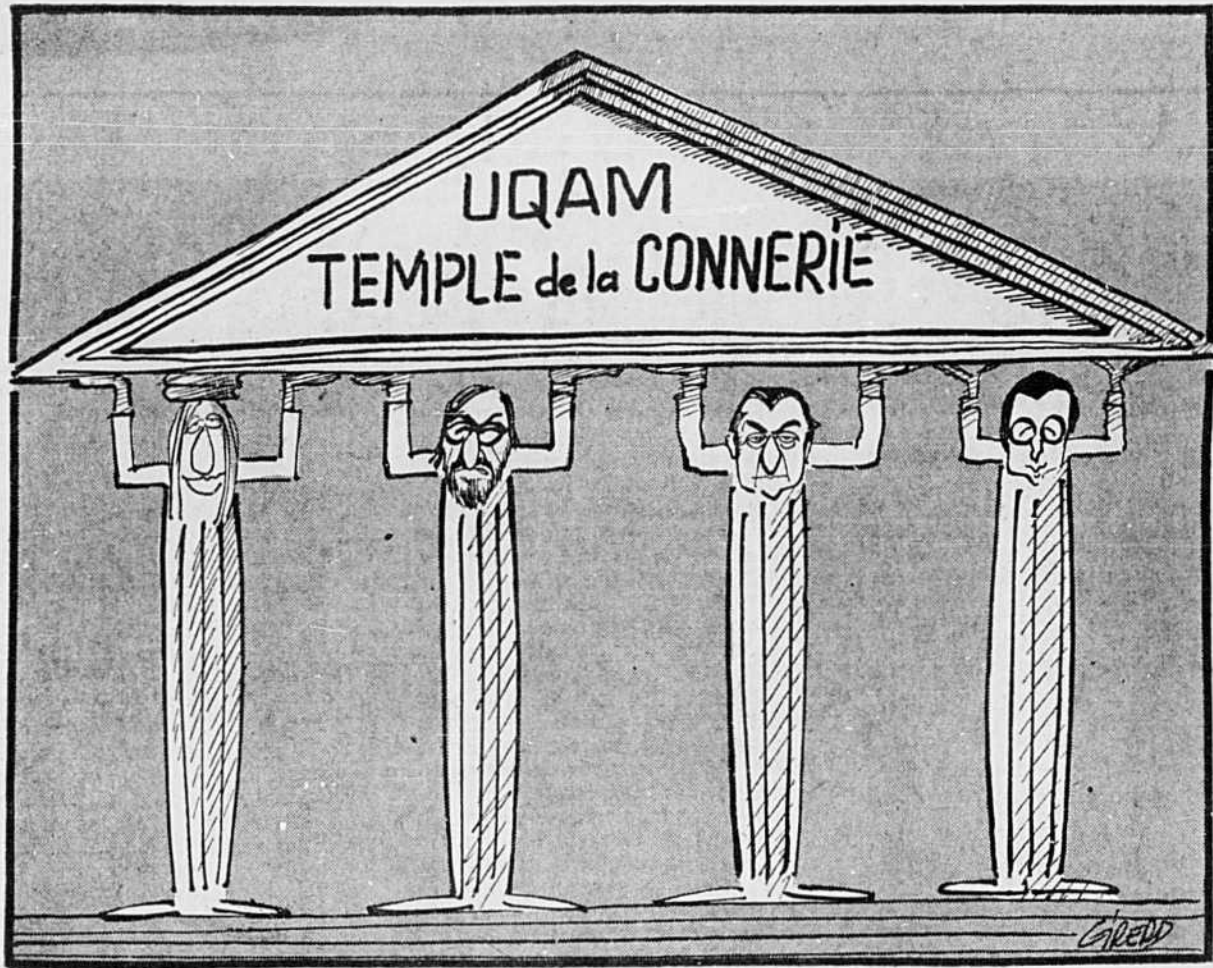
Pour implanter, par contre, le français comme langue du travail, la Commission privilégie une autre formule. Au lieu de proposer des contraintes législatives, elle préconise la création d'une sorte de régie indépendante dont la tâche serait d'établir les objectifs à atteindre et de les négocier avec les entreprises.

Certains auraient préféré que la Commission Gendron recommande encore ici l'intervention gouvernementale par voie de législation. Selon ces derniers, l'Etat aurait plus de chance de réussir en imposant le français par une loi qui comporterait des sanctions. Les commissaires ont jugé au contraire, et avec raison, croyons-nous, qu'une telle loi, en plus d'indisposer nombre d'entreprises, serait trop difficile à appliquer.

Il ne faut pas oublier, de toute façon, que les entreprises seront pratiquement forcées d'élaborer leur propre politique de francisation et de francophonisation (promotion des francophones à des postes de commande) et de la respecter car la régie publiera un rapport annuel dans lequel elle fera état de la coopération ou de la non-coopération des diverses entreprises.

La régie devrait être efficace grâce aux diverses directions qu'on propose de lui adjoindre. Il faudrait peut-être y ajouter cependant une direction de la recherche qui n'est pas mentionnée spécifiquement dans le rapport. Une direction de la recherche pourrait continuer le travail de la Commission Gendron.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

La dent longue

Les dentistes donnent l'impression d'avoir la dent longue, si on nous passe l'expression, dans le différend qui les oppose aux denturologistes.

Le projet de loi 266 définit l'exercice de la denturologie comme "tout acte qui a pour objet d'essayer, de poser, d'adapter, de remplacer ou de vendre des prothèses dentaires amovibles qui remplacent la dentition naturelle." Et, à l'article 6 du même projet de loi, on lit aussi que cet acte sera accompli "en exécution d'une ordonnance d'un dentiste ou d'un médecin". Dans cette disposition les denturologistes voient une subordination induite de leur profession à celle des dentistes, subordination que rejetait, en principe et pour toutes les professions, le rapport de la commission d'enquête sur la santé.

On doit supposer, en l'occurrence, que la louable intention de protéger la santé publique commande au gouvernement de mettre les denturologistes aux ordres de la profession dentaire. Mais, de ce point de vue, le dossier n'est pas probant.

Certes, plus personne ne suppose aujourd'hui que l'art dentaire se résume à l'extraction des dents. L'hygiène de la bouche est plus compliquée que cela. Les dentistes le savent mieux que quiconque et se comportent en conséquence.

Mais les denturologistes ne prétendent pas pratiquer la médecine de la bouche. Nous sommes, disent-ils, de purs techniciens. Notre rôle commence quand celui du dentiste est fini. Encore que les cours conduisant au diplôme de denturologiste comportent l'enseignement de bien des notions relatives à l'hygiène dentaire. (N'aurait-on pas pu trouver un terme meilleur que "denturologiste", appellation officielle maintenant pour remplacer le terme de "mécanicien-dentiste", qui ne valait guère mieux?).

Aux yeux du gouvernement ces garanties sont-elles insuffisantes? On le dirait. Mais comme les denturologistes se déclarent disposés à aller très loin dans la voie des accommodements, on ne s'explique pas

très bien pourquoi leur serait refusé le droit de vendre des prothèses sans ordonnance. Par mesure de précaution, on pourrait exiger que le client se présente muni d'un certificat médical. Mais on voit mal l'utilité d'une ordonnance pour une bouche saine.

Dans sa rédaction actuelle, l'article 6 ne prévient pas un chevauchement des professions qui favorise l'irresponsabilité, contribue à l'augmentation des coûts et ne parviendra pas à sortir complètement de la clandestinité une profession qui comptait, à venir jusqu'à maintenant, autant de vrais "praticiens" que de faux.

Le Québec "absorbe", si on peut dire, 5,000 prothèses dentaires par semaine. Ça doit être un record mondial. Par ailleurs, nous manquons de dentistes. Il y en a 1,700, quand il en faudrait 3,000.

Devant ces chiffres, on résiste difficilement à la tentation d'inviter délicatement les dentistes à renoncer à une partie de leur lief.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Le COPE réplique

LA PRESSE ne porte plus ses gants blancs pour salir les étudiants. Successivement, Jean Pellerin, Vincent Prince, Claude Gravel, encore Jean Pellerin... se transforment en défenseurs de l'ordre établi tel que défini naguère par Yvon Dupuis: "les étudiants doivent étudier, les enseignants enseigner, les travailleurs travailler, le gouvernement gouverner et les patrons profiter" et ce, dans le but explicite de réduire la lutte actuelle au seul grouillement d'une sinistre poignée d'extrémistes, d'intellectuels, de guérilleros (de la psychologie seulement — heureusement!) et "last but not least" de parasites (cf. Jean Pellerin, 16-2-73).

Nous ne demandons pas de rétractations, ce serait trop facile. Nous nous contentons d'effectuer nous-mêmes certaines mises au point de nature à mettre définitivement au rancart les arguments démagogiques que l'on nous assène à LA PRESSE depuis quelque temps. En un mot, les étudiants de l'UQAM veulent s'adresser à la population. Qu'on leur en donne la chance!

Dès le début, M. Pellerin brandit le spectre de l'annulation de la session. Rappelons que des grèves antérieures à l'Université de Montréal comme à l'université du Québec, quelle que soit leur durée, n'ont jamais empêché une session universitaire de se poursuivre ni mis en cause la validité des diplômes (cf. la grève de 5 semaines des employés de l'Université de Montréal, etc.).

Il est d'autre part carrément faux d'affirmer que depuis trois semaines, le gouvernement et l'université n'auraient fait que reculer. Durant les deux premières semaines de grève, l'université n'a strictement rien fait. Non seulement elle ne reconnaissait pas le fait de la grève en cours (faisant répondre à ses secrétaires que l'université était ouverte et que les cours avaient lieu normalement) mais elle refusait systématiquement de rencontrer les représentants étudiants élus en assemblée générale. Ce n'est que depuis cette semaine, la troisième semaine de grève, que les étudiants ont enfin pu discuter avec les autorités en cause, MM. Cloutier et Dorais. Précisons que ces rencontres n'ont eu pour but que de permettre aux deux parties de préciser leur position respective mais qu'il n'y a encore eu aucune négociation d'entreprise.

Quand M. Pellerin parle de recul de l'université, il fait sans doute réf-

rence à la levée des dates limites imposées aux étudiants quant au règlement des frais de scolarité, et à la suspension temporaire de l'application du protocole de la CREPUQ. Ce que M. Pellerin oublie de mentionner, c'est qu'il ne s'agit là que de mesures temporaires qui ne correspondent en rien aux demandes des étudiants. Sur le problème de fond, on n'observe aucun recul, l'université maintenant ses exigences quant au paiement des frais de scolarité: l'étudiant doit effectuer le règlement de ses frais de session à l'inscription ou avoir recours à des emprunts auprès des banques ou des caisses populaires. En aucun cas, l'université n'accepte la solution de reporter le paiement de frais de scolarité à la période de trois ans après l'obtention d'un emploi dans sa compétence, ainsi que le réclament les étudiants.

Il est également faux que les autorités aient accepté de n'utiliser d'aucunes représailles contre ceux qui ont "respecté la grève". M. Dorais a, au contraire, absolument refusé de donner la moindre garantie à ce sujet, ceci verbalement et par écrit.

M. Pellerin affirme ensuite que les étudiants n'auraient au départ réclamé qu'une levée des délais imposés aux étudiants, soit les dates du 26 janvier pour le solde de la session d'automne, du 15 février pour le paiement de la session en cours et celle du 1er mars pour le versement définitif. En fait, c'est dès le 20 novembre que les étudiants demandaient la possibilité de régler leurs frais de scolarité durant les trois années suivant l'obtention d'un emploi dans leur compétence. Cette exigence n'est donc pas nouvelle, contrairement à ce qu'affirme M. Pellerin.

Lorsque M. Pellerin prétend que l'université dessert la collectivité et qu'elle appartient aux contribuables, il se leurre grandement. Les statistiques prouvent au contraire que son accès est limité à une certaine classe sociale qui est loin d'être représentative de l'ensemble de la population. C'est d'ailleurs le sens de la lutte actuelle que de libéraliser l'accès aux études supérieures en obligeant l'université à plus de souplesse dans la perception des frais de scolarité.

Enfin, il nous est impossible de prendre au sérieux l'affirmation selon laquelle réclamer un délai de trois ans après la fin de la scolarité équivaldrait à réclamer la gratuité universitaire. Si tel était le cas, on devrait logiquement dire que les banques et tous les organismes qui four-

nissent du crédit sont de pures entreprises philanthropiques. Réclamer un délai ne revient en aucun cas à demander l'annulation de toutes les dettes. D'ailleurs la lutte étudiante n'a pas pour objectif principal de retarder le paiement des frais de scolarité mais de limiter la sélection qu'opère l'université par ce biais. La lutte est d'abord et avant tout politique.

Bernard DIONNE
Comité d'Organisation Provisoire
Elargi des étudiants
de l'UQAM (COPE)

La grève comme habitude

La grève est devenue une manière d'être (on est gréviste ou on ne l'est pas), une habitude (elle doit se manifester à chaque session d'études), un temps de répit où les étudiants en retard dans leurs cours peuvent se remettre à jour pour rattraper le temps perdu — temps que l'on consacrait à des parties de bière et où l'on n'arrêtrait pas de critiquer ces bourgeois que l'on veut être plus tard, une fois les études terminées.

La grève commence à perdre de son sens. Elle n'est plus ce moyen efficace et raisonné qu'on doit employer avec efficacité et habileté pour avoir un résultat légitime et concret. Non, elle est devenue la résultante des caprices et des humeurs d'une poignée d'individus irresponsables et inadaptés qui ne peuvent mesurer la portée de leur acte, agissant au gré de leur fantaisie et de leur imagination, au gré de leur passion et de leurs instincts.

La grève est devenue un moyen de défoulement général où on perd la tête à plaisir et où on prend plaisir à faire perdre le temps des autres sous prétexte qu'on est nombreux à le faire, comme si le nombre devait justifier l'erreur; on se pense excusable car c'est l'erreur commune; c'est la bêtise, la folie commune, c'est le désordre commun. Pourvu que ça soit commun ou commune. Et l'on se demande encore pourquoi il y a parfois des dictateurs qui émergent de la société pour ramener l'ordre.

A. Jazouli
Montréal

BILLET

Prix et mépris de la vie

On dirait que, vue de la foule, la vie est tenue tantôt pour précieuse, tantôt pour méprisable. Bien sûr, la foule est imprévisible. Elle rassure et isole tout à la fois. En certaines circonstances, elle paraît irrésistible; en d'autres, elle se révèle complètement impuissante. Pour le héros politique ou militaire, elle se fait aguichante comme une maîtresse. Pour le vaincu et le pauvre quidam, elle se montre aveugle et sans entrailles.

Comment expliquer cette double attitude? L'homme aurait-il la tactique de se comporter tantôt comme un loup, tantôt comme un bienfaiteur, à l'égard des autres hommes?

Du point de vue des sciences et des arts, l'homme donne l'impression de n'avoir qu'un souci: celui de protéger, d'améliorer et de rendre plus agréables la vie et l'existence de son semblable.

Chaque jour, dans les hôpitaux, la chirurgie accomplit des miracles, rendant la vie à des êtres à qui la mort a déjà fait signe. Dans les laboratoires, des savants améliorent sans cesse les propriétés nutritives des aliments. Dans les universités, des chercheurs expérimentent des nouveaux moyens de combattre des maladies réputées incurables.

Grâce aux progrès de la science, l'homme a réussi à ajouter à sa taille physique et à son quotient intellectuel; il vit mieux et plus longtemps que les générations qui l'ont précédé. Tout ceci indiquerait-il que l'homme consi-d-è-re la vie comme le plus précieux des dons? Peut-être.

Pourtant, tout en poursuivant ses recherches en vue de prolonger la vie humaine, l'homme en intensifie d'autres en vue de l'exterminer le plus efficacement possible.

L'art de la guerre et l'industrie des armées dominent nettement l'histoire du monde. L'espèce humaine a toujours rivalisé d'ardeur pour rendre irrésistibles ses instruments de défense. Elle a domestiqué des animaux à cette fin. Elle a mis à profit la mécanique et la balistique. De nos jours, elle a recours à l'énergie nucléaire et elle a mis au point des bombes, des missiles et même des missiles antimissiles.

silec, et tout cela pour tuer proprement et massivement le plus grand nombre de personnes possible.

Comment s'étonner, dès lors, que l'histoire du monde regorge de carnages et d'hécatombes: Troie, les Thermopyles, les razzias d'Alexandre en Perse, celles de César en Gaule, le fléau d'Attila et des Vandales, les Croisades, Hastings, Waterloo, Hiroshima...?

Exploits d'ingéniosité pour prolonger la vie des malades et des estropiés; exploits d'ingéniosité pour exterminer celle d'innocents en bonne santé... Quel comportement bizarre! D'une part, l'homme s'ingénie à prolonger la vie; de l'autre, il s'ingénie à la supprimer. Deux extrêmes avec, au milieu, des attitudes plus ambiguës encore.

Dans une grande ville comme Montréal, des centaines de personnes, chaque jour, vont donner de leur sang à la Croix-Rouge et contribuent ainsi à sauver la vie de purs inconnus. Mais la même personne qui, le matin, aura donné du sang, restera impuissante ou fuira, le soir, à la vue d'un accidenté dans la rue. Pareille conduite est-elle inconsciente? Non. La personne en question se comporte comme un membre de la foule. Elle veut bien donner du sang, mais elle ne veut pas se voir convoquée comme témoin. Elle ne sait rien et n'a rien vu.

L'Evangile parle d'un homme laissé pour mort par ses ennemis sur la route de Jéricho. Un prêtre l'aperçut, mais prit l'autre côté de la route et passa. Un lévite fit de même. Seul un Samaritain fut pris de compassion et pensa ses plaies.

Le geste du Samaritain ne serait plus possible de nos jours. Comme dirait l'autre, on ne peut plus se payer le luxe d'être charitable.

Renversé par une voiture et baignant dans son sang au milieu de la rue, le corps d'un homme se trouva aussitôt entouré d'une foule de curieux muets et impuissants. Compatissante, une jeune femme s'approcha et glissa un foulard sous la tête de l'accidenté afin de lui permettre de mieux respirer. La police transporta l'homme à l'hôpital où il mourut peu après. La famille tint la jeune femme responsa-

ble de sa mort car, selon la loi, personne, hormis la police, n'a le droit de déplacer le corps d'un accidenté.

Les journaux rapportent que, sur une route du Wyoming, on a trouvé, dans une voiture en panne, le corps d'un jeune homme de vingt-cinq ans qui s'était tiré une balle dans la tête. Sur la banquette, il avait laissé une note ainsi rédigée: "J'ai attendu onze heures et pas un automobiliste ne s'est arrêté. Je ne peux plus endurer le froid, et les voitures continuent à filer sans s'arrêter. Je n'en peux plus."

Les automobilistes qui ont filé n'étaient pas des monstres, mais des gens qui ont peur des inconnus le long des routes.

Ce qui, dans votre oeil, apparaît comme une bonne action, peut paraître une action criminelle dans l'oeil de votre prochain.

Une fable chinoise du VIII^e siècle de notre ère raconte qu'un homme avait eu l'idée de forer un puits au bord d'un chemin. Tous les passants se disaient fort aises de pouvoir y puiser de l'eau pour étancher leur soif. Un jour, un homme tomba dans le puits et s'y noya. Depuis lors, tout le monde blâme celui qui a foré le puits.

J. P.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE (pour tous les services) 874-7272
REDACTION 874-7061
PUBLICITE 874-7306
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

pleins feux sur l'actualité

Les Incorruptibles passent... mais les Parrains demeurent

Un commentaire
de Marcel ADAM

LY A 25 ans le crime organisé était tout-puissant à Montréal. Tous les vices commercialisés prospéraient avec la connivence des autorités policières et politiques, notamment le jeu, dont l'offre dépassait la demande, et la prostitution qui contaminait la ville à un point tel qu'en 1944 l'armée canadienne menaça d'interdire Montréal aux militaires (85% des prostituées, qui étaient légion, étaient porteuses de maladies vénériennes).

Onze enquêtes, depuis 1865, avaient établi les accointances policières avec la pègre mais l'épuration n'avait jamais été faite car la corruption atteignait la tête politique qui y trouvait son intérêt.

En 1946, le crime organisé opérait avec une telle impudeur que l'opinion commença à s'émouvoir et à souhaiter un nettoyage. C'est alors que le chef de police Fernand Dufresne, qui s'était résigné à un système qu'il ne se sentait pas capable de changer et qui approchait de la retraite, reçut un jour un obscur avocat de l'escouade de la Moralité qui lui fit cette étonnante proposition:

"J'ai l'impression que je pourrais faire quelque chose... C'est tout ce que je peux vous offrir. Pensez-y..."

Le chef Dufresne y pensa et, la situation s'étant encore dégradée, rappela le petit avocat et lui dit:

"Très bien, j'accepte votre proposition". Et de le mettre en garde: "Cette question du vice organisé est à la base de la politique... Je tiens à vous avertir dans les termes les plus clairs qu'on ne négociera rien pour vous combattre. On essaiera de vous acheter, de vous faire chanter, de vous brutaliser et même davantage. Je veux qu'il soit bien entendu que je vous ai averti et que vous ne devriez pas venir brailer (sic) dans mon bureau s'il vous arrive quelque chose." (1)

Pacifique Plante — car vous avez deviné que c'est de lui qu'il s'agit —, investi secrètement de l'autorité sur l'escouade de la Moralité (il ne fallait pas effaroucher les autorités), se mit à la tâche, c'est-à-dire qu'il se mit en frais d'appliquer la loi.

Ce qu'il fit courageusement, méthodiquement, spectaculairement — car il fallait sensibiliser la population, et en moins de deux ans, le crime organisé fut désorganisé. Et Plante congédié. C'était en 1948.

Deux ans plus tard, à la suite d'une série d'articles parus dans le Devoir et la formation du Comité de moralité publique, une enquête judiciaire sur la police fut entreprise, Pax Plante et Jean Drapeau agissant comme procureurs des requérants, forts d'une preuve de 10.000 dossiers. Après quatre ans, le jugement du président Caron sortit et l'épuration de la police s'ensuivit. Ce succès porta Drapeau à la mairie, et amena Pax Plante comme directeur adjoint de la police, où il remplaça le directeur Albert Langlois durant son licenciement.

À la défaite de la Ligue d'action civique, en 1957, Plante fut de nouveau congédié par l'administration Sarto Fournier. Et un an plus tard, alors que la pègre qu'il avait com-

battue recommençait à prospérer, Plante, chômeur et menacé de mort, dut s'exiler au Mexique pour y refaire sa vie. Et il dut attendre huit ans avant que l'administration municipale, alors dirigée depuis cinq ans par son ex-coéquipier Drapeau, ne se décide à lui verser une pension annuelle de \$7.000.

Aujourd'hui le crime organisé a renforcé son emprise sur Montréal et bon nombre des Parrains du temps de Plante y roulent sur l'or, cependant que celui qui les a combattus vit en exil et ne peut plus revenir dans sa ville sans longer les murs, contrairement aux criminels de droit commun.

Pendant quinze ans, pratiquement personne ne s'est intéressé au sort de Pax Plante. Tant la presse que les personnes et les organismes soucieux des droits de l'homme, de la démocratie et de la moralité publique n'ont soulevé ce problème, n'ont alerté l'opinion, n'ont posé des questions à l'administration municipale, n'ont essayé d'éclaircir ce mystère.

Durant la première campagne d'épuration de Plante, dans les années 46-48, son action était appuyée, encouragée, soutenue par tous ceux qui avaient à cœur le respect de la loi, de l'ordre et de la moralité publique, notamment les autorités religieuses qui avaient promis de le soutenir jusqu'au

bout. Mais personne n'éleva la voix quand il s'exila en 1958 et que ricanèrent ceux qui avaient obtenu sa tête.

Pourquoi rappeler cette histoire déjà ancienne, qui n'intéresse plus personne, alors que tant d'autres problèmes socio-politiques sollicitent l'attention de tous? D'ailleurs l'action passée de Plante n'est-elle pas relayée aujourd'hui par la Commission d'enquête sur le crime organisé? Pax Plante n'est-il pas lui-même le centre d'intérêt depuis quelques semaines?

Parce qu'à mon avis le cas de Pax Plante constitue un test important. Une société qui traite ainsi (par action et par omission) un homme qui a tout risqué et tout perdu, y compris sa patrie, parce qu'il a appliqué la loi avec courage et un exceptionnel sens du devoir civique, cette société n'a pas fait la preuve qu'elle est prête à se débarrasser de ses parasites et à soutenir l'action de ceux qui entreprendront cette tâche. Une société qui n'a pas plus de mémoire et de gratitude ne peut que décourager le dévouement, le désintéressement et le courage. Une société qui laisse traiter ainsi un homme qui a voulu faire appliquer la loi, alors que ses hors-la-loi peuvent prospérer, ne paraît pas déterminée à soutenir ceux qui ont pour tâche de l'appliquer.



Don Corleone, le Parrain incarné magistralement par Marlon Brando, dans des milliers de Montréalais ont vu à l'écran ou dont ils ont lu les aventures dans le livre de Puzo, semble provoquer plus d'intérêt, sinon de sympathie qu'un Pax Plante dressé presque seul contre l'infamie du crime organisé.

On a abusé de l'appareil judiciaire

IV

par Conrad BERNIER

DE L'AVIS du vice-président de la Commission de réforme du droit, il existe une aliénation des tribunaux. Ceux-ci sont devenus le fourre-tout de tous les crimes et de toutes les infractions imaginables. Le lourd et violent appareil judiciaire est devenu, avec la complicité consciente ou inconsciente d'un peu tout le monde, un hachoir inassouissable qu'il faut à tout prix repenser.

Les solutions? Le juge Lamer avoue qu'il ne les connaît pas toutes. Il sait seulement que les experts de la Commission ont un boulot colossal à abattre pour repenser le rôle des tribunaux, pour simplifier les procédures qui y sont utilisées, pour débroussailler l'incroyable écheveau de délits et d'infractions qui y sont jugés.

Tout en reconnaissant que les travaux des Commissions McRuer et Prévoist, ainsi que ceux du Comité Ouimet, ont été à l'origine de mesures législatives importantes et d'une attitude totalement nouvelle face à l'administration de la justice criminelle, le juge Lamer estime que la Commission permanente de réforme du droit devra, malgré tout, dans un avenir rapproché, remettre en cause des questions aussi fondamentales que la définition des comportements qui devraient tomber sous le coup du droit pénal, la justification et la fonction de la sanction pénale, la justification et la fonction du système accusatoire.

"Je m'en voudrais de trancher du dogme, dit-il, mais je tiens tout de même à vous dire ce que je pense. Et je pense ceci: on se sert beaucoup trop de l'outil pénal; on s'en sert pour régler une multitude de problèmes et de situations qui, à mon humble avis, ne nécessitent pas l'utilisation d'un outil aussi puissant et aussi violent; on a également balancé dans le système une foule de gens qui viennent tout fausser pour la très simple raison qu'ils n'y ont carrément pas affaire; on dévalorise ainsi l'outil pénal

parce qu'on en abuse! J'estime, pour ma part, qu'il faut dépenaliser une foule de délits et recourir à des mesures qui s'attaquent aux causes de ces délits plutôt qu'à ceux qui les ont commis. Je pense également que les procédures, telles qu'elles existent présentement, sont trop lourdes. Certaines de ces procédures n'ont plus leur raison d'être parce qu'elles n'ont plus aucune justification historique, sociologique, ou plus simplement juridique.

L'énorme et parfois monstrueuse machine judiciaire est débordée, embourbée, dévalorisée. Les responsables de cette situation sont nombreux. Ce sont les législateurs, les juges, les avocats, les éducateurs, les journalistes, puis ces milliers de citoyens qui ne s'intéressent à rien et qui vivent d'une vie purement végétative pour ne pas dire tout simplement minérale.

Le juge Lamer est catégorique: les législateurs, beaucoup trop obsédés par des préoccupations d'ordre électoral, n'ont pas toujours eu le courage d'étudier et de voter des lois juridiquement saines; les juges n'ont pas toujours su se rendre pertinents et se sont trop souvent enlisés dans la routine, la tradition, la jurisprudence et la peur; les avocats, dans une proportion de 60% au moins, n'ont jamais pensé à autre chose qu'à ramasser du fric; les éducateurs, parce qu'ils n'étaient même pas sensibilisés au problème de la justice, ont complètement failli à leur tâche; les journalistes ont trop souvent préféré le biffeck saignant à la véritable information judiciaire; enfin, le public dormait!

"Les sociétés, conclut le juge Lamer, subissent présentement des mutations profondes; celles-ci doivent être facilitées et orientées vers le mieux. Quant à l'administration de la justice, elle doit devenir une opération féconde. Le caractère de certaines lois, de certaines structures et de beaucoup de procédures n'est tout simplement plus tolérable. Avant d'être l'affaire des tribunaux, la justice doit d'abord résider dans l'esprit et le cœur de chacun, c'est évident, mais il faut au départ que les responsables de l'administration de la justice croient à leur mission, qui est d'abord de ne tromper personne."

FIN

SONDAGE GALLUP

tous droits réservés

Le "désenchantement" a marqué le 30 octobre

Les électeurs canadiens ont donné six raisons majeures qui, selon eux, ont contribué à la quasi-disparition de la majorité libérale qui était confortable jusqu'aux élections fédérales du 30 octobre 1972.

Selon 25 p. cent des Canadiens, il s'agissait là d'un vote de protestation, ou de désenchantement général, à l'endroit des faits et gestes du gouvernement durant les quatre premières années du mandat des libéraux.

Quelque 13 p. cent de la population est d'avis que ce fut surtout un vote anti-Trudeau, c'est-à-dire un vote de protestation contre le premier ministre, bien plus que contre le parti libéral.

Ces électeurs invoquent comme raison que la population n'a pas cru que M. Trudeau était préoccupé de la situation du citoyen ordinaire, comme il se plaisait à le dire au Parlement. Ces mêmes personnes reprochent à M. Trudeau son arrogance.

Ainsi que l'a rapporté un citoyen, "Les électeurs ont signifié à M. Trudeau qu'ils acceptaient de lui donner une autre chance, mais qu'il devrait en tenir compte et en profiter".

D'autres arguments ont été apportés au cours de l'enquête, ralliant environ 10 p. cent des électeurs.

Certains, soit 11 p. cent, sont d'avis que le temps est venu d'un changement de gouvernement, et ils se disent prêts à "essayer" les conservateurs. D'autres, environ neuf p. cent, invoquent plusieurs politiques particulières qui, selon eux, ont contribué à la débâcle libérale: action insuffisamment intensive pour enrayer le chômage; abus dans l'assistance sociale; manque d'intérêt pour l'Ouest du pays et les fermiers; trop peu de préoccupation et d'attention aux pensionnés du gouvernement; indifférence face au contrôle des États-Unis sur le Canada.

Un certain nombre de citoyens, soit huit p. cent, considèrent que les problèmes relatifs au Canada français ont contribué à la baisse de popularité des libéraux. D'autres encore, huit p. cent, trouvent que les élections ainsi que la campagne électorale se sont déroulées dans la plus totale confusion et qu'ainsi les électeurs ont été incapables de décider lequel des grands partis serait le meilleur pour gouverner. Dans ce dernier groupe, quelques-uns sont d'avis que si l'opposition était plus forte, il y aurait un meilleur gouvernement.

Environ 19 p. cent des personnes consultées furent incapables de donner des raisons.

Cette enquête a été menée auprès de 725 adultes, durant la première semaine de janvier, au cours d'entrevues privées.

La marge d'erreur possible, dans ce cas, est d'environ quatre p. cent.

La question posée au cours de l'enquête est la suivante: "Comme vous le savez, les élections fédérales du 30 octobre se sont soldées par la quasi-égalité entre les libéraux et les conservateurs. Selon vous, qu'est-ce que les électeurs canadiens ont tenté de dire ou de faire comprendre par cette réduction substantielle du vote libéral?"

Les raisons pour lesquelles les électeurs ont réduit la majorité libérale...

• désenchantement général, vote de protestation	25 p. 100
• vote anti-Trudeau, désaccord avec certaines politiques, Trudeau désintéressé de l'homme ordinaire	13
• c'est le temps de changer de gouvernement, on veut quelque chose de neuf et débarquer les libéraux	11
• les politiques libérales sont mauvaises, taxes élevées, trop peu d'aide aux fermiers, chômage, etc.	9
• le gouvernement Trudeau porte trop d'attention au Québec, problème du bilinguisme, Québec trop puissant	8
• on veut une opposition plus forte, les électeurs ont voté dans la confusion ne pouvant vraiment choisir	8
• autres raisons	7
• ne savent pas	19
Total	100 p. 100

L'actualité canadienne à travers la presse

par Gilles Gariépy

La richesse "disproportionnée" de l'Ontario

En fin de semaine dernière, les conservateurs ontariens tenaient un congrès annuel à Toronto, et ils y ont entendu leur chef, le premier ministre William Davis, faire état avec satisfaction de la bonne santé économique de leur province.

M. Davis a par exemple souligné que le taux de chômage annuel en Ontario était passé de 5,2 p. cent en 1971 à 4,8 p. cent en 1972, faisant de cette province la seule au Canada où le chômage ait régressé durant cette période.

Dans un texte de commentaire intitulé "Disproportionnée wellbeing", le chroniqueur George Bain du *Globe and Mail* de Toronto écrit que M. Davis aurait pu dire encore mieux.

Il aurait pu dire aussi, note-t-il, que selon les toutes dernières statistiques fédérales, le taux de chômage non-désaisonnalisé en Ontario était descendu à 5 p. cent, comparativement à 18 p. cent pour Terre-Neuve.

Désaisonnalisés, ces chiffres signifient que l'Ontario ne compterait plus que 4,2 p. cent de chômeurs, en 1973, en regard de la moyenne de 4,8 p. cent enregistrée en 1972 dans cette province.

L'Ontario aurait donc pratiquement atteint le niveau de chômage considéré aujourd'hui comme incompressible par les économistes,

c'est-à-dire le seuil du plein emploi. Et ce, alors que le chômage demeure particulièrement élevé dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

Par ailleurs, c'est en Ontario qu'ont été créés plus de la moitié (140.000) des 250.000 nouveaux emplois au Canada en 1972; en matière de logement, l'Ontario a compté là encore presque la moitié de toutes les nouvelles mises en chantier du Canada en 1972. Enfin, 45 p. cent de tous les produits exportés par le Canada l'année dernière venaient de l'Ontario.

Ces données, réjouissantes pour le premier ministre ontarien, amènent toutefois George Bain à critiquer l'attitude de M. Davis face aux politiques fédérales.

Quand on les oppose au taux de chômage de 18 p. cent que connaît présentement Terre-Neuve, ces chiffres réconfortants constituent, écrit-il, un "puissant argument contre le thème 'Plus de pouvoirs aux provinces' si souvent utilisé par les délégations ontariennes aux conférences fédérales-provinciales".

"Que le ministère de l'Expansion économique régionale ait réussi ou non — et le fait que plus de la moitié des nouveaux emplois aient été créés en Ontario indiquerait que non — il n'y a aucun doute, devant l'ampleur des disparités régionales qui viennent d'être révélées, qu'il faut un tel ministère et de telles politiques.

"Et si on veut arriver à quelque chose qui ressemble à une réelle égalité des chances (pour tous les

Canadiens), il doit y avoir plusieurs autres programmes qui doivent relever de l'Etat fédéral, dont l'habitation, domaine que l'Ontario voudrait voir céder aux provinces, fait observer le chroniqueur du

Globe and Mail.

"L'Ontario, avec la moitié des mises en chantier à son crédit, peut se permettre son indépendance. Mais quand M. Davis plaide qu'en matière d'habitation les besoins de chaque province sont différents, il établit en réalité que ces besoins sont moins grands dans certaines parties du pays que dans d'autres, et ceci commande un engagement encore plus profond de l'Etat fédéral.

"Voilà en réalité la conclusion à tirer des statistiques du premier ministre (sur la prospérité de l'Ontario)."

... et la plainte des Maritimes

Le maire de la ville de Saint-John, M. Robert Lockart, vient d'accuser les politiques du gouvernement fédéral et les intérêts des hommes d'affaires des provinces centrales de bloquer en quelque sorte délibérément le progrès des provinces maritimes.

Relevant ses propos, le *Chronicle-Herald* de Halifax écrit que le point de vue de M. Lockart n'est pas isolé et qu'il n'est pas non plus anachronique.

"Beaucoup, beaucoup de gens dans les Maritimes sont convaincus qu'Ottawa estime que nous devons

nous contenter des miettes pendant que d'autres Canadiens festoient au caviar".

Le *Chronicle-Herald* croit avoir trouvé l'explication de ce sentiment général. C'est, écrit-il, l'incohérence des politiques fédérales.

Ainsi, souligne-t-il, "les ports de l'Atlantique sont assez grands et assez bien équipés pour recevoir une part beaucoup plus grande du trafic océanique. Mais Ottawa dépense des millions pour créer des ports artificiels dans des eaux intérieures bloquées par la glace plusieurs mois par année. Pis encore, Ottawa dépense d'autres millions pour ouvrir ces ports à la navigation d'hiver au moyen de brise-glaces afin qu'ils puissent concurrencer nos ports ouverts à l'année longue.

"Ottawa accorde des subventions et des prêts pour favoriser la croissance industrielle dans les Maritimes, mais autorise des hausses de tarifs de fret qui handicapent nos industries et les menacent de fermeture.

"Ottawa nous demande de nous tirer nous-mêmes du marasme économique, mais rejette nos réclamations quant aux droits miniers et pétroliers sous-marins.

"Ce qui est réellement inquiétant dans toute cette affaire, c'est que le gouvernement fédéral, qui prétend avoir attiré tellement de cerveaux dans ses services, ne s'est pas montré encore assez intelligent pour établir des politiques qui ne viennent pas effacer les effets d'autres politiques bien intentionnées".

pleins feux sur l'actualité



photo J.-Y. Lefourneau, LA PRESSE

YVON DUPUIS
Une main de fer dans un gant de fer...

Dupuis, Lévesque et l'échiquier politique

Une semaine avant que ne reprenne la session à Québec (mardi), dix jours après l'élection d'Yvon Dupuis à la direction du Ralliement créditiste, un jour après la publication du Rapport Gendron et face à tous les mouvements de la scène politique québécoise, nos chroniqueurs parlementaires ont tenté d'interroger les quatre chefs de partis.

Le premier ministre et chef du parti libéral, M. Robert Bourassa, n'est pas disponible avant le... 29 mars puisqu'il vaque à la préparation du prochain budget de la province. Quant à M. Gabriel Loubier, il n'a tout simplement pas répondu à notre invitation après plusieurs tentatives.

Gilles Lesage et Claude Masson ont donc rencontré à Montréal, les deux chefs les plus discutés de ce temps-ci, MM. Yvon Dupuis et René Lévesque, le premier, chef du Ralliement créditiste du Québec, et le second, chef du Parti québécois.

Tous deux s'orientent vers un objectif commun : le pouvoir ou tout au moins l'opposition officielle lors des prochaines élections générales que M. Dupuis entrevoit pour le mois de juin et que M. Lévesque prévoit pour l'automne ou encore le printemps de 1974. Leurs moyens sont à la fois différents et semblables. Leur stratégie est identifiée mais non complètement arrêtée. Voici leur interprétation de l'échiquier politique québécois à ce moment-ci. Les textes qui suivent sont de Gilles Lesage et de Claude Masson, de notre bureau de Québec.



photo Robert Nadeau, LA PRESSE

RENE LEVESQUE
De l'énergie à en remonter à plusieurs...

Dupuis se laisse porter par la vague qui l'a lancé

DETERMINE, sûr de sa bonne étoile créditiste, confiant d'une victoire prochaine, M. Yvon Dupuis ne ferme pas la porte, loin de là, à des regroupements de l'Opposition en vue de déloger les libéraux de Robert Bourassa.

Il est même prêt à en discuter ouvertement, en plein jour, mais il n'est disposé à aucun compromis sur la doctrine du Ralliement créditiste ou le programme avec lequel il s'est fait élire leader de ce groupe il y a deux semaines.

Et pourquoi? lui a demandé LA PRESSE au cours d'une récente entrevue à son bureau de Montréal.

Parce qu'il est convaincu que les créditistes, seuls ou avec d'autres, balayeront tout sur leur passage aux élections générales qu'il prévoit pour le mois de juin prochain. Parce que les offres de candidatures affluent par dizaines, tant de la région de Montréal qu'ailleurs en province. Parce que "le peuple est écœuré des vieux partis, il a peur du Parti québécois, et il se tourne en masse vers le Crédit social". Parce que...

En fait, M. Dupuis accumule tant de raisons et de motifs de confiance qu'il donne l'impression de n'avoir qu'à se laisser porter par la vague jusqu'à Québec et au pouvoir qu'il recherche avant tout. Il a hâte, grande hâte de revenir à Québec où, durant quatre ans, de 1952 à 1956, il a ferrailé ferme avec M. Duplessis, au faite de sa gloire. Des obstacles, s'il en est, il est prêt à les surmonter d'un pas allégre, vif.

Il se fait persuasif, convaincant, oubliant ses remarques aciculées à l'égard de la presse: il sait, le moment venu, flatter dans le sens du poil ou faire flèche de tout bois.

La main tendue

Tout sourire et tout miel, l'ex-ministre fédéral pratique la politique de la porte ouverte et de la main tendue.

Il n'a jamais eu de tractations, assure-t-il, soit directement ou par personnes interposées, avec MM. Loubier, Wagner, Drapeau ou autres personnages politiques en vue de regrouper les forces de l'opposition. Mais il ne lui déplairait pas qu'il y en ait, à la condition que ce soit au grand jour. Il est disposé à rencontrer n'importe qui, n'importe quand, n'importe où.

Mais cette question ne préoccupe nullement M. Dupuis, pour qui les adhésions individuelles qui lui arrivent de toutes parts sont le meilleur indice que le regroupement est en voie de se faire autour de lui, des idées et du programme qu'il a véhiculés durant trois ans à une prestigieuse tribune radiophonique. "Vous seriez surpris, dit-il, du nombre de gens du PQ qui viennent à nous, parce qu'ils ont peur, des libéraux désenchantés qui nous rejoignent. Et ceux de l'UN en font autant. Il y a à l'heure actuelle un vacuum dont nous bénéficions."

De quoi parlera-t-il surtout durant la campagne électorale?

Chose certaine, il ne parlera pas de séparatisme ou d'indépendance. Selon lui, cette question n'appartient pas à un groupe ou à un parti, mais à tous les Québécois. Il sait qu'il y a des indépendantistes dans son propre parti, et qui ont le droit d'en être. Il se propose plutôt d'appuyer sur le référendum qu'il tiendrait un an après la prise du pouvoir par les créditistes, pour permettre à tous de décider de l'avenir du Québec en pleine connaissance de cause. Il est personnellement contre l'indépendance, mais il se rallierait volontiers à l'opinion majoritaire du peuple québécois.

Le pourrissement

M. Dupuis mettra l'accent sur "le pourrissement des Affaires sociales", convaincu qu'il est que 40 pour cent des bénéficiaires de l'aide sociale de l'Etat ne devraient pas l'être et que des dizaines de millions de dollars sont dépensés inutilement.

Il parlera également du revenu minimum garanti, version nouvelle vague du dividende social, qui a permis à M. Réal Caouette de refaire fortune à l'automne au Québec, tandis que le PQ, qui véhicule le même thème depuis trois ans, mais de façon plus sophistiquée comme il se doit chez des "intellectuels", n'a pas réussi à accrocher l'imaginaire populaire. Mais pour réaliser cet idéal de revenu minimum à tous les citoyens, M. Dupuis sait fort bien qu'il faut récupérer d'Ottawa des champs de taxation. Il se fait fort de réussir, lui, là où M. Claude Castonguay, en dépit de ses bons dossiers et de sa "gueule" de Saint-Bernard, achoppe péniblement, mois après mois. Il est convaincu qu'Ottawa devra lâcher du lest parce que les autres provinces aussi en ont assez de l'arrogance fédérale.

M. Dupuis insistera d'autre part sur l'importance de la famille, la nécessité de refaire son image et de lui donner les moyens de s'épanouir en toute liberté et confiance, dans le plus grand intérêt du Québec.

Pas un "pocket leader"

L'on dit couramment que Dupuis est l'homme de Caouette. Ça agace souverainement le nouveau chef créditiste. "Je ne serai pas un pocket leader. Ceux qui me connaissent savent que je ne me laisse pas mener par le bout du nez. M. Caouette non plus d'ailleurs."

En marche

M. Dupuis sait prendre le pouls du "monde ordinaire" et il n'a pas besoin de sondages scientifiques pour se rendre compte que sa candidature et son élection à la tête des créditistes québécois a soulevé un intérêt extraordinaire un peu partout, et même des remous, jusque dans les cercles gouvernementaux. En un certain sens, il exerce un magnétisme qui ressemble un peu à celui de M. Daniel Johnson qui, comme lui, pendant un certain temps, avait eu une longue côte à remonter depuis le temps qu'on l'appellait "Danny Boy". L'ex-député libéral de Saint-Jean a aussi quelque chose à prouver et, comme M. Johnson, il possède un flair de renard et un sens inné de la politique que n'ont que ceux qui en ont vécu toute leur vie, jour et nuit.

Depuis son élection, M. Dupuis se donne entièrement à sa nouvelle tâche, à son défi, et il en éprouve une certaine exaltation. Le bureau où il reçoit les journalistes de LA PRESSE est celui du président de Multifacem, dont il vient de se départir. L'immeuble est vétuste et délabré, l'ascenseur chambrlant, mais le bureau "présidentiel" — oh surprise — est luxueux et confortable. Visiblement, M. Dupuis aime être et se sentir "confortable". Il est heureux dans sa nouvelle peau.

Mais il est également déroulant. Dans son antichambre, quatre "caddres" frappent le regard: la Magna Carta, la proclamation du drapeau canadien par M. Pearson, une photo autographiée de M. Trudeau et un fusain représentant M. Pierre Laporte. Seul un petit colant vert et noir "Appuyons Dupuis" identifie le maître de ces lieux modestes qui aspire à devenir le maître du Québec et s'y prépare avec acharnement et ardeur. Une main de fer dans un gant de fer...

S'il prend le pouvoir, le PQ fera un référendum

ÇA NE SERT à rien de se raconter des histoires: si le PQ est élu en 1974, il fera l'indépendance du Québec d'ici 1979, soit au cours de son premier mandat... si la population le veut bien.

En effet, entre la formation du gouvernement péquiste et le déclenchement de l'indépendance, le peuple sera consulté une dernière fois par référendum sur la nouvelle Constitution québécoise.

La consultation préalable au référendum décisif pourrait même durer jusqu'à six mois.

Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, en annonçant ces étapes de pré-indépendance, met ainsi fin à toutes les questions, toutes les interrogations, toutes les inquiétudes qui persistent dans l'esprit des gens quant au moment où l'indépendance aurait lieu advenant que le PQ prenne le pouvoir.

"Nous serions des fraudeurs si nous n'arrivions pas à faire de l'indépendance à l'intérieur d'un premier mandat. Mais il y a des étapes. En arrivant au pouvoir, il faut prendre le budget en cours, c'est-à-dire la voiture qui est déjà en marche et, parallèlement, il faut se préparer à changer de moteur."

Le PQ, promet-il, ouvrira tous les dossiers. "Au lieu de s'occuper à deux gouvernements à crucifier l'indépendance, notre gouvernement ouvrira tous les dossiers pour une meilleure consultation."

Il y a les élections...

Avant de réaliser tous ces beaux rêves, il faut gagner les élections.

Les arguments sont nombreux pour démolir le PQ: l'impact de la venue de Dupuis, l'essoufflement des Québécois, le plafonnement du Parti québécois, l'image usée de René Lévesque, la peur de la séparation, l'absence du parti indépendantiste dans les régions rurales et sa difficulté de pénétrer certaines couches de la société.

René Lévesque, dans son langage particulier, réagit à tous ces points.

Le chef et le président de l'exécutif, Me Pierre Marois, reconnaissent que le travail à faire est immense.

D'abord le programme: "Il n'est pas sortable comme ça". Immédiatement après le congrès des 23, 24 et 25 février, une équipe se consa-

crera à vulgariser le programme afin qu'il soit présentable à la masse, qu'il soit facile de digestion.

Ensuite la pénétration: Lévesque reconnaît que le PQ a une image "trop exclusivement montréalaise". Se basant sur le fait qu'il n'existe presque plus de comités proprement ruraux mais plutôt des circonscriptions mixtes (mi-rurales, mi-urbaines), il entend consacrer beaucoup d'efforts aux priorités et aux préoccupations régionales. L'élection de trois ou quatre représentants de régions au sein de l'exécutif devrait tendre vers cette résolution.

Les groupes de militants: le PQ se consacra davantage aux divers groupes selon les âges ou l'état social. La moyenne d'âge se situe davantage entre 35 et 45 que de 18 à 25 ans comme lors des élections de 1970.

En conséquence, il y aura par exemple une organisation électorale propre au groupe 18-25, surtout au niveau des campus et des CE-GEPS. "En 1970, ce vote n'a pas sorti. Ce sera organisé systématiquement durant la prochaine campagne."

Il y a aussi la population féminine qui manifeste une plus grande crainte face à l'indépendance du Québec. Le PQ aura une stratégie particulière pour ce groupe.

Aussi les personnes âgées: ce groupe de l'âge d'or sera approché différemment.

En somme, la prochaine campagne électorale du PQ se fera par comté et par groupes d'intérêt... beaucoup plus qu'en 1970 en tous cas.

Peur, essoufflement, déclin, conservatisme

Le phénomène de la peur, de l'hésitation, du scepticisme, du doute face à l'indépendance serait "beaucoup plus chiffré" maintenant, c'est-à-dire plus contrôlable quant aux individus ou aux groupes qui vivent encore de cette peur.

Le PQ aurait presque l'envie de reprendre le slogan du RIN en 1966: "On est capable". Il veut susciter la confiance et la fierté des Québécois de prendre en main leur destinée.

Mais ces Québécois ne sont-ils pas essouffés à la suite de la révolution tranquille, de la réforme de l'éducation, de l'assurance-maladie, des événements de 70, etc...?

"Il y a eu essouffement après la mort de Johnson, sous Bertrand et maintenant sous Bourassa. Pourquoi n'y aurait-il pas une reprise

une nouvelle évolution, un nouvel élan?" se demande René Lévesque qui croit mordicus à ce nouveau tournant.

A ceux qui persistent à croire en une période de conservatisme en se basant sur les expériences vécues à l'extérieur du Québec, M. Lévesque réplique par plusieurs exemples: "Trudeau a été débarqué ou à peu près, le NPD gouverne trois provinces, Nixon a perdu le contrôle des deux Chambres malgré tous les coups d'éclat qu'il a pu faire avant les élections, la gauche remonte en France et Brandt a été réélu en Allemagne."

Il se pose la question: "Pourquoi le Québec demeurerait-il dans un relan de conservatisme alors que partout ça évolue?"

Impact de Dupuis

Un instant! Il y a l'arrivée d'Yvon Dupuis sur l'échiquier politique.

"Dupuis véhicule une poutine. Un grand nombre de créditistes honnêtes et sincères vont être écoeurés de ça. Leur domicile politique, ce sera nous."

Pour le moment, M. Lévesque n'avance que des hypothèses. Il n'a pas de chiffres ni de faits. Il se base sur les réactions de créditistes qui se sont adressés à lui ou encore sur les rapports fragmentaires qui lui proviennent des différents comités. Il avoue qu'il n'a que des bribes de renseignements mais pas plus.

Lévesque rentable?

Il reste encore un sujet quelque peu délicat à traiter: la rentabilité du chef du Parti québécois. Pour René Lévesque, l'étape de 1974 est décisive: ça passe ou ça casse... pour lui tout au moins.

Agé de 51 ans, en politique depuis 13 ans (est-ce un chiffre malchanceux?), il se soucie peu des attaques de ses adversaires qui l'agacent en affirmant qu'il est le plus vieux chef politique au Québec. Lévesque se croit encore rentable pour la prochaine élection.

Après... ce sera après.

Pour les deux journalistes de LA PRESSE qui l'interrogeaient pour la toute première fois (même si tous les journalistes sont péquistes, selon certains) René Lévesque est apparu comme un homme confiant, décidé, déterminé et ayant suffisamment d'énergie et de verve pour en montrer encore à plusieurs.

C'est bien le cas de dire qu'on ne montre pas à un vieux singe à faire des grimaces.

Le remaniement ministériel de Bourassa est surtout électoraliste

par Claude SAINT-LAURENT

LE REMANIEMENT ministériel que vient d'effectuer M. Robert Bourassa apparaît à première vue comme un geste mineur en raison du nombre et de l'importance limités des personnages impliqués mais il n'en revêt pas moins une préoccupation électoraliste marquée du chef du parti libéral qui cherche à mettre en poste des hommes qui sauront ou devront oublier l'esprit traditionnel de réforme de ce parti jusqu'au prochain scrutin tout en éteignant les feux passagers qui pourraient handicaper cette formation politique tant au niveau de ses appuis financiers qu'à celui des électeurs.

En confiant à M. Victor Goldbloom le ministère des Affaires municipales tout en lui laissant la responsabilité de l'Environnement ou ce dernier agissait comme mi-

nistre sans ministère, M. Bourassa semble prêt à compromettre les réformes qui s'imposaient à ces deux niveaux.

Fissures à replâtrer

M. Goldbloom devra d'une part consacrer le maximum de ses énergies à replâtrer les fissures ouvertes par son prédécesseur particulièrement au niveau de la Communauté urbaine de Montréal et des municipalités rurales tandis qu'il sera d'autre part coincé au niveau de sa disponibilité et des impératifs de la caisse électorale du parti quant à ses programmes relatifs à l'environnement.

Il serait en effet, dit-on, assez téméraire pour le parti au pouvoir de s'aliéner les grandes entreprises qui l'allaient, en leur imposant les sanctions moutles fois promises par M. Goldbloom.

Il est du reste bien connu que le ministre de l'Environnement, même avec la sanction du bill 34, n'a jamais bénéficié d'un budget sérieux et que les règlements qui concrétiseront en pratique la loi-cadre de l'Environnement n'ont pas

encore été édictés et pourraient bien ne pas l'être avant les prochaines élections.

La nomination de M. Goldbloom demeure par ailleurs un geste politique habile puisque l'homme, même s'il n'a point eu l'occasion d'agir avec poids, n'en a pas moins démontré ses aptitudes de diplomate, de chevronné des relations publiques et de politique modérée, joignant son influence naturelle sur son milieu à la volonté d'être à l'écoute des groupes locaux souvent délaissés par l'autorité provinciale.

Le nouveau ministre des Affaires municipales a d'ailleurs devancé la majorité de ses collègues quant à la fréquence de ses présences publiques à l'occasion de multiples tournées à travers la province.

Le dossier Bourassa permet cependant jusqu'à maintenant de croire que les grandes réformes municipales seront mises en veilleuse de même que la loi de l'environnement de façon à ce que le nouveau ministre puisse accomplir sa tâche en deux points: amadouer le monde municipal et apaiser les traumatismes des grandes compagnies responsables de la pollution.

Le "maire de Rimouski", comme s'est déjà plu M. Jean Drapeau à qualifier l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, au cours de conversations privées, subit pour sa part une démotion sans équivoque qui semblait d'ailleurs inévitable depuis que M. Bourassa avait prêté une oreille attentive et ouvertement sympathique à l'Union des conseils de comté.

M. Tessier n'en était d'ailleurs pas à sa première contradiction lors de son altercation avec l'Union que M. Bourassa s'empressa d'ailleurs de prendre sous son aile.

Dès le 10 juin 1970, à peine un mois après sa nomination, M. Tessier affirmait à Halifax qu'il favorisait les négociations directes entre les municipalités et le gouvernement fédéral. M. Bourassa le contredisait catégoriquement le lendemain.

Un an plus tard, M. Tessier récidivait en disant qu'il n'y aurait jamais de regroupement municipal obligatoire sous le parti libéral.

Il avait cependant affirmé quelques mois plus tôt qu'il réduirait de 1,650 à 200 le nombre de municipalités de la province. Et il indi-

qua quelques mois après sa déclaration de mai 1971 à Rimouski que le gouvernement municipal serait restructuré ou disparaîtrait.

Il en fut de même pour les communautés urbaines puisque M. Tessier affirmait en 1970 que son ministère étudiait 11 projets de communautés urbaines et que le Québec en 10 ou 15 ans serait regroupé en régions administratives unifiées.

Un an plus tard il déclarait officiellement que les communautés urbaines étaient appelées à disparaître dans un délai de cinq ans, ce que M. Bourassa nia catégoriquement dès le lendemain. M. Tessier se prononça aussi pour une communauté urbaine sur la Rive-Sud contre la formation de laquelle il s'insurgea par la suite.

Gardé trop longtemps au cabinet

Au congrès de l'Union des municipalités en septembre dernier, M. Tessier devenait un récidiviste d'habitude en annonçant qu'il démanderait le ralentissement de l'intégration des forces policières de la CUM, ce à quoi M. Jérôme Choquette opposa un refus catégorique

dès le lendemain. Et ce n'est pas tout. Mais passons.

Il conviendra sans doute de noter que M. Tessier n'était peut-être pas l'homme de la situation ou qu'à tout le moins le cabinet Bourassa n'avait pas de politique municipale, mais il faudra également souligner que le chef du gouvernement aura conservé dans son cabinet pendant trois ans un homme dont il aurait dû se décharger depuis longtemps au lieu de le villipander publiquement en s'appropriant le succès des pots recollés.

M. Tessier passe donc aux Travaux publics, poste qu'il cumulait avec les Affaires municipales en 1970. Sa popularité demeure grande au caucus des députés et on lui confiera de toute évidence un rôle important au cours de la prochaine campagne électorale comme ce sera d'ailleurs le cas de M. Oswald Parent dans la région outaouaise et de M. Georges Vaillancourt dans les Cantons de l'Est.

En somme un remaniement qui aura fait dire à quelques vieux observateurs nostalgiques que les Gérin-Lajoie, Kierans, Lévesque, Lesage, Lapalme... ça n'était pas si mal! "Mais qui voulez-vous qu'il nomme, a-t-il seulement un choix?"

pleins feux sur l'actualité

la semaine
revue
et résuméePAR RÉGINALD
SPINHAYER

La Commission Gendron, dans son rapport remis en décembre dernier au premier ministre Robert Bourassa et divulgué en majeure partie cette semaine par le journal Le Devoir, fait état de multiples constatations d'apparences souvent contradictoires quant à la situation de la langue française au Québec, langue que les membres de la Commission reconnaissent comme généralement défavorisée, inutile aux non-francophones et caractérisant le milieu social inférieur de la population, et elle ne recommande essentiellement que des mesures "incitatives" dans le cadre actuel pour donner sa place au moyen d'expression de plus de 80 p.c. des six millions de Québécois.

Selon la Commission, qui a coûté au moins \$2.3 millions et dont les cinq membres ont gagné \$175 par jour de travail depuis 1969, il conviendrait de déclarer le français "langue officielle" du Québec, mais l'anglais et le français seraient sur le même pied en qualité de "langues nationales".

On recommande aussi expressément, entre autres, de ne recourir qu'à l'incitation pour faire du français la langue de travail. Quant à la loi 63, qui permet le choix de la langue d'éducation et s'est révélée idéale pour les immigrants choisissant de s'intégrer à la minorité anglophone dans une proportion d'environ 90 p.c., il faudrait la laisser en vigueur durant trois à cinq ans encore, pour voir si vraiment il convient de la supprimer.

Des réactions

Le chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, dont le parti fit passer la loi 63 avec le concours des libéraux dans un Parlement transformé en forteresse contre les protestataires, en 1969, s'est dit d'accord avec ce qu'il connaissait du rapport, mais pas en ce qui a trait à la loi 63.

Le chef du parti Québécois, M. René Lévesque, a dénoncé le rapport sans équivoque, le qualifiant d'"hypocrite" et de "plus dangereux encore que la loi 63 elle-même parce qu'il consacrerait la dégradation du français tout comme la loi 63 a consacré le passage des immigrants à l'école anglaise".

Quant au chef des Créditistes, M. Yvon Dupuis, il a lui aussi essentiellement dénoncé la loi 63 et préconisé l'école française pour les enfants d'immigrants.

Le chef du parti Libéral, M. Bourassa, n'a rien dit.

La dévaluation du \$...

Après deux semaines de croissance fiévreuse sur les marchés internationaux de change, la dernière crise monétaire a forcé le président Richard Nixon à dévaluer de dix p.c. le dollar américain, ce qui porte pratiquement à vingt pour cent la dévaluation subie par le \$ US en quatorze mois. Le dollar canadien a aussitôt subi le même sort pour éviter une perturbation commerciale éventuellement désastreuse, attendu que les États-Unis achètent 73 p.c. du total des exportations canadiennes, tandis qu'ils fournissent 69 p.c. des produits importés par le Canada.

Il semblait donc impératif, même si le dollar canadien se trouve ainsi sous-évalué artificiellement, que les deux monnaies conservent la même valeur relative. Cependant, tout comme les Américains, les consommateurs canadiens peuvent s'attendre à une rapide inflation du prix des produits importés entre autres de France, d'Allemagne et du Japon.

... ne serait pas
une solution suffisante

Officiellement décrétée par Washington afin de remédier au déficit de \$6.4 milliards enregistré l'an dernier dans le commerce avec l'étranger, dont \$4 milliards avec le Japon seulement, la dévaluation vise à pousser les Américains à ignorer quelque peu les produits importés, en raison de leurs prix accrus, et à recourir davantage à la production nationale, ce qui stimulerait l'industrie et donc l'emploi. Les partenaires économiques des E.-U. seraient parallèlement invités à augmenter leurs achats de produits américains, qui coûteraient dix p.c. de moins.

Ces dispositions n'inspirent pourtant que scepticisme à nombre d'économistes qui prophétisent des conséquences négatives à moyen terme, invoquant que la dévaluation fera monter le coût des matières premières que les E.-U. doivent importer, dont le pétrole, ce qui vaut aussi pour le Québec, et qu'elle engendrera une nouvelle inflation ainsi que, ultérieurement, une autre crise monétaire. Ils allèguent l'inutilité de la dévaluation précédente, en décembre 71, après que les E.-U. eurent enregistré un déficit commercial de \$2 milliards, le premier de leur histoire.

... et la ruée vers l'or
semble le confirmer

Si les opinions diffèrent quant aux résultats des mesures, le fait est que les marchés boursiers, après une brève réaction positive, ont généralement repris la baisse commencée en même temps que la crise monétaire. Et comme il est de règle en période d'insécurité

économique, le marché de l'or a connu une intense activité qui, en fonction de l'offre et de la demande, a porté le prix de ce métal de plus en plus précieux au record de \$74 l'once à Londres, comparativement à une moyenne inférieure à \$45 en 1971 encore.

Un peu partout, les ministres des Finances établissent un bilan provisoire de cette dernière tempête du système monétaire occidental dans le cadre des accords conclus entre 44 pays à Bretton Woods, New Hampshire, en 1944, et que certains disent surannés parce qu'ils lient le dollar à l'or-étalon et les autres monnaies au dollar. A elle seule, la banque nationale d'Allemagne de l'Ouest aurait subi une perte sèche de \$2.5 milliards dans la crise, tandis que, dans le même pays, les spéculateurs internationaux, institutions et riches particuliers, auraient réalisé en une semaine un profit net de \$330 millions, soit 5 p.c. du capital investi dans les transactions de change.

Ottawa restreint les
exportations de pétrole

Craignant de voir le Canada manquer lui-même de pétrole dès le mois prochain parce qu'il en exporte trop aux États-Unis à cause de la crise énergétique croissante qui a rationné en chauffage des millions d'Américains cet hiver, le gouvernement Trudeau a décidé de contrôler la sortie de cette richesse naturelle qui a rapporté \$950 millions au Canada l'an dernier et dont le volume d'exportation aux E.-U. n'était pratiquement plus conditionné que par la capacité de débit des oléoducs.

La mesure vise moins à réduire immédiatement le commerce qu'à en limiter l'expansion future, mais elle ne peut que compliquer les problèmes pétroliers des États-Unis. Le Canada disposerait d'amples réserves d'"or noir", principalement dans les régions arctiques; toutefois, elles n'entreraient en exploitation qu'à compter de 1980 et à un coût plus considérable.

Un Québécois parmi
les libérés, au Vietnam

Même si les accords de paix restent à conclure au Laos et au Cambodge, et qu'ils ont encore subi de multiples entorses au Vietnam du sud cette semaine, dont des combats qui auraient encore fait environ 1,500 morts et la destruction d'un grand hélicoptère de contrôle duquel on avait négligé d'enlever les insignes de l'armée des États-Unis, les échanges de prisonniers ont finalement commencé tant à Hanoi qu'à Saigon, provoquant explosions de joie et larmes de bonheur pour la première fois depuis longtemps chez des membres de tous les camps.

L'un d'eux, Marc Cayer, agnomme de 29 ans, de Saint-Raymond, près de Québec, a été libéré au Vietnam du nord après être passé pour mort pendant cinq ans de détention. Il devrait revenir à sa famille d'un jour à l'autre.

Une centaine d'ex-prisonniers américains, l'un d'eux après 8 ans et demi de détention, sont rentrés aux E.-U. via les Philippines. Entre-temps, le contingent militaire américain au Vietnam est tombé à 15,744 hommes et les observateurs neutres de la paix, dont 245 Canadiens, attendent encore d'assumer leur rôle depuis la signature du traité, le 28 janvier.

L'information et la
police en cas de crise

Deux séries de troubles sociaux survenus au Québec, soit l'affaire dite d'Octobre 1970 et la grève des employés de la fonction publique en mai dernier, seraient seules à l'origine d'une petite entente conclue à huis clos entre les propriétaires de stations radiophoniques et de télévision de l'ensemble du Canada, d'une part, et des délégués de différents corps policiers, d'autre part, sur la façon de renseigner la population "en cas de crise", le tout dans l'intérêt général, comme tout bien-pensant s'en doute.

La révélation de cette initiative, datant de novembre 72 mais dont radios et télévisions parlèrent peu à l'époque, fut apparemment faite par inadvertance lors de la déposition d'un haut placé francophone de l'Association canadienne de la radio et de la télévision devant la Commission parlementaire québécoise sur la liberté de presse. Le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, l'a qualifiée de "dangereuse" et le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, M. Claude Beauchamp, d'"inacceptable".

Uruguay: le pouvoir aux mains de militaires soi-disant réformistes

CHARLES
DAVIDchroniqueur à
l'information étrangère

SEVEREMENT pourchassés et décimés, la majorité de leurs cadres en prison ou en exil, les militants du Mouvement de libération nationale de l'Uruguay, plus connus sous le nom de Tupamaros, viennent, pourtant, de remporter, sur le plan idéologique, leur plus belle victoire.

Compte tenu des faits — l'entrée en force, sur la scène politique, d'une armée traditionnellement respectueuse de l'autorité civile, sous le couvert de la lutte contre la corruption, l'anarchie administrative et la dégradation économique de l'Uruguay — les Tupamaros doivent, en effet, apprécier en connaissances toute l'ironie de la situation.

Car, deux ans après avoir reçu les pleins pouvoirs pour réprimer la subversion et mettre un terme, notamment, à la guérilla urbaine qui secouait particulièrement Montevideo, les généraux uruguayens ont décidé de prendre en mains les rênes du pays.

Ainsi, à l'instar de leurs confrères péruviens, les militaires uruguayens, en luttant contre la guérilla, ont découvert qu'"une situation économique et sociale, fondamentalement injuste, était la cause première de la subversion". Du coup, l'Uruguay faisait connaissance avec la dictature militaire, assez souple néanmoins pour offrir à Juan M. Bordaberry la possibilité de faire de la figuration intelligente.

Car, en dépit des déclarations du président Juan Maria Bordaberry qui affirme que, tout au long de la crise, "la continuité de la démocratie n'a jamais été mise en question et que les Forces armées n'oseraient jamais y toucher", il n'en reste pas moins vrai que l'autorité civile suprême de ce pays s'est pliée intégralement aux exigences des militaires. Certes, le dénouement de la crise politique, la plus sérieuse de ces quarante dernières années, sauvegarde les apparences du pouvoir civil et de la Constitution mais traduit, bel et bien, dans les faits, le déclin, sinon la disparition

d'une des rares démocraties traditionnelles de l'Amérique Latine. Désormais, suivant le mot bien connu, les généraux uruguayens, en s'appuyant sur la Constitution, finiront bien par la faire céder.

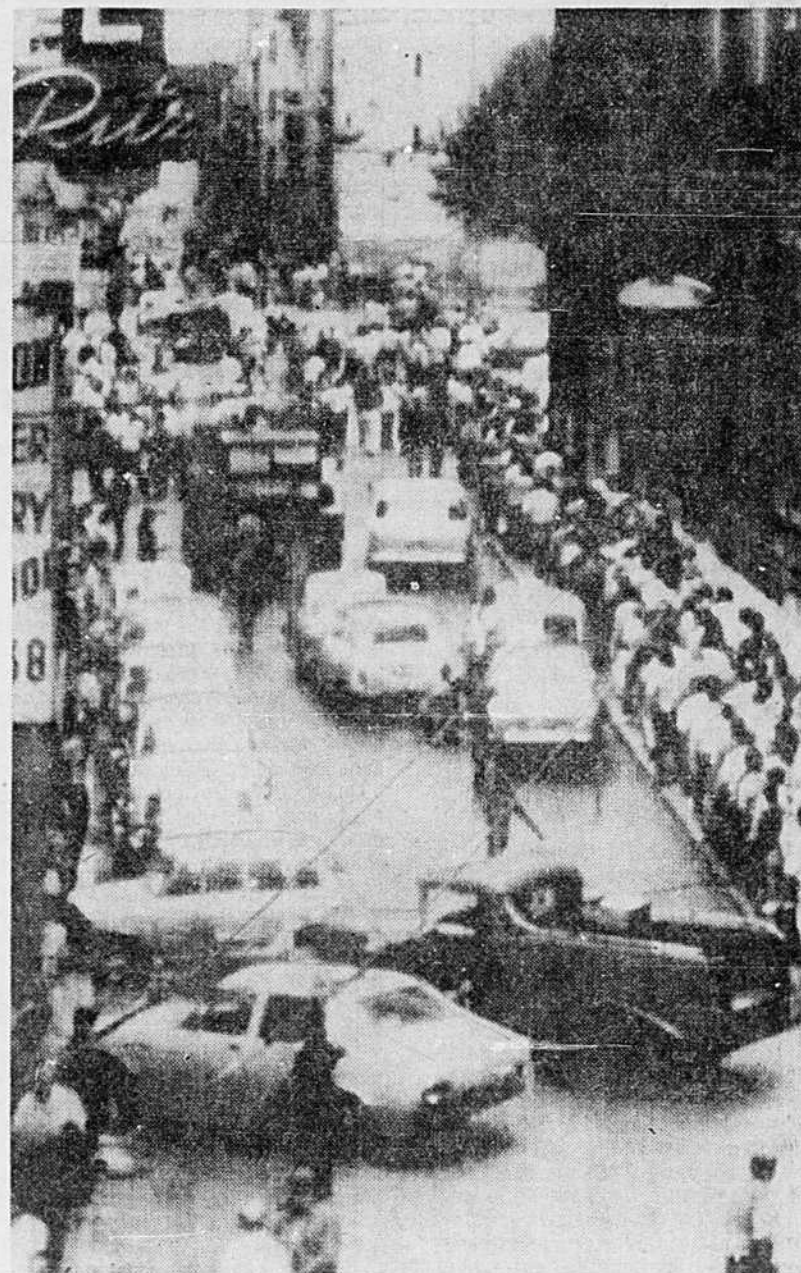
De plus, le discours dramatique du président Bordaberry, appelant le peuple à défendre ses institutions démocratiques, s'est heurté à l'indifférence profonde de la majorité des citoyens et à la froideur des partis politiques et des groupes constitués. Cette apathie cache mal la désaffection des citoyens pour un régime qui a été incapable de résoudre les problèmes du pays.

Aussi, tant le résultat que l'épreuve de force elle-même, mettant aux prises le gouvernement et les chefs de l'Armée, étaient fort prévisibles. Car, derrière ce désaccord sur le choix d'un ministre — prétexte qui devait déclencher la crise — se retrouvent des divergences profondes réelles quant à la conduite des affaires du pays et aux moyens pour résoudre les problèmes de l'Uruguay.

En effet, la crise tire apparemment son origine de la désignation du général Antonio Fracese comme ministre de la Défense. Manifestant clairement leur opposition à un tel choix pour des raisons purement politiques, les chefs de l'Aviation et de l'Armée prirent des dispositions militaires pour forcer le président Bordaberry à revenir sur sa décision. Mais, très vite, on devait s'apercevoir que l'ultimatum adressé au président comportait une liste de mesures à prendre, véritable programme politique qui témoigne du souci des militaires de la situation sociale et économique du pays.

Car, paradoxalement, les militaires uruguayens qui, jusqu'en 1970, vivaient repliés tranquillement dans leurs casernes et, apparemment, indifférents aux convulsions politiques, furent impliqués politiquement par la décision du pouvoir civil de leur donner les pleins pouvoirs pour venir à bout des Tupamaros. Ainsi, au travers d'une répression menée avec efficacité et au contact des guerilleros qui ne cessaient de vitupérer contre le système, les chefs militaires durent se rendre à l'évidence que les réformes pronées par la subversion décollaient d'un état de fait réel.

De plus, la diminution constante du pouvoir d'achat provoquée par une inflation galopante, les vastes mouvements de grève qui témoignent du malaise social, la progression du chômage et, par-dessus



téléphoto PA

"Une crise politique qui s'est déroulée dans une indifférence totale".

tout, le spectacle, effarant à leurs yeux, des classes politiques baignant dans la corruption, semblent avoir convaincu les militaires que leur ingérence dans les affaires de l'Etat se révélait nécessaire pour préserver l'essentiel et accélérer la "reconstruction nationale".

Désormais, toute la question est de savoir si cette immixtion des militaires obéit vraiment, comme ils le prétendent, au besoin de mettre fin à une longue période de malaise social et de stagnation économique. On ignore, jusqu'à présent, malgré le caractère populiste de leurs exigences si la ligne politi-

que qu'ils entendent imposer réellement découlera de leurs ambitions de caste ou s'efforcera de traduire les aspirations progressistes de la masse.

"L'Uruguay, a affirmé un jour, un de ses écrivains, est le seul bureau du monde qui ait le rang de république..." exprimant ainsi le caractère pléthorique des employés de l'Etat. Désormais, ce bureau est occupé par les militaires qui, parfois ont la curieuse particularité de "se trouver soudain du génie parce qu'ils ont une voix de commandement plus forte, plus ferme et plus mâle que celle des autres".

Le Baloutchistan, un autre Bangla Desh?

par John C. COOLEY

TEHERAN, Iran — Après celui du Bangla Desh, un autre mouvement sécessionniste se dessine dans cette partie du monde. Celui des Baloutches, qui forment le Baloutchistan.

On dénombre environ deux millions à deux millions et demi de Baloutches, dont moins de la moitié dans la VIIIe province de l'Iran, le reste habitant cinq régions du Pakistan, une province et quatre États princiers autonomes, en principe.

Selon des experts iraniens, l'Union soviétique, très désireuse de supplanter la Chine en Asie méridionale, appuierait subrepticement les séparatistes, tout comme elle a appuyé, en 1971, le cheik Rahman et ses Bengalis, histoire de multiplier ses alliances avec des peuples "libérés".

Les diplomates américains en poste à Téhéran se montrent sceptiques: ils ne croient pas que le Baloutchistan veuille suivre l'exemple de l'ex-Pakistan oriental. Mais M. Richard Helms, ancien directeur du Central Intelligence Agency (CIA) et nouvel ambassadeur de Washington dans la capitale de Mohammed Reza, chah Pahlevi, peut s'attendre à recevoir des documents susceptibles de prouver que ses collègues ont tort.

Il appert même que l'Inde pourrait se joindre à l'URSS pour "construire" le leadership des Baloutches et le faire connaître à travers le monde.

Signes
avant-coureurs

Ainsi, Moscou et la New Delhi, le cas échéant où leur allié deviendrait complètement indépendant, élargiraient leur ouverture sur le golfe Persique et sur l'océan Indien.

Le chah a fréquemment déclaré

à des visiteurs que l'Iran réagirait énergiquement si le Pakistan se trouvait un jour aux prises avec une dissension intérieure, menacé d'un effondrement. Lors de son dernier entretien avec le président Zulfikar Ali Bhutto, en janvier, dans la ville pakistanaise de Larkana, les deux hommes d'Etat auraient discuté de l'accord de Simla (intervenu en juillet et qui a officiellement mis fin au conflit Bangla Dsh-Pakistan) ainsi que de la difficulté qu'éprouve le gouvernement d'Islamabad à "digérer" la défaite.

Le 28 janvier, des agences de nouvelles ont rapporté de Quetta, capitale pakistanaise du Baloutchistan, que le gouvernement pourchassait des Baloutches "rebelle" — dont le nombre pourrait s'élever à 500 — dans les montagnes, non loin de la frontière de l'Iran.

Le Baloutchistan se présente comme une terre en grande partie désertique et volcanique. Le tiers ressortit à l'Iran qui, à même son nouveau plan de développement de \$32 milliards, entend y construire des routes, des écoles, des maisons, y créer de l'emploi, après avoir négligé cette région.

Il y aurait plus de deux millions de Baloutches au sud de l'Afghanistan, la plupart nomades ou pauvres agriculteurs. La plupart des Baloutches sont des musulmans sunnites, contrairement aux Iraniens qui appartiennent à l'autre grande secte, les chiites.

Deux chefs
rivaux

Il existe encore des communautés de Baloutches au nord-est de

l'Iran, dans la province de Khorasan. Pauvres et sous-développés aussi, elles semblent cependant en passe de se moderniser plus vite que les autres.

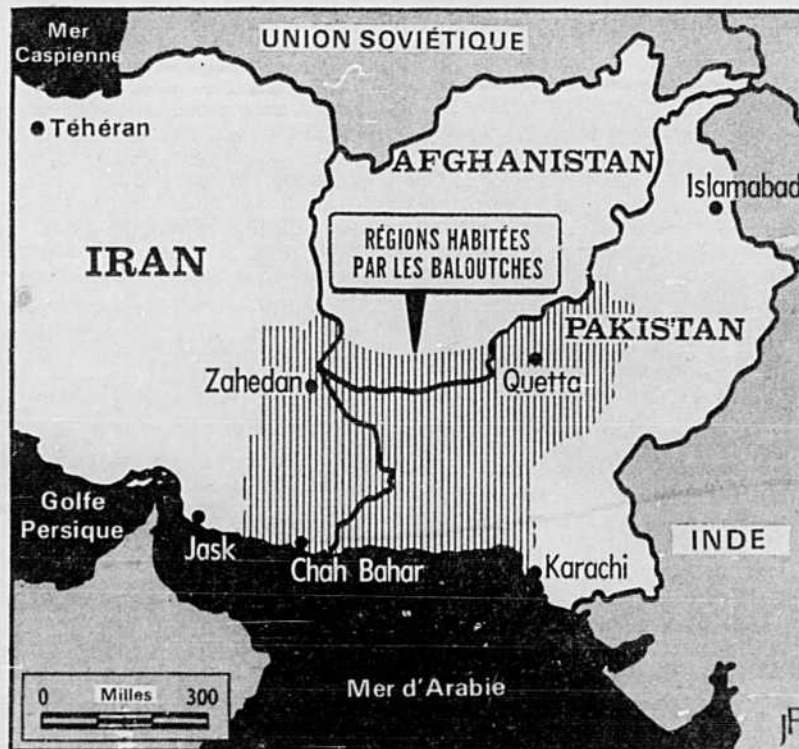
Dans le Sind (province natale d'Ali Bhutto) où on trouve le plus grand nombre de Baloutches au Pakistan, le chef du Front uni, Mubashir Hassan Kesrani, pourrait, d'après certains observateurs, devenir le cheik Mujibur Rahman de son peuple.

On lui connaît un rival, Oulaf Nazzim, leader des quelque 50,000 Baloutches qui travaillent dans les émirats du golfe Persique, spécialement dans ceux de Dubaï et d'Oman. Son organisation s'appelle l'Organisation mondiale des Baloutches, dont le quartier général a été établi à Bagdad où les Baathistes irakiens (socialistes arabes) appuient les nationalistes radicaux du golfe Persique.

Plusieurs des Baloutches qui combattent maintenant dans l'armée du sultan d'Oman (dirigée par des Britanniques) viennent de l'enclave de Gwadar, sur la côte de l'océan Indien, au sud du Pakistan. Oam a dominé cette dernière jusqu'en 1958.

Un autre groupe minoritaire, les Brahous, du centre du Baloutchistan pakistanais ont de plus en plus partie liée avec les Baloutches et les Pathans (ou Pushtu) dont les mouvements nationalistes réclament tous l'autonomie par rapport au gouvernement central d'Islamabad.

Le gouvernement iranien, d'autre part, prend non officiellement prétexte du séparatisme baloutchistanais pour mettre sur pied une grande armée et une marine ad hoc — avec bases imposables à Chah Bahar et Jask, sur l'océan Indien. "Le régime pakistanais n'a pas su prévoir la sécession du Bangla Dsh", souligne un officiel iranien. Celui-ci précise que son pays entend n'avoir pas à recourir à l'aide étrangère en cas de rébellion.



Lewis souhaite le pardon pour les 3 chefs emprisonnés

par Gilles LESAGE,
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — M. David Lewis souhaite que le gouvernement accorde "bientôt" le pardon aux trois présidents de centrales syndicales, qu'il a vainement tenté de rencontrer hier au cours de sa visite d'une journée à Québec.

Arrivé d'Ottawa en fin d'avant-midi, le chef du Nouveau parti démocratique (NPD) s'est rendu directement au Centre de détention d'Orsainville où il avait l'intention de faire une courte visite aux présidents Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, en dépit d'un refus servi au préalable par le ministère de la Justice. Il y a quelques semaines, bien avant qu'il ne soit emprisonné, M. Lewis avait pris rendez-vous avec M. Charbonneau.

M. Lewis et quelques proches, dont le président du NPD-Québec, M. Raymond Laliberté, ont été reçus seulement par le directeur du Centre, qui leur a expliqué qu'il ne pouvait faire de passe-droit pour qui que ce soit, étant donné que les trois célèbres prisonniers reçoivent le même traitement que tous les autres détenus.

M. Lewis n'a pas insisté, laissant toutefois un mot de sympathie et d'amitié à l'endroit des trois leaders syndicaux.

A sa sortie, M. Lewis a dit aux reporters que la sentence d'un an de prison envers les trois présidents était, à son avis, stupide, sauvage et injustifiée, et qu'elle aurait dû être révisée en raison du fait que le climat social est beaucoup plus calme au Québec.

Le chef du NPD souhaite que le gouvernement québécois accorde bientôt le pardon aux trois leaders. Dans son esprit, ils ne devraient pas rester en prison plus d'un mois. Ils y sont depuis deux semaines déjà, en plus des deux semaines servies en mai dernier.

Un reporter lui a demandé s'il considérerait les trois leaders comme des prisonniers politiques. L'homme politique a répondu que toute détention de chefs syndicaux a des raisons politiques et sociales. Il estime qu'il ne serait pas sage de les laisser trop longtemps derrière les barreaux.

M. Lewis comprend les motifs invoqués par le directeur du Centre, mais il pense que le gouvernement, lui, ne doit pas traiter les trois présidents comme des "criminels".

De son côté, M. Laliberté a fait savoir que, parmi les raisons invoquées par le ministère pour refuser l'accès de la prison à M. Lewis, il y a le fait qu'il s'agit d'un chef politique. Il y a donc, de la part du gouvernement, une dimension politique à l'affaire, selon lui.

Si les trois présidents étaient détenus dans une prison fédérale, M. Lewis aurait pu les voir plus facilement, étant membre du Parlement d'Ottawa.

A la suite de cette visite avortée, le chef politique a pris le déjeuner avec un groupe de reporters, causant avec eux fort simplement à bâtons rompus. De ses propos, retenons quelques points de repère.

L'appui accordé jusqu'ici par le Nouveau parti au gouvernement Trudeau est très "conditionnel", M. Lewis estimant notamment que les conservateurs sont encore plus réactionnaires que le groupe libéral.

La prochaine épreuve de force sera celle du budget de lundi prochain. M. Lewis a répété clairement que son parti n'approuvera pas le budget s'il prévoit des allègements fiscaux pour les grandes entreprises, les célèbres "corporate welfare bums" dont M. Lewis a traité longuement durant la campagne électorale.

De même, si le gouvernement maintient les amendements sévères qu'il propose au régime d'assurance-chômage, le NPD votera contre le projet de loi aux Communes.

Sur un autre sujet, M. Lewis ne se fait pas d'illusions sur ses chances au Québec, même s'il espère effectuer une percée aux prochaines élections générales. Il a décidé de faire des visites mensuelles dans cette province. Le mois dernier, il était à Montréal, hier à Québec, le mois prochain, il ira dans une autre région du Québec.

Quant à M. Raymond Laliberté, ce n'est pas pour des raisons de santé qu'il ne sollicitera pas le mois prochain un nouveau mandat à la présidence du NPD-Québec. C'est plutôt qu'il travaille maintenant à un projet de recherche à l'Université Laval, ce qui accapare la majeure partie de son temps. Il compte toutefois être à nouveau candidat dans Montréal-Hochelaga au prochain scrutin fédéral.

Le chef du NPD-Canada se refuse toujours à envisager l'hypothèse de l'indépendance du Québec ou celle de l'accession au pouvoir du Parti québécois. Pour lui, cela est proprement impensable. Tout au contraire, il estime que le PQ sortira plus faible des prochaines élections au Québec, et que plusieurs militants de cette formation se tourneront vers le Nouveau parti pour élaborer un nouveau "projet" Canada social-démocrate.

M. Lewis se propose d'autre part de saisir le CRTC de l'entente intervenue entre les radiodiffuseurs privés et les corps de police concernant le contrôle de l'information en temps de crise. Il s'agit là, selon lui, d'une négation de la liberté de presse, et l'organisme fédéral, devrait pouvoir agir en cette matière.

Claude Wagner veut s'installer à Ottawa pour un bon bout de temps

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Sur la scène politique fédérale, Claude Wagner se sent heureux comme un poisson dans l'eau.

Vous me direz qu'il serait bien étonnant en ce moment pour un conservateur d'avoir le sentiment de nager en eaux troubles, alors que l'humeur générale dans le parti ne peut pas être plus optimiste, M. Wagner ne fait pas exception à la règle. Comme il le dit lui-même, il se prépare à exercer le pouvoir.

En fait, depuis son installation à Ottawa au début de janvier dernier pour les travaux parlementaires, M. Wagner n'a pas cessé de se recycler. Il en a fait volontiers l'aveu dans une entrevue à LA PRESSE cette semaine.

Il a d'abord attaché une grande importance à établir de bonnes relations avec ses collègues les députés conservateurs, qu'il ne connaissait pas pour la plupart.

Il a pris grand plaisir à participer aux travaux en caucus et se dit encore impressionné par la franchise et la solidarité encore intacte de ce groupe parlementaire.

En Chambre, M. Wagner trouve que le décorum et la discipline sont plus marqués qu'à Québec et il ne cache pas que comme député de l'Opposition il a souvent l'impression d'avoir de la difficulté à atteindre la cible. Il concentre ses efforts dans trois domaines : agriculture, expansion économique régionale et affaires extérieures. Bref, M. Wagner n'a pas pris les choses pour acquises en arrivant à Ottawa. Jusqu'à maintenant il a avancé à pas feutrés et n'a pas commis d'erreur irréparable, même s'il a fait quelques déclarations contradictoires dans ses critiques sur le Canada au Vietnam.

Seul représentant véritablement francophone de son parti aux Communes, M. Wagner est forcément considéré comme une denrée rare et précieuse par ses collègues et jusqu'à maintenant ils ont toujours été nombreux en Chambre pour l'écouter et applaudir ses déclarations.

"Je ne suis pas une caution"

Lors du débat sur le discours du Trône, M. Jean Marchand, dans une sortie mémorable, avait accusé le député de St-Hyacinthe d'être une caution pour les conservateurs au Québec.

M. Wagner rejette évidemment cette



accusation. "Je joue un rôle actif et ré. Je n'ai pas l'impression d'être utilisé. Je ne suis pas comme ça et M. Stanfield ne l'est pas non plus", a répondu M. Wagner en fumant paisiblement la pipe, assis dans un coin de son bureau trop petit et qu'il doit partager avec un adjoint, M. André Belterose, et trois secrétaires.

Le fait qu'il soit le seul Québécois francophone parmi 107 députés conservateurs semble à première vue constituer un handicap sérieux pour faire valoir avec poids les intérêts du Québec.

M. Wagner voit les choses autrement. "Je trouve que ça me donne un avantage énorme, dit-il, à cause de la situation présente les conservateurs doivent attacher plus d'importance à régler les problèmes du Québec, alors que les libéraux ont les yeux tournés vers l'Ouest et prennent le Québec pour acquis."

Puis M. Wagner rappelle qu'il a accusé M. Drury d'avoir effectué un

recul dans les politiques de bilinguisme.

Une nouvelle figure au Canada anglais

L'un des aspects de la nouvelle carrière politique de M. Wagner c'est que lui et le Canada anglais se découvrent mutuellement. Il a eu jusqu'ici très bonne presse dans les media anglophones et sans soulever l'admiration comme M. Trudeau a pu le faire en 1968, il est bien évident qu'il est en passe de devenir l'une des figures politiques les plus connues au Canada.

Dans ce cas également, il bénéficie sans doute, en partie du moins, de l'avantage d'être unique en son genre au sein de la députation conservatrice.

Quoi qu'il en soit, il est de plus en plus en demande dans les provinces anglophones. Il dit recevoir des invitations pour prononcer des causeries au rythme d'environ cinq par semaine. Il dit aussi recevoir autant de courrier

de l'extérieur du Québec que de l'intérieur.

"Mon comté, c'est le Québec"

A propos du Québec, M. Wagner a la très nette impression qu'il représente aux Communes beaucoup plus que son propre comté. "J'ai le sentiment, mentionne-t-il, que mon comté c'est le Québec", et ce non seulement au niveau de l'organisation conservatrice, mais aussi de la population et même des journalistes qui continuent de communiquer avec lui de plusieurs régions du Québec.

Lorsqu'il le peut, il visite diverses régions du Québec, notamment pour des conventions de comtés, dont la première a eu lieu dans Hochelaga il y a deux semaines. On veut en moyenne en tenir une par semaine.

Sans détenir le titre officiel de chef de l'aile conservatrice québécoise, M. Wagner jouit quand même d'un droit de regard sur toutes les décisions importantes qui sont prises par l'Association progressiste-conservatrice du Québec.

Il a indiqué cette semaine qu'il a bien l'intention de maintenir cette présence dans son parti. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à se référer aux remarques glaciales qu'il a faites à l'endroit de M. Marcel Masse à la suite de son apparition au congrès de Toronto la fin de semaine dernière.

Il semble au fait que cette réaction du député de St-Hyacinthe a fortement déçu les conservateurs québécois qui souhaitent ardemment augmenter la liste des candidats bien commus.

St-Hyacinthe

Même si la réputation et la popularité de M. Wagner s'étendent un peu partout à travers le Québec, il n'en reste pas moins que l'avenir immédiat de cet ancien juge et ministre libéral appartient aux électeurs de St-Hyacinthe.

M. Wagner en est tout à fait conscient et c'est presque tous les samedis qu'il se rend dans le comté pour développer ses contacts avec toute la population : bureau pendant l'après-midi, tournée en moyenne dans cinq villages en soirée pour des carnavales, des soupers divers, des clubs sociaux, etc...

Très souvent également, M. Wagner s'organise pour commenter l'actualité et ses remarques sont largement diffusées dans les journaux du dimanche.

On peut tirer la conclusion que M. Wagner travaille très fort en vue de s'installer à Ottawa pour un bon bout de temps.



Indiens: Ottawa attend l'avis de la Cour suprême

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La position fédérale demeure fondamentalement inchangée à l'égard de tous les problèmes soulevés par le développement hydroélectrique à la Baie James.

Sur le plan constitutionnel, les autorités canadiennes attendent aussi bien que les Indiens et le gouvernement québécois les conclusions de la Cour suprême. Il ne semble aucunement être question de faire intervention politique sur cet aspect constitutionnel.

Quant à l'étude, dont certains journaux ont fait grand état hier, il s'agit d'un document qui "ne vaut pas cher" et auquel on attache peu d'importance à Ottawa. Cette étude a été menée par un étudiant embauché pour un été qui n'a même pas le titre d'avocat.

Sur le plan humain, le gouvernement fédéral continue de rester à l'écart dans le conflit qui oppose les Indiens et le gouvernement québécois, même si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien appuie financièrement et moralement les Indiens.

Le premier ministre Trudeau a indiqué hier que M. Chrétien fera une déclaration dans deux ou trois mois, mais alors il traitera uniquement de l'attitude fédérale à l'égard des Indiens de tout le Canada et non pas seulement ceux de la Baie James.

On laisse entendre que le ministre précisera la politique fédérale à la lumière des récentes déclarations du

premier ministre, lui-même fortement impressionné par les jugements des tribunaux ces dernières semaines sur les droits des Indiens.

Il s'agirait en bref de reconnaître que les Indiens ont non seulement des droits légaux inscrits dans les traités, mais que même ceux parmi les Indiens qui n'ont pas de traités comme protection peuvent jouir de certains droits historiques.

La préoccupation du gouvernement fédéral est présentement de mettre sur pied un mécanisme de négociation avec les Indiens. On prend comme modèle ce que l'on a fait en Alaska.

Enfin sur le plan écologique, M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, a reconnu pour sa part qu'on est encore loin d'avoir toutes les données qui permettent de tirer des conclusions valables quant au projet de la Baie James.

En fait, on a demandé à un certain nombre de spécialistes de faire l'inventaire de toutes les ressources écologiques du bassin de la Baie James.

On veut pratiquement qu'ils nous disent le nombre d'arbres, de poissons, etc., a mentionné M. Davis, qui par ailleurs a reconnu que le gouvernement fédéral n'a pas la compétence constitutionnelle pour intervenir, à moins que le projet nécessite des fonds fédéraux, ait un impact important sur les pêcheries ou ait des effets au-delà du Québec.

Or aucune de ces conditions ne s'applique jusqu'à maintenant.

Benson décidera du sort de Bell

OTTAWA (PC) — Le sort de Bell Canada est maintenant entre les mains de E.J. Benson et des autres membres de la Commission canadienne des transports, celle-ci ayant terminé hier ses auditions relatives aux augmentations de tarifs que cette compagnie de téléphone veut mettre en vigueur cette année.

La Commission, que préside M. Benson, ancien ministre des Finances du Canada, a siégé 28 jours pour enquêter sur les hausses que Bell Canada veut implanter dans toutes les parties du pays qu'elle dessert, soit l'Ontario, le Québec et certains endroits au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

C'est la quatrième fois depuis 1969 que Bell se présente devant la Commission des transports pour hausser les tarifs téléphoniques. Dans les trois cas précédents, elle a obtenu des augmentations substantielles, mais jamais tout ce qu'elle avait demandé.

Cette fois-ci, elle veut accroître son revenu, en 1973, de \$36 millions, revenu qui avait été l'an dernier de un milliard 200 millions de dollars.

Quel que soit le résultat de la demande qu'elle fait cette fois-ci, la compagnie Bell Canada entend revenir devant la Commission canadienne des transports d'ici la fin de l'année pour lui demander l'autorisation de hausser de nouveau en 1974 les tarifs téléphoniques. Bell Canada veut accroître son revenu l'an prochain de \$85 millions.

Un des avocats de Bell, E.E. Saunders, a déclaré hier au cours de la dernière séance de la Commission canadienne des transports, que celle-ci de même que les gouvernements du Québec et de l'Ontario ne doivent pas essayer de bloquer les décisions que prend Bell. "Il n'appartient pas à la Commission de dire à Bell comment elle doit mener ses affaires, a dit M. Saunders, et il n'appartient pas aux gouvernements provinciaux de contrecarrer les volontés de Bell."

L'obstruction systématique bloque les crédits à Ottawa

OTTAWA (PC) — Les Conservateurs et les Néo-démocrates ont continué leur obstruction jusqu'à la dernière minute, hier après-midi, aux Communes, lors des discussions en Comité plénier du projet de loi C-141, prévoyant l'adoption des crédits de l'ordre de \$1.29 milliard pour l'année financière se terminant le 31 mars.

Même si les discussions se sont poursuivies pendant l'heure réservée aux députés, soit entre 16h et 17h, il n'a pas été possible d'obtenir l'assentiment des députés et adopter le projet de loi.

Le principal obstruteur a été le représentant néo-démocrate de Témiskaming, M. A. Peters, qui soudainement est devenu le spécialiste en Affaires extérieures, Justice et Main-d'œuvre.

M. Peters n'a manqué aucune chance de parler sur tous les sujets.

M. Erik Nielsen a tenté à plusieurs reprises d'obtenir l'assentiment de ses collègues, car il a avoué avoir promis l'adoption du projet de loi pour 15h, mais les néo-démocrates et quelques conservateurs n'ont cessé de faire obstruction.

Hier, M. C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, avait rappelé que si les discussions se poursuivaient la semaine prochaine, elles pourraient devenir confuses, car le Parlement doit commencer à discuter du budget de la prochaine année.

Malgré cela, M. Frank Howard, a tenté de faire couper les crédits de \$484,500 prévus pour le ministère des Affaires extérieures de moitié. Trop souvent, selon lui, ce ministère ne tient pas compte des pauvres et jamais personne ne lui demande des comptes de ses dépenses.

Son collègue, M. Arnold Peters, NPD-Témiskaming, a parlé pendant près d'une heure sur le même sujet et sur l'Environnement, mais dans le domaine des Affaires extérieures, il a avoué ne rien connaître, demandant même où se trouve la Zambie.

Les crédits du ministère des Affaires extérieures permettront l'implantation de trois délégations, l'une à Atlanta, Georgie; l'autre en Zambie et la dernière à Budapest.

La motion a été défaite par 72 contre 6.

Grains

Alors que pendant trois jours les députés de l'Opposition avaient débattu les crédits au ministère de l'Agriculture, au début de la semaine, ils ont repris les mêmes discussions, hier après-midi, par le biais des crédits de \$48 millions au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Ces crédits permettront l'achat de 2,000 wagons pour le transport du grain vers Vancouver.

Les députés de l'Ouest en ont profité pour ouvrir à nouveau ce débat.

Selon M. Bill Knight, NPD-Assin-

boia, ces nouveaux wagons obligeront plusieurs villages à abandonner leurs voies ferrées, car les nouveaux wagons seront trop lourds ou trop hauts pour passer sous les trémies. M. C. Stewart, PC-Marguette, a argumenté dans le même sens, accusant le gouvernement de n'avoir aucun programme de développement dans le domaine de l'agriculture.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a réfuté la plupart des accusations portées contre lui, notamment

celle qu'il n'y avait pas eu consultation avec les compagnies de chemin de fer.

Au contraire, a-t-il précisé, c'est après avoir consulté les compagnies qu'il a été décidé de construire ces nouveaux wagons, "car elles ne pouvaient nous assurer de transporter tout le blé que nous désirions voir transporter chaque jour".

Selon lui, les compagnies ne pouvaient mettre au service du gouvernement les trains nécessaires pour vendre tout le blé désiré.

Bagarre au parlement de la Nouvelle-Ecosse

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE (PC) — La pratique du débat à coups de poing au visage n'est pas admise à l'Assemblée législative de Nouvelle-Ecosse: c'est ce qui ressort de la suspension, hier, pour 14 jours, d'un député qui la veille, en avait frappé un autre au visage pendant une séance de cette assemblée.

Ce pugiliste parlementaire, le Dr Michael Laffin, député progressiste-conservateur de Cap-Breton-Centre, est rentré chez lui, à New Waterford, hier soir, et y a été accueilli par quelque 75 partisans enthousiastes. Il en outre reçu plus de 140 télégrammes et appels téléphoniques de félicitations.

Sur quoi, le Dr Laffin a déclaré qu'il allait évaluer l'ampleur du soutien dont il peut bénéficier dans sa circonscription avant de décider s'il terminerait son mandat à l'Assemblée législative.

L'incident en cause fut déclenché par un débat sur la pollution de lacs dans l'île du Cap-Breton. Un autre député, adhérent, lui, du NPD, déclara, que c'était l'Hydro de Nouvelle-Ecosse qui causait cette pollution.

Ce député néo-démocrate, élu dans la circonscription de Cap-Breton-Nova, M. Paul MacEwan, d'ajouter alors que le frère du Dr Laffin, John, était un subordonné immédiat du président de cette Hydro. Là-dessus, le Dr Laffin se leva, marcha sur M. MacEwan et commença à lui marteler le visage. Le nez de M. MacEwan eut le temps de saigner avant que d'autres députés conservateurs et le sergent d'armes, M. Harold Long, aient eu le temps de maîtriser le Dr Laffin.

L'assemblée, après avoir brièvement interrompu sa séance de ce fait, vota à l'unanimité la suspension pour le reste de la journée, de l'exercice du mandat du Dr Laffin. De même, l'assemblée convint de confier à sa commission des règlements et privilèges

le soin d'examiner l'affaire et de décider quelle sanction infliger au Dr Laffin.

Et hier, ce fut chose faite: suspension pour 14 jours, de décider la commission.

Détail: la galerie des visiteurs de l'assemblée lors de la brève démonstration pugilistique du Dr Laffin était remplie d'écologistes qu'on avait menés là pour leur montrer comment tout se passe dans un parlement.

Le Dr Laffin a précisé que c'était la mention de son frère par M. MacEwan qui l'avait mis en colère, et souligné que "le président de l'assemblée aurait dû déclarer MacEwan "hors d'ordre" il y a longtemps.

Quant à M. MacEwan, il a déclaré depuis que c'était délibérément qu'il n'avait pas riposté. Il a ajouté qu'il avait entrepris de conférer avec le procureur général Leonard Pace au sujet d'une éventuelle poursuite judiciaire contre le Dr Laffin. Il dispose de six mois pour prendre une décision à ce sujet.

Selon certains collègues conservateurs du Dr Laffin, son tempérament de "soupe au lait" lui viendrait d'une année de captivité au titre de prisonnier de guerre, lors du conflit de 1939.

Deux des membres — conservateurs l'un et l'autre — de la commission qui a suspendu le Dr Laffin, ont voté contre cette mesure.

Le docteur, quant à lui, une fois dans sa circonscription, a passé la soirée d'hier à patiner, sur glace.

Pareil incident est sans précédent dans la salle des séances de l'assemblée, mais non pas dans l'immeuble qui la loge: un échange de coups de poings s'était ainsi déroulé là en 1931 entre un libéral et un conservateur.

Et, il y a plus d'un siècle, Halifax avait vu des duels entre politiciens, mais hors du parlement.

Le Dr Laffin, par ailleurs, est un dentiste.

La CEQ dénonce le rapport Gendron

La Corporation des Enseignants du Québec n'a cessé de soutenir avec constance qu'en l'absence d'un choix politique préalable les résultats du travail de la commission Gendron ne pouvaient qu'être décevants. Ils le sont.

"La recommandation de faire du français la seule langue officielle", déclare André Therrien, vice-président de la C.E.Q., "apparaît comme le sucre entourant la pilule amère des deux langues nationales".

Si le rapport Gendron était appliqué, de déclarer la centrale des enseignants, l'anglais aurait bel et bien un statut de deuxième langue officielle un tout petit peu moins protégée que la première.

De plus, la recommandation d'accorder un sursis au bill 63 apparaît comme aberrante. Les statistiques de

la CEQM permettent déjà d'évaluer assez clairement les effets désastreux de cette loi marquée du sceau de l'opportunisme et de l'électorisme le plus facile. Le problème de l'intégration des enfants d'immigrés au système scolaire francophone québécois demeure entier.

D'autre part, le système qui entoure la partie du rapport relative aux immigrants compte tenu des orientations des parties rendues publiques, soulève de profondes inquiétudes. "Nous nous demandons" déclare le porte-parole des enseignants "si le parti au pouvoir ne se prépare pas tout simplement une belle plate-forme électorale linguistique tout aussi facile et tout aussi opportuniste que le bill 63. La leçon servie au gouvernement Bertrand, n'a-t-elle pas été suffisamment claire?"

Faites connaissance avec votre vraie femme.

Toute l'année, votre femme fait la cuisine, le ménage, conduit les enfants à l'école, ramasse leurs jouets, se préoccupe de votre humeur et de vos chemises propres. De quoi épuiser les plus fortes natures...

Mais, est-ce bien là votre femme, la vraie?

Faites connaissance avec votre femme. Pendant deux semaines mémorables, retrouvez cette charmante fille, rieuse et bronzée que vous avez épousée naguère.

Eastern peut s'en occuper.

Nous créerons des vacances exprès pour vous deux, où vous aurez toute liberté de faire ce que vous voulez.

Voulez-vous rapporter de vos vacances autre chose qu'un bronzage et quelques bibelots hors douane? Appelez votre agent de voyages ou bien Eastern. Nous vous rendrons la femme que vous aviez perdue.

Le soleil réchauffe les coeurs.

Mexique, Floride, Antilles: nous allons où brille le soleil. Vous y jouirez de prix spéciaux dans de grands hôtels, de voitures de location, de bateaux nolisés. Appelez-nous, ou bien votre agent de voyages, et nous vous préparerons de belles petites vacances exprès pour vous.

Faites connaissance avec la Floride.

C'est là qu'une nuit, au fameux hôtel Fontainebleau, vous renouerez connaissance avec votre vraie femme. Gratis. Le golf, le tennis, la natation y sont également gratuits.

Comment faire? Vous volez Eastern jusqu'à Miami et vous vous inscrivez au Fontainebleau pour 7 nuits. Le lendemain, si le Fontainebleau ne vous a pas plu, vous ne payez pas et vous vous installez à un autre hôtel. Si vous décidez de demeurer, la première nuit ne vous sera pas comptée. Au Fontainebleau, 8 jours, 7 nuits coûtent environ \$350; transport aérien inclus.

Nous vous offrons les mêmes avantages dans d'autres beaux hôtels à Fort Lauderdale, Puerto Rico, St-Thomas, St-Croix et la Jamaïque.

Pendant que vous serez en Floride, vous pourriez faire un petit tour au Monde de Walt Disney. Ça vous convaincra d'y emmener les enfants l'été prochain.



Mosaïque mexicaine.

Emmenez votre femme sur la route pittoresque de Mexico, San José et Aca-pulco. Après une visite complète de Mexico, une promenade en barque aux jardins flottants de Xochimilco, une corrida, une excursion aux fameuses

Pyramides du Soleil, vous prendrez la route vers la grande spa de San José Purua. Dîners à deux dans le décor enchanteur de jardins fleuris. Vous continuez vers Taxco, où vous pourrez choisir pour votre femme retrouvée des bijoux d'argent, des turquoises, des pierres précieuses gravées de symboles mayas. Ensuite, une semaine entière de détente sur les plages d'Acapulco terminera en beauté ces vacances mémorables. Ces quinze jours au Mexique coûtent environ \$526; y compris le logement, la plupart des repas, les transferts et transports terrestres, les excursions et le transport aérien.

Faites connaissance avec les îles.

Deux îles pour le prix d'une. Sept nuits à San Juan, Puerto Rico, coquetels gratuits dans deux boîtes de nuit, admission à la piste El Comandante, une journée de visites et de magasinage hors douane à l'île St-Thomas vous coûteront \$352; transport aérien inclus.

Votre agent de voyages nous connaît.

Nous lui avons facilité les choses, de sorte qu'il peut vous offrir les vacances que vous voulez au prix que vous voulez payer. Appelez-le. Ses conseils sont gratuits, et ils sont sans prix. Ou bien appelez-nous, au 931-8211.

Eastern s'occupe de vous, pas seulement de vos réservations.

EASTERN Les ailes de l'homme.

vivre aujourd'hui

la presse

Amour sans duperie

Si les mariages sont écrits au ciel, comme le proclame le Talmud, ils se consomment sur la terre. Ce qui explique peut-être le nombre d'entreprises mercantiles qui s'enrichissent aux dépens de ceux qui font des rêves d'amour.

A la suite de la parution, pendant la semaine qui vient de s'écouler, d'un tour d'horizon des agences matrimoniales, j'ai reçu plusieurs appels téléphoniques de gens qui me reprochaient de ne parler que des "mauvaises" agences. Ils m'assuraient que leur établissement était au-dessus de tout reproche. J'avais, disaient-ils, ébranlé la confiance de leurs clients.

C'est bien dommage. Car à mon avis, pour rendre service à celui ou celle qui veut sortir de son isolement et trouver un partenaire à sa mesure, une agence matrimoniale doit inspirer une confiance inébranlable.

Dans le deuxième article de la série, consacré à ce que l'on est en droit d'attendre d'un service de ce genre, un sexologue recommandait de voir plusieurs agences afin de pouvoir choisir celle qui se rapproche le plus du candidat par la qualité spirituelle des personnes qui en sont responsables, et par leur délicatesse.

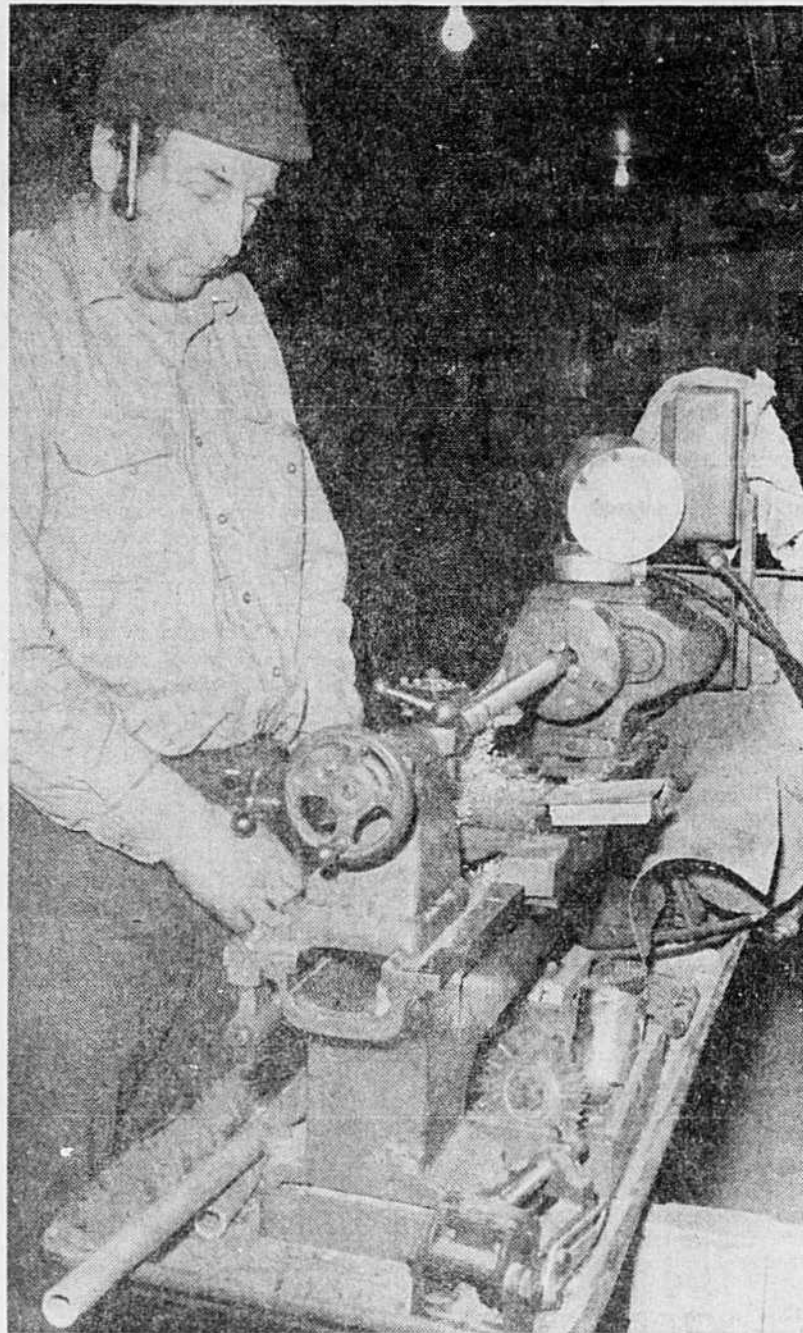
Une fois averti, n'est-il pas salutaire de regarder en face les mille et une duperies dont on pourrait être l'objet, plutôt que de devenir en des mains expertes et sans scrupule, la proie juteuse, bonne seulement à payer ?

En photographie, il est nécessaire d'avoir un négatif pour obtenir une image nette et positive. Si ma série d'articles n'aura servi qu'à fournir à nos lecteurs un négatif utile, elle aura atteint son but.

N'oublions pas, cependant, que pour la grande majorité de la population, on se marie sans avoir recours aux agences matrimoniales. Tant mieux pour ceux qui ont l'occasion de rencontrer dans leur milieu, des personnes susceptibles de devenir des partenaires. Quant aux autres, il est logique qu'ils cherchent ailleurs un trait d'union.

Le mariage est un acte trop important dans la vie pour qu'on exploite le désir légitime de celui qui veut être couple. Et les agences matrimoniales, qui répondent à un besoin indéniable, devraient jouer leur vrai rôle social et offrir toutes les garanties nécessaires.

Lily TASSO



Au tour, les machinistes exécutent les nombreuses pièces nécessaires aux différentes réparations d'appareils ménagers.

Ils aident mais se défendent de faire la charité

par Hélène SABOURIN

Ils sont en train de roder la formule: "T'aides quelqu'un de ben mal pris qui une fois sorti du trou en aide un autre... et ainsi de suite".

Ça l'air facile, mais quand on est dans le bain, on se rend compte des difficultés, ajoute Jean-Marie Ladouceur, l'un des quatre-vingt-sept travailleurs du Projet "Multiples Services Ménagers (Montréal)".

Des difficultés, on peut dire qu'ils s'en sont mis sur le dos, le jour où ils ont annoncé à la population défavorisée de l'île de Montréal, qu'ils offraient gratuitement ou presque une gamme de services ménagers: entretien domestique (lavage des murs, plafonds, planchers), peinture intérieure, réparation de vieux meubles et de vieux divans, réparation de tentures ainsi qu'un service de déménagement dans des cas très particuliers.

Depuis le début du mois de jan-

vier, le téléphone ne "dérégule pas". Au début, les appels venaient des diverses agences sociales et des centres communautaires. Mais, la chose s'est vue: des services pareils, c'est pas tous les jours qu'on en offre. "Quand des particuliers nous téléphonent, dit Jean-Marc Turgeon, agent de liaison du projet Initiatives Locales, nous devons faire une petite enquête pour nous assurer qu'ils ne sont pas en mesure d'effectuer eux-mêmes le travail. Il faut rendre service à qui en a véritablement besoin."

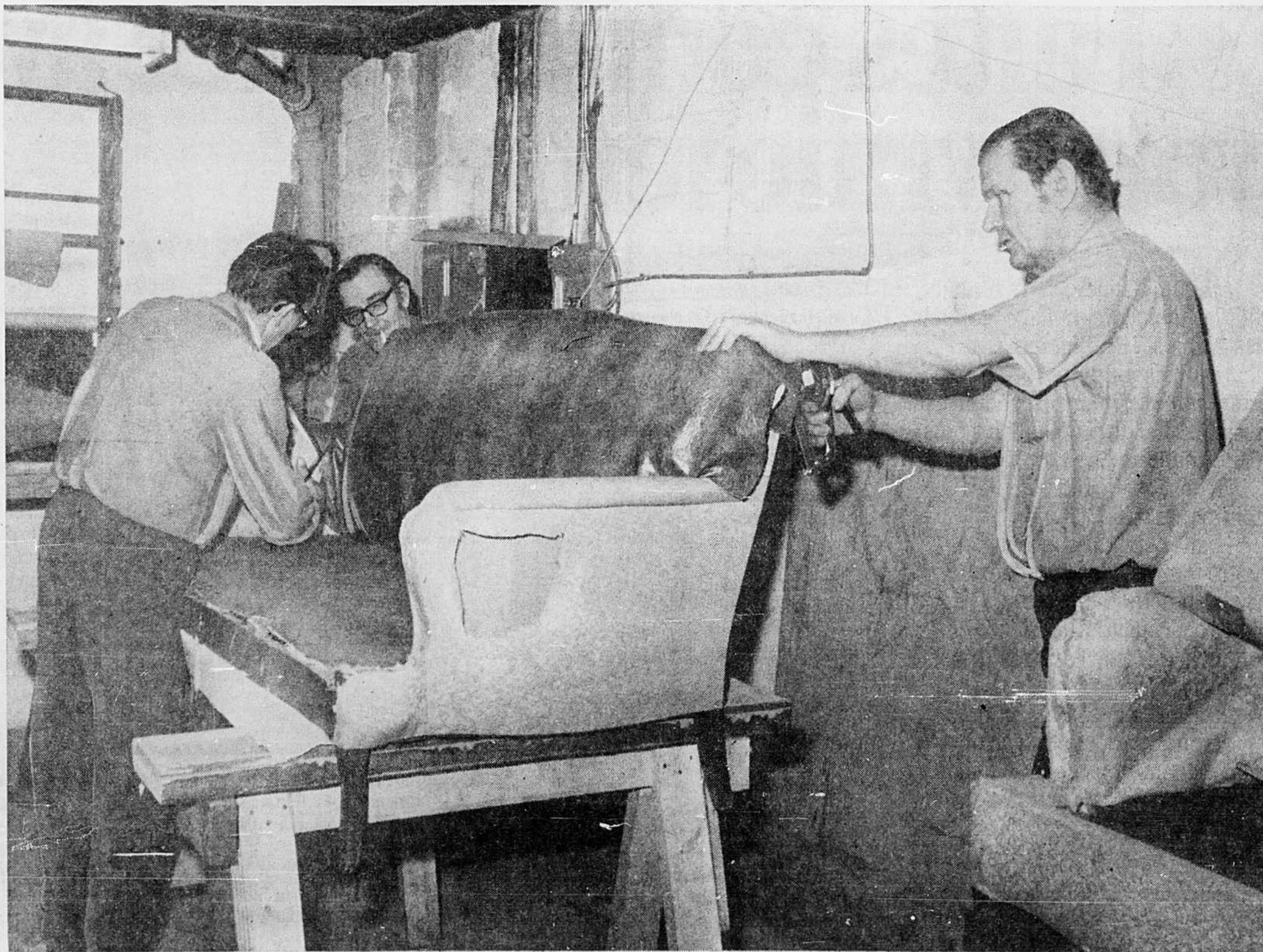
Qui participe à ce projet de grand nettoyage? "Ici, il n'y a pas d'étudiants. Rien que des travailleurs, pour la plupart d'ex-chômeurs. On n'est pas non plus des petits jeunôts: la moyenne d'âge est environ de 35 ans. Tous sont compétents dans un domaine donné mais personne n'est un spécialiste au sens vrai du mot. On peut pas dire qu'on fait concurrence aux corps de métier!"

Ont-ils l'impression de faire un

travail charitable? "Pantoute. On ne se prend pas pour des missionnaires. Nous, ce qu'on cherche, c'est que justice se fasse. On veut donner des services essentiels à des gens qui ont le droit de les avoir. La Justice, c'est pas la même chose que la Charité. Voyons donc!"

Une grande partie du travail: menuiserie, réparations d'appareils ménagers, rembourrage, se fait dans un grand atelier au coin des rues Dorchester et Hôtel-de-Ville. D'autres services sont rendus à domicile, tels la peinture, le nettoyage, certains travaux de couture (draperies par exemple).

Multiples Services Ménagers (Montréal) Inc. disparaîtra-t-il à la fin du mois de Marie? Soit au moment où les fonds seront épuisés (la subvention est de 5 mois). Il faudrait peut-être demander aux bonnes âmes de prier le Ciel qu'un projet pareil ne meure pas quand naîtront les premières roses.



Pas question de jeter les "choux gras". On répare les vieux meubles; on les remet beaux comme neufs!

photos Réal St-Jean, LA PRESSE

Grossesse-Secours, un service d'aide aux femmes qui sont bouleversées



Trois femmes motivées, trois piliers de Grossesse-Secours. De gauche à droite: le docteur Suzanne Parenteau-Carreau, Mme Marie Junger, toutes deux coordonnatrices du projet, et Mme Suzanne Desmarais, responsable des bénévoles.

Un but humanitaire, des besoins multiples

Grossesse-Secours a vu le jour grâce à un groupe de femmes motivées, désireuses d'éviter que d'autres femmes aient recours aux solutions les plus désespérées.

Jeunes célibataires, mères de famille déjà chargées d'enfants, femmes handicapées par la maladie, éprouvées par l'abandon du père, le rejet des parents, la pauvreté et la solitude, pourraient se sentir incapables de mener seules à terme une grossesse.

Grossesse-Secours veut leur offrir l'aide inconditionnelle d'un ami sûr, discret, disponible et capable d'assumer

avec elles leur condition, pour leur permettre de retrouver le courage de vivre et de laisser vivre leur enfant.

Les besoins du jeune organisme sont nombreux. Il est à la recherche:

- De volontaires au service téléphonique, quelques heures par semaine. Qualités requises: capacité d'écoute, objectivité, maturité et sympathie. Sans importance: âge, condition sociale, niveau de scolarisation. On peut au besoin assurer le service à partir de sa maison.
- De professionnels disposés à contribuer bénévolement

à la formation de base des volontaires et à agir comme consultants dans les domaines de la médecine, de la psychologie, de la communication, des ressources communautaires, etc.

- D'administrateurs bénévoles, pour aider à l'organisation du service. Actuellement, c'est M. Fernand Thibault qui assume le rôle d'administrateur - trésorier, tout en assurant le service téléphonique pendant les fins de semaine.
- D'argent pour acquitter les frais de loyer d'un local, les factures de téléphone, la publicité.

- De personnes qui pourraient faire de la dactylographie, de l'impression ou de la photocopie.

- De personnes ayant de l'expérience en publicité.

Pour tous renseignements, téléphonez à Mme Michaud au 637-4192.

Les bureaux de Grossesse-Secours se trouvent au 1040 Atwater, suite 306, Montréal 315. Ils sont ouverts de 9h30 à 13 h. 30 et de 18 h. à 21 h. Tél.: 937-9324. Après les heures de bureau, un service téléphonique transmet les messages à des responsables.

par Lily TASSO

"La gestation a duré un an et demi. Le nouveau-né est faible, mais il apprendra à marcher", a déclaré hier avec satisfaction le Dr Suzanne Parenteau-Carreau en annonçant, au cours d'une conférence de presse, la naissance de Grossesse-Secours, un service d'urgence personnel, multiconfessionnel et bilingue. Mme Gisèle Schmidt annonçait de son côté sa contrepartie anglaise: "Birthright".

Le but de Grossesse-Secours est d'offrir une oreille attentive et une aide professionnelle, matérielle ou morale gratuites à la femme écrasée par une grossesse non désirée. "Celle qui est prise de panique trouve difficilement un interlocuteur, même dans son conjoint, si elle est mariée", souligne le Dr Parenteau-Carreau, qui s'occupe avec Mme Marie Junger de la coordination.

Cette oreille attentive s'offre par le moyen le plus direct, le plus simple, le plus discret qui soit: un moyen à la portée de tout le monde qui, de plus, permet l'anonymat: le téléphone (937-9324).

Information et formation

On comprend donc l'importance du service téléphonique fondé sur le bénévolat, dont Mme Suzanne Desmarais assure la responsabilité. Ce service compte actuellement 28 téléphonistes du côté français et autant du côté anglais, et une douzaine de personnes qui assument d'autres tâches.

Après une entrevue individuelle, les bénévoles de Grossesse-Secours suivent une série de huit cours qui ont lieu le mercredi soir dont le

but est de les informer et de les former à leur rôle important de téléphonistes. La troisième série de ces cours est actuellement en marche.

L'aspect information est fourni par des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux, qui renseignent leur auditoire sur la physiologie, la psychologie, les ressources communautaires, etc.

Côté formation, un animateur développe des techniques d'aide avec les bénévoles et leur apprend à écouter et à encourager leurs interlocutrices à chercher en elles-mêmes les ressources nécessaires pour faire face à leur situation.

"Le fait d'avoir exprimé une première fois son angoisse au téléphone, aide la femme enceinte à voir plus clair, de sorte qu'on puisse l'aider davantage", explique le Dr Parenteau-Carreau.

Toutes les couches de la société sont représentées dans le groupe des bénévoles, qui compte des mères de famille comme de jeunes étudiantes, afin que chaque femme qui téléphone trouve une interlocutrice à sa portée.

A Toronto, où "Birthright" fut fondé en 1968 par Louise Summerhill, 3.000 femmes enceintes ont bénéficié de ce service. C'est là que fut convoquée en 1971 une conférence internationale de tous ces groupements qui commencent à se propager à travers le monde. On en compte dans 25 villes du Canada et 40 des États-Unis.

"Son succès provient de ce que Grossesse-Secours répond à un besoin qui va de pair avec la transformation du rôle de la femme", ajoute le Dr Parenteau-Carreau.

L'ASTROLOGIE

AVEC LISE MOREAU
(collaboration spéciale)

La femme Poisson, le rêve et l'amour

A partir d'aujourd'hui, le 17 février, nous entrons dans le doux signe du Poisson.

La femme Poisson, la vraie, bien marquée par son signe, est changeante, errante, indécise, perdue dans les brumes de son rêve. Si elle cherche refuge en rêvant c'est qu'elle s'y sent à l'abri des indiscretions, surtout de la promiscuité. Un simple mot grossier, un événement pénible, une critique sur sa robe ou sa coiffure et la voilà bouleversée.

Elle plonge alors entre deux eaux pour s'y mettre à l'abri. Rencontre-t-elle un homme souffrant de solitude, ayant besoin d'elle... immédiatement elle est prête à se dévouer. Pourtant, si elle a besoin de dévouement et de spiritualité, la femme Poisson aime la vie. Elle a surtout besoin de tendresse, de protection et de sécurité.

Elle aime la vie! Jupiter n'est-il pas le second maître de ce signe. Elle aime aimer et se sentir aimée, elle sait profiter des bonnes choses de ce monde et par-dessus tout elle a besoin d'un compagnon qui sache où il va; capable de prendre en main la situation. Elle n'aime pas la bagarre, elle est dévouée certes, à condition que la tâche ne soit pas trop harassante. Elle préfère les paradis artificiels aux dures nécessités quotidiennes. Paradoxalement elle y fera face pour un homme qui la paiera en attention.

Elle sait valoriser son partenaire. Elle a l'art des jardins intimes, du romantisme. Elle sait mieux que quiconque préparer un petit souper aux chandelles et faire revivre les bons souvenirs. Elle enveloppe tout de douceur. Elle a ses caprices, de temps à autre elle ressent un besoin de solitude, d'évasion. Si elle en a les moyens elle voyage, sinon elle disparaît dans sa tour d'ivoire. Qu'y fait-elle? Sans doute rien si ce n'est se plonger dans ses rêves, ressasser le passé... Nul ne pourrait dire. En partant elle jouit déjà des retrouvailles. Elle imagine un retour comme elle le voudrait, plein d'attentions de part et d'autre. Sans drame, ni larme, c'est si triste.

Elizabeth Taylor et Michelle Morgan, deux femmes très marquées par le signe des Poissons, donnent une image plus précise, en autant que ce soit possible, de l'attitude des natives face à l'amour. C'est donc dire que l'homme ennemi du romantisme, de l'idéal et d'une certaine grandeur n'est pas le partenaire rêvé de la femme Poisson.

Un Taureau pratique mais sentimental, un Scorpion enflammé, un Sagittaire épris d'aventure et d'idéal, un Cancer doux et attentif sont peut-être les signes qui s'adaptent le mieux au caractère des Poissons.

La native est tourmentée, toujours à la recherche d'un absolu. Si elle ne le rencontre pas dans la vie elle cherchera à transcender pour se replier vers un amour mystique. On la verra souvent se dévouer dans les orphelinats, les hôpitaux et même quitter le monde pour se réfugier dans un couvent. Elle veut vivre intensément, mais y met une lenteur déconcertante. Elle attend l'infini et passe souvent ainsi à côté du bonheur qui lui apparaît trop grossier.

N.D.L.R. — Dans ces articles, je ne peux aborder les cas personnels. Je parle ici du signe très marqué, très typé. Une personne ayant un ascendant Bélier ou Lion, avec une Vénus en Bélier et une Lune en Verseau, ne se retrouvera que partiellement dans cet article. Il en est de même pour tous les signes que j'aborde. Lorsque je prétends que la femme Verseau aime la décoration moderne je ne pense pas à une femme ayant un ascendant Cancer, Capricorne ou Vierge. Car bien entendu ses goûts iraient vers les meubles anciens. L'emplacement de l'ascendant de la Lune et de Vénus jouent un rôle très important dans les goûts de chacun.

café-valet

TRES ECONOMIQUE POUR LES PETITES ENTREPRISES

café-valet une façon pratique et économique de servir du CAFE, du CHOCOLAT et du BOUILLON délicieux.

café-valet remplace si proprement et si facilement les anciennes méthodes. Il ne nécessite aucun entretien. RIEN A LAVER!



Tout bureau ou commerce de 10 personnes ou plus devrait avoir son CAFE-VALET!

Plus de courses à l'extérieur et de temps perdu!

Des brevages toujours frais!

Donne la quantité adéquate des ingrédients désirés!

Le réservoir à eau chaude est contrôlé par thermostat!

Pas d'évier! Pas de plomberie nécessaire!

Fonctionne sur une prise de courant ordinaire!

3 modèles au choix dépendant du nombre de personnes à servir (10 à 20) (20 à 40) (40 et plus).

VOYEZ LA EN ACTION CHEZ VOUS

COMMUNIQUEZ AVEC:

café-valet
363-4910



PAR JEAN-PAUL OSTIGUY, M.D.
(collaboration spéciale)

Les eaux alcalines

— Dites-moi, docteur, vous nous avez dit hier que bien qu'elles contiennent beaucoup de sodium, (base du sel de cuisine) vous ne condamniez pas complètement ces eaux alcalines. Dans quelles circonstances croyez-vous qu'elles peuvent rendre service?

— Vichy et Saint-Yorre peuvent rendre de grands services chez les gens qui ont un foie lent, ont des digestions laborieuses, ont tendance à être constipés, sont hypotendus, souffrent d'intoxication alimentaire, éliminent mal les toxines de l'organisme.

Et comme indications majeures, à mon avis, dans les cas de diarrhée et de vomissement.

L'eau de Vichy ou l'eau de Saint-Yorre peuvent remplacer la dose de sel perdue en plus ou moins grande quantité lors de

vomissements ou de diarrhées.

— Donc, c'est une eau qui est bonne?

BONNE MAIS A BON ESCIENT

— Ce sont des eaux qui sont très bonnes pour la santé quand on les boit au bon moment par ceux qui peuvent les prendre.

Ce ne sont pas des eaux de table qu'on doit prendre à propos de tout et de rien.

— Vous avez dit que ça pouvait être bon pour la digestion.

— Oui, ça peut être bon pour une digestion laborieuse après un repas trop lourd.

Avant le repas, je considérerais qu'une eau comme Perrier pourrait être plus utile. Il ne faut pas alcaliniser l'estomac avant de manger.

Au contraire, il faut l'acidifier pour faciliter la teneur normale de l'acide chlorhydrique nécessaire à la digestion dans l'estomac.

— Il y a d'autres eaux pourtant que vous n'avez pas nommées?

LES EAUX NON-ALCALINES, RICHES EN MINÉRAUX:

— Oui, il y a Vittel et Contrexeville qui sont des sources fortement minéralisées mais contenant très peu de sodium, moins encore que le Perrier.

Ce sont des eaux qui contiennent du soufre et du calcium en particulier.

Elles peuvent donc être utiles comme rinçage de l'organisme tout comme l'Evian.

Elles peuvent être en plus un désinfectant au point de vue urinaire, en aidant à éliminer peut-être un peu plus d'acide urique.

De plus, elles jouent un rôle diurétique, c'est-à-dire qu'elles favorisent une élimination de l'eau, des toxines et des déchets de l'organisme.

— Est-ce que ce sont là toutes les sources minérales possibles?

— Non, il en existe

Pestroy t'aurait-il oublié?

C'est inévitable. Pestroy ne s'occupe que des bestioles qui s'installent dans la maison avec toute leur parenté: fourmis, blattes, rongeurs... Les méthodes reconnues de Pestroy les éliminent rapidement et efficacement, sans bouleverser votre foyer. Ses services sont garantis et discrets. Renseignez-vous, de jour comme de nuit, sans engagement de votre part.

Pestroy
336-6110

1655, boul. Edouard-Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour foyers, commerces ou industries

Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.-U.

Lily Simon
LE CARTIER

Soldes
...remise de 50% et plus!
jupes - pulls - chemises - pantalons

angle sherbrooke/peel 843-3663
lundi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 17h

2 SUPER MARCHÉS

4 BROS.

CHARCUTERIE DES CONNAISSEURS
ÉPICERIE FINES

SÉCIAUX pour lundi 19 février
et mardi 20 février seulement.

FRÈRES

1495, AVENUE VAN HORNE
3701, BOUL. SAINT-LAURENT

6 JOURS PAR SEMAINE

LIVRAISON GRATUITE \$15 ET PLUS

MACARONIS ASSORTIS "PRINCE" 4 ppts 2 lb Ord. \$1.65 SPÉCIAL 1.00	HUILE MAZOLA 128 oz gallon avec achat de \$10.00 Limite 1 par personne 2.59
BEURRE DE CRÈMERIE Canada no 1 LB 69¢	"FAB" FORMAT GÉANT Ord. \$1.83 1.09 Limite 2 boîtes par clients

L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE FRUITS ET LÉGUMES
À MONTRÉAL — FRAIS DU JOUR

ASSORTIMENT COMPLET DE FROMAGE GOURMET
500 VARIÉTÉS

Un quart de siècle au service des immigrants

par Cécile BROUSSEAU

Le Centre social d'aide aux immigrants ouvert aux nouveaux arrivés pour les accueillir et faciliter leur adaptation au pays, sans distinction d'origine ethnique ou d'appartenance religieuse, célèbre cette année le 25^e anniversaire de sa fondation. Une semaine d'activités spéciales marquera cet anniversaire. Le Centre sis au 4285, ouest, boul. Maisonneuve, sera ouvert au public, du lundi 19 février au jeudi 22 février, de 17 à 22 h., afin de favoriser les rencontres avec les divers groupes ethniques.

— lundi 19 février, journée Europe-Centrale

— mardi 20 février, journée des groupes francophones

— mercredi 21 février, journée des Portugais

— jeudi 22 février, journée des Espagnols, Centre et Sud-Américains

— vendredi 23 février, grand souper canadien à la

Maison allemande, 8675 boul. Saint-Laurent, à 7 h 30 p.m.

D'hier à aujourd'hui

Hier c'était en 1947. A la demande du ministère de l'Immigration du Canada, la congrégation Notre-Dame du Bon-Conseil établissait un Centre d'accueil. La période allant de 1947 à 1956 a surtout été consacrée aux réfugiés, puis aux immigrants volontaires d'Europe. Pendant la décennie 1955-1965, les francophones fréquentent le Centre en très grand nombre: Français, Belges, Égyptiens, Libanais. Puis, de 1960 à 1965, ce sont les Portugais qui font surtout appel aux services du Centre. Aujourd'hui et cela, depuis 1967, ce sont les Espagnols, en majorité immigrants de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Îles qui ont envahi la Maison avec d'autres groupes portugais, haïtiens et ougandais.

Hier, c'était la communauté qui assumait toutes les responsabilités sociales et financières du Centre. Aujourd'hui, les gouvernements fédéral et provincial apportent, sous forme de subventions, une aide pécuniaire à la Maison. Quant à l'appui moral, il se manifeste par une constante collaboration des officiers de l'Immigration (Canada) avec qui le personnel entretient des rapports cordiaux.

Aujourd'hui, un conseil d'administration dont la présidence est assumée par Mme Françoise Laporte et la vice-présidence par Mme Reine Johnson, allège le fardeau de la direction.

Une maison familiale

Physiquement, le Centre est une vaste maison — en fait deux cottages réunis — infiniment sympathique par ses dimensions d'autrefois et les meubles vieillots qui l'animent. Dans le salon les fauteuils habillés de cretonne claire contrastent joliment avec l'acajou et le noyer.

La salle à manger ouvrant sur un hall d'où jaillit un escalier gracieux, est accueillante avec ses boiseries et ses deux tables — une grande et l'autre plus petite

— où une douzaine de personnes peuvent prendre place à la fois.

Pourquoi une maison? Parce que le Centre n'est pas un simple bureau de renseignements. Pour nous parler de ce qui s'y passe Soeur Thérèse — l'âme dirigeante de la Maison — et soeur Denise — la marraine du Camp Francoise-Cabrini — consentent avec joie à allonger leur journée d'une couple d'heures.

«Je crois que nous accomplissons une tâche bien spéciale» commencera soeur Thérèse. «Nous rendons service aux immigrants marginaux, ceux pour qui aucun organisme officiel ne peut rien. Je crois que c'est en citant quelques exemples concrets que l'on peut mieux expliquer le rôle du Centre».

Quelques cas concrets

Avant-hier une jeune fille est arrivée du Nicaragua, vêtue d'un poncho passé sur un chemisier et un pantalon léger, elle était pieds nus dans des sandales par un

froid de plusieurs degrés sous zéro. Elle venait de Dorval où elle était arrivée quelques heures plus tôt munie d'un visa pour les États-Unis. Ne connaissant pas la loi, elle avait décidé de passer par le Canada. Un officier de l'Immigration la dirigeait alors vers le Centre où l'on s'occupera d'elle en l'aidant à voir clair dans ses papiers.

Aujourd'hui, une jeune femme de l'Équateur est venue chercher refuge au Centre. Une dispute de ménage ayant éclaté et son mari l'ayant mise à la porte avec son enfant, le seul endroit où elle eut l'idée de demander asile, c'est la Maison.

Ce soir un garçon dîne avec les filles. C'est Roberto, un jeune immigrant de Saint-Domingue. S'étant brisé la clavicule en tombant sur le trottoir glacé, il ne peut se faire à manger et la Maison l'accueille pour le dîner.

Réalisations et services

Les réalisations du Centre sont nombreuses. C'est du Centre par exemple qu'est né le Camp Francoise-Cabrini — maintenant avec une administration tout à fait séparée — qui accueille chaque année des centaines d'enfants d'immigrants et des familles entières durant les vacances des parents.

Au Centre plus de 3,000 personnes reçoivent de l'aide chaque année. La Maison accueille environ 80 jeunes filles au cours de l'année. Pour le moment une douzaine profite de ce foyer «temporaire» précise soeur Thérèse.

Ces jeunes filles apprendront, pendant leur séjour à tenir une maison, à faire la cuisine, à aller à l'approvisionnement etc. Puis, quand elles auront trouvé un emploi, elles voleront de leurs propres ailes.

«Au début, elles n'osent

pas s'éloigner de nous, raconte soeur Thérèse. Et aussitôt qu'il y a quelque chose qui ne va pas, elles reviennent à la maison, leur maison».

Les services que rend le Centre ne se comptent pas: orientation, dépannage, hébergement, cours de langue (français), groupes d'information, rencontres sociales.

«Nous sommes là pour les orienter vers les services dont ils peuvent bénéficier et qu'ils ignorent la plupart du temps. Notre rôle est aussi de les familiariser avec notre genre de vie. Il faut les aider à choisir des vêtements. Pour les jeunes couples qui décident d'entrer en ménage, il s'agit de leur faciliter le choix d'un appartement, de meubles convenables et aussi de leur apprendre à composer avec nos aliments. Les rencontres sociales leur permettent de se connaître, de fraterniser et de parler entre eux dans leur langue. Ils ont tant de choses à se raconter» précise soeur Thérèse.

Au Centre social d'aide aux immigrants les occasions de bénévolat ne manquent pas. Le personnel pourrait être doublé sans inconvénients. Car, après avoir rendu service, il faut garder des contacts avec tous ces gens qui ont plus que tout, besoin d'amitié et de compréhension.

«Je serai bien heureuse le jour où les Canadiens français accepteront le fait des immigrants» conclut soeur Thérèse, tout en reconnaissant le problème bien complexe.

Au point de vue langue, par exemple, les Sud-américains manifestent beaucoup d'intérêt et de facilité pour apprendre le français, mais, selon soeur Thérèse, quand ils s'aperçoivent que l'anglais est indispensable pour travailler à Montréal, ils le délaissent souvent.



Rosa, née au Salvador, a trouvé refuge, pour le moment, avec son bébé, au Centre social d'aide aux immigrants. On l'aidera à régler son problème et, en attendant, elle n'a pas l'air trop malheureuse.



Soeur Madeleine, responsable de l'accueil, reçoit Sala qui arrive du Nicaragua, vêtue d'un poncho passé sur un chemisier et un pantalon léger, pieds nus dans des sandales.

PHILDAR

VOUS ANNONCE SA GRANDE VENTE D'INTRODUCTION

Grande vente d'introduction

DU 19 FÉVRIER AU 24 FÉVRIER

1 balle gratuite pour 5 achetées.
2 balles gratuites pour 10 achetées.

PHILDAR
la laine de réputation internationale.

- Une gamme complète de 800 coloris.
- Un choix complet de patrons pour toute la famille.
- Des conseils experts... gratuits.

Dans tous les bons magasins de laine et chez nos détaillants exclusifs.

CENTRE D'ACHAT DUVERNAY

MARYLAINE
PLACE LA SEIGNEURIE
BOUCHERVILLE

LA LAINIÈRE
PLAZA TRACY
TRACY

AU FIL DE LA MODE PHILDAR

NE PAS MANQUER CHEZ

JACOBY'S
de Montréal

SEPT SESSIONS

ANTIQUITÉS ET OEUVRES D'ART

Beaux meubles français, anglais, canadiens et chinois, porcelaine, cristal, argenterie, argent plaqué Sheffield, collection de porcelaine d'Orient et d'objets d'art, magnifiques tapis et carpettes de Perse, foyer en chêne ciselé du 17^e siècle, sculptures, objets en cuivre, laiton, zinc, miroirs, et plusieurs autres magnifiques objets intéressants.

A nos galeries 480, rue Saint-François-Xavier
(Une rue à l'ouest de l'église Notre-Dame) (À trois minutes du métro Place d'Armes)

Dates de vente: 22, 23, 24, 28 février, 1, 2, 3 mars

Visite préalable: 17, 19 et 20 février

Stationnement gratuit

Téléphone: 842-1803/4

Weight Watchers vous évitera d'avoir à perdre du poids encore l'an prochain.

Weight Watchers sait comment vous faire perdre cet excès de graisse et comment vous empêcher de le reprendre.

Nous avons en tête qu'en janvier '74 vous serez fier de votre apparence, que vous n'aurez pas repris vos anciens bourrelets. Joignez-vous à Weight Watchers le plus tôt possible.

Nous allons vous aider à vous débarrasser de votre excès de graisse et à ne plus avoir à prendre cette vieille résolution de maigrir.

MAIGRISEZ ET SURVEILLEZ VOTRE POIDS

OUVERTURE DE NOUVELLES CLASSES

AHUNTSIC
Salon Prince Charles
27^e et, rue Liège
Les mardis à 1 h p.m.
Les mercredis soirs à 8 h.

LAVAL OUEST
Paroisse St-Théophile
8000, 31^e avenue,
mercredi à 8 h p.m.

NOUS ACCEPTONS DES NOUVEAUX MEMBRES POUR TOUTES LES CLASSES

Il y a une classe Weight Watchers près de chez vous

727-3788

Pour un message d'encouragement, téléphonez à 378-8007

HOMMES • FEMMES • ADOLESCENTS

• Frais d'inscription \$5.00 • Aucun contrat

• Classes hebdomadaires \$2.00



Mme Marilyn Reich
Directrice

WEIGHT WATCHERS.

On parle, on écoute et le programme réussit.

DEVRIEZ-VOUS ENVOYER VOTRE CHÈRE FILLETTE AU CAMP D'ÉTÉ?

Ces chères fillettes poussent très vite et il est important pour elles d'apprendre à vivre avec les autres, en plein air dans notre beau pays. Le camp YWCA de Montréal, dans les Laurentides, a son propre lac non pollué, 600 acres de terrain boisé et est l'endroit tout choisi pour les enfants de langue française et anglaise pour vivre et apprendre ensemble.

CAMP OOLAHWAN

INSCRIPTIONS à partir de maintenant

PRIX: échelle mobile

Si vous désirez vous procurer la brochure ou obtenir d'autres renseignements:

BUREAU DU CAMP YWCA

Tél.: 866-9941

1355 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 107

\$148,000.00

MARCHANDISES ASSORTIES SERONT VENDUES PAR

LIQUIDATION

A NOTRE ENTREPÔT 509 est, rue Bélanger

50% à 70% d'ESCOMPTE

LINGERIE POUR DAMES: Chendails, blouses, jupes, pantalons, hot pants, robes, robes du soir, manteaux de daim doublés d'agneau, manteaux demi-saison, ensemble-pantalon, blouses d'artiste, jeans, ceintures, etc., etc.

MERCERIE: Pantalons, jeans, chemises, cravates, ceintures, coupe-vent, vestes de ski, etc., etc.

PRODUITS DE BEAUTÉ: Parfums, eau de cologne, shampooing, produits de toilette pour homme, sirops, lunettes, produits pour bébé, etc., etc.

PAPETERIE: Livres de comptabilité ass., scotch tape, masking tape, crayons de toutes sortes, effaces, stencils, papiers à polycopier, règles, stylos, enveloppes, papier carbon, feuilles mobiles, papier à dessin, fiches, duo-tang, chemises-suspension, cartables, refills, cartouches, index ass., papier à couvrir, encre, plumes, bons de commande, memo, rubans à dactylo, attache-feuilles, colle, rubans dymo, etc., etc.

IMPORTATIONS ESPAGNOLES: CASA BELLA INC. DE PLACE VILLE-MARIE (failli)

"D'INTÉRÊT SPÉCIAL" Meubles, bibelots, bronzes, lampes, chandeliers, porcelaines (Royal Doulton), peintures, poteries, artisanats, pièces décoratives, épées, etc., etc.

LAINE: Laine et patrons ass., laine pure et synthétique.

AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES DE BUREAU: Pupitres, fauteuils, chaises, table de conférence, tables ass., dactylos manuels, électriques, polycopieuse, table à dessin, caisses enregistres, cardex, calculatrices, machines à comptabilité, etc., etc.

ARTICLES DE PÊCHE: Canes à pêche ass., moulinets, fil ass., cuillères ass., hameçons, pe-sées, puises, paniers, mouches, couteaux, équip. de camping, etc., etc.

FOURNITURES INDUSTRIELLES: Outils à percussion manuelle "Swench", papier sablé à métal ass., 3-M, bandes ass., papier collant ass., etc., etc.

DIVERS: Comptoirs muraux pour magasins, comptoirs de plancher, îlots, air climatisés ass., support ass., réfrigérateur à crème glacée, réfrigérateur coca-cola, étagères en métal ass., étagères en bois ass., etc.

LIEU: 509 EST, RUE BELANGER

DATE: LUNDI, 19 FÉVRIER, 10:00 hres a.m. et LES JOURS SUIVANTS.

G. FOURNIER LTÉE

Encanteurs Évaluateurs Liquidateurs

509 est, Bélanger, Montréal, Qué. Tél.: 277-9122

Jacques Rose a refermé le couvercle du coffre sur le cadavre de P. Laporte

— Me Fernand Côté

par Conrad BERNIER

Avant de terminer sa plaidoirie, hier, à 16h45, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, a dit aux jurés: "Si vous acquittez Jacques Rose, vous pourriez alors lui remettre cette masse considérable d'exhibits, y compris les carabines M-1, les chargeurs et les boîtes de balles!"

Au cours de sa plaidoirie de 3 heures et demie, Me Fernand Côté a non seulement résumé sa preuve, mais il a aussi mis les jurés en garde contre ce qu'il a appelé "l'agressivité professionnelle de Me Robert Lemieux qui, pendant toute la durée de ce procès, a cherché à détruire la crédibilité de témoins qui n'ont pas été contredits."

Me Côté a particulièrement insisté sur ce point. "Nous avons présenté des témoins, a-t-il dit, et la plupart d'entre eux ont été reconnus comme des 'témoins-experts' par le président du tribunal. Me Lemieux les a contre-interrogés. Il a surtout essayé de saper leur crédibilité aux yeux de la cour. Me Lemieux pouvait pourtant mobiliser ses propres experts et présenter une défense. Il ne l'a pas fait. Je vais maintenant vous dire pourquoi..."

Théories personnelles

"Me Lemieux, a poursuivi le représentant du ministère public, a des théories qui lui sont bien personnelles

— c'est son droit — mais celles-ci ne sont pas obligatoirement valables. Me Lemieux a sa propre conception d'une défense: il veut à tout prix être le dernier des deux procureurs à s'adresser aux jurés; il pense renforcer ainsi sa position vis-à-vis les jurés; il croit qu'il a ce cette façon plus de chances de détruire la preuve que l'ai faite devant vous. En somme, Me Lemieux vous prend quasiment pour des imbéciles..."

Poursuivant son attaque contre le procureur de Jacques Rose, Me Fernand Côté a ajouté: "La défense n'a qu'un intérêt dans ce procès: semer la confusion! Et elle a effectivement semé la confusion à partir de questions et de dissertations qui n'ont rien à voir dans la présente affaire. Hier, par exemple, Me Lemieux a tenté de détruire le témoin Marcel Ste-Marie. A toutes fins utiles, son contre-interrogatoire n'a été qu'une opération 'salissage'."

Après avoir expliqué aux jurés "l'importance et la valeur de la preuve circonstancielle" qu'il leur avait présentée au cours des dernières semaines, le procureur de la Couronne leur a dit: "C'est clair: aucun policier n'était présent lorsque Pierre Laporte a été assassiné; personne n'a tourné un film ou pris des photos au 5630 Armstrong au moment de l'assassinat de Pierre Laporte; pourtant Laporte a

été étranglé: c'est le Dr Jean-Paul Valcourt qui vous l'a prouvé dans cette cour; Me Lemieux n'a pas contredit ce témoin; il n'a pas fait appel non plus à un médecin pathologiste de son choix pour contredire le Dr Valcourt... C'est très significatif, très important..."

"Mais Laporte a été assassiné; les témoins de ce crime ne sont pas à Cuba, comme le voudrait Me Lemieux, mais à Montréal, et ils s'appellent Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie!"

Des témoins muets

Au cours du présent procès, Me Côté a cité Paul Rose, Francis Simard et Bernard Lortie comme témoins. Ceux-ci ont refusé de témoigner...

"Me Lemieux, a affirmé Me Côté en présence des jurés, va vous parler de solidarité... Ne vous laissez pas distraire par ses dissertations... Prenons le cas de Paul Rose: il a refusé de témoigner devant vous, ses pairs, en déclarant qu'il ne reconnaissait pas la légitimité de ce tribunal. Mais Paul Rose a, au cours des derniers mois, plaidé des requêtes en cour d'appel, devant cinq juges nommés par le gouvernement fédéral! C'est ça la logique de Paul Rose! Il témoigne quand ça lui plaît et quand ça fait son affaire! Francis Simard et Bernard Lortie

sont des témoins du même acabit. Ils n'ont pas témoigné parce qu'ils ne voulaient pas incriminer Jacques Rose."

Revenant ensuite sur la décision de Me Lemieux de ne pas présenter de défense, le procureur de la Couronne a finalement déclaré: "Si Me Lemieux avait cité Paul Rose, Francis Simard et Bernard Lortie comme témoins en défense, nous aurions pu les contre-interroger, leur rappeler leurs déclarations antérieures, et faire éclater toute la vérité. Me Lemieux sait cela! Jacques Rose sait cela!"

Le procureur de la Couronne a pris un soin minutieux à expliquer aux jurés qu'une analyse de tous les communiqués FLQ émis après l'enlèvement et la mort de Pierre Laporte établissaient de façon certaine que les cellules "Libération" et "Chénier" fonctionnaient séparément. "Dans les circonstances, a-t-il dit, ne nous occupons pas des gars qui sont à Cuba, occupons-nous plutôt de MM. Paul Rose, Francis Simard, Jacques Rose et Bernard Lortie, de la cellule 'Chénier'."

Pour Me Fernand Côté, l'enlèvement et la mort de Pierre Laporte ont été "l'affaire exclusive de la cellule Chénier" et "les dissertations de Me Lemieux, qui visent à embrouiller l'esprit des jurés, n'ont aucune valeur."

"Les empreintes palmaires de Jac-

ques Rose prélevées sur le coffre de la Chevrolet dans laquelle on a retrouvé le cadavre de Pierre Laporte étaient des empreintes fraîches, parfaitement identifiables; quant à moi, je considère ces empreintes-là comme

le sceau du crime commis par l'accusé: Jacques Rose a refermé le couvercle du coffre sur le cadavre de Pierre Laporte!"

Me Robert Lemieux s'adresse aujourd'hui aux jurés.

Acquitté à Montréal, mais condamné à 15 ans à Paris

Qui change de pays peut connaître un sort différent, pour un même délit. C'est ce que doit se dire depuis hier matin l'ex-cabaretier de Calais, en France, qui, au mois d'octobre de l'an dernier, avait été acquitté par un juge montréalais d'avoir importé au Canada pour \$110-000,000 d'héroïne plus ou moins pure.

Cette drogue avait été trouvée par la chienne Jenny, de la police fédérale, dans la voiture Fiat que le prévenu Edouard Batkoun avait fait transporter ici par bateau.

Mais son procureur, Me Nikita Tommesco, avait convaincu le tribunal que n'ayant pas eu les clés de sa Fiat pendant huit jours, n'importe qui, sur le navire, ou même avant l'embarquement, avait pu truffier ses sièges à son insu.

Libéré, Batkoun aurait été pris,

après quelques mois du mal du pays.

Et il y était retourné. Mais sitôt arrivé avec sa voiture, on saisit celle-ci, et on y trouva une "trace" de la drogue transportée plusieurs mois avant.

Et, cette fois, on l'accusa, devant les tribunaux parisiens, d'exportation de la formidable quantité d'héroïne découverte à Montréal, puis de la possession d'un centième de gramme qui restait dans le véhicule.

Et hier après-midi, apprenait-on à Montréal, les trois magistrats français saisis de son cas le déclaraient coupable, et le condamnaient aussitôt à quinze années de prison et à cinq années d'interdiction de séjour en France.

Le réseau dont il faisait apparemment partie se serait donné, il y a quelques mois, l'amusant nom de "Picpus".

Le juge-en-chef prend parti pour le juge Jacques Ancil

SANS RÉSERVE

VENTE À L'ENCAN

EQUIPEMENT DE CAMIONS ET DE MATÉRIEL DE LA CONSTRUCTION

BRANTFORD, ONTARIO (40 HELEN AVE.)

Le mardi 27 février 1973 à 10 heures

POUR LE COMPTE DE ROBERT J. FIERHELLER CO. ET AUTRES ENTREPRENEURS DE L'ONTARIO.

4 GRUES AUTOMOBILES: Lorain 56, M.C. 425W, 25 tonnes, flèche 80', à voiles 40' moteur Waukesha 6 cyl. • A. Western 59, M.C. 254W, 18 tonnes, voiles 105', flèche 25, moteur Waukesha 6 cyl. • A. Western 62, 409, 9 tonnes, moteur à essence V8, volée de flèche hydraulique 50', 4WD • Grue sur chenilles B. Erie 15B avec flèche 30' • RETROCA VUEUR SUR CHENILLES: Hyster 63 345A, 14 • CHARGEUSES SUR CHENILLES: (2) Case 55, 310G avec 4 dents 1 • I.H.C. 63 175 avec 4 dents 1 • Cat 56 977 20A • A. Chalmers 60 HD3 • J. Diers 65 420 • I.H.C. 58 TD142 • DOZERS SUR CHENILLES (Pneus de construction): J. Diers 59 440 avec dozer • A. hydraulique flèche latérale • I.H.C. TD14, avec flèche latérale • I.H.C. TD5 avec flèche latérale • I.H.C. TD18, avec dozer • A. hydraulique • (2) I.H.C. TD14A avec dozer • A. hydraulique • Cat 07 3T avec dozer • A. à câble "elec. pup stop" • J. Diers 61 1010C avec niveleuse hydraulique 6 positions • CHARGEUSES RETRO CAVEUSES TRANSMISSION ARRIÈRE: (2) Case 580 CK, 70 & 69 • M.F. 68 304 avec chargeuse 300 et pelle mécanique 325, servodirect • (2) J. Diers 67 & 66, Mod. 400 avec ensemble caisses 94 • (2) Case 65, 530 • I.H.C. 62 341A • CHARGEUSES TRANSMISSION ARRIÈRE: Nelson 15C, 1 • verges WD • Case 55 530C avec contrepoids • C. M.F. 64, 65 • verges • CAMIONS A BASCULE: Ford 67 750 tandem à caisson 12 verges • I.H.C. 67 1800 tandem à caisson de 12 v. • Dodge 66 tandem • I.H.C. 65 1800 essieu simple • Ford 63 850 essieu simple et accessoires • Chev 62 60 essieu simple • TRACTEURS TANDEM: White 4000 (60 moteur) Cummins 250 10 vitesses • I.H.C. 62 220 65 avec monte charge pneumatique • I.H.C. 62 405 64 • White 4400TD 59 • essieu T • Ford 11000 63 avec monte charge pneumatique • TRACTEURS ESSIEU SIMPLE: Chev 76203 65 cabine basculante • I.H.C. 7800 63 • I.H.C. 190 56 • I.H.C. 8180 56 • CABINE ET CHASSIS: (2) White 63 Mod. 4264 tandem avec frans air comprimé • G.M.C. 500 tandem • 56 • Mack DM400 67 avec moteur neuf Mack 6 cyl. • CAMIONS A RIDELLES: Ford 7350 69 avec souteuse Lin. 70 200 A • G.M.C. 63 avec souteuse Lin. 200 A 71 • Merc. 500 61 avec souteuse Lin. 69 200 A • Ford 500 68 essieu simple • Ford 700 66 essieu simple • G.M.C. 560 64 essieu simple • I.H.C. 1200 63 essieu simple fourgon d'une tonne • Ford 500 61 essieu simple • I.H.C. 6 160 60 camion à pelle coudée • WD • Fargo 400 60 essieu simple et plateforme 16 • Ford 350 56 essieu simple pour touage • SCRAPERS ET NIVELEUSES: (3) A. Chalmers, TS-200, scrapers motorisés, (2) à moteur Cummins 6 cyl. et (1) à moteur Diesel G.M. 6 71 • Niveleuse Adams 550 moteur I.H.C. diesel UD 16 équipée de scarificateur à 9 dents • Cat Mod. 12, BT, niveleuse motorisée et scarificateur servodirect • COMPACTEURS: (2) Rosco Vibra Packs, 2 tonnes, 48 • Rouleau compresseur d'asphalte C.H. 8 38A à moteur Wix, 4 cylindres • Brox 45W 9 roues Wobly • FARDIERS, FOURGONS ET REMORQUES: Fardier tandem La Grosse 60 40 tonnes • Fardier F haul 56 35 tonnes avec monte charge • Fardier King 62 30 tonnes, 8 roues • (3) Tag-a-lings 8 10 tonnes & (2) à dessus basculant 2 tonnes • Remorque à tonnerie, essieu simple, cap. 40' • (2) Remorques bureaux, 28' x 10' & 24' • (3) maisons mobiles, 44' x 10' x 17' • 8' x 35' • 8' • Fourgon 36 à isolation Fluor 90 avec train cuisinier de route Thermo King Reeler • Remorque à ridelles plateforme 38' F haul Tri-axie 52 • (2) remorques essieu simple 31' • Brandford 54 • COMPRESSEURS D'AIR: Le Roi 67 125 CFM, port. Rot. • Jaguar 58 125 CFM, port. Rot. • 1 • Rot 58 CFM, port. Rot. • PICK UPS (w/steersides): (3) Ford 71 250 1/2 tonne • (2) Ford 69 1/2 tonne • Ford 68 250 Crew Cab 1/2 tonne • Ford 100 87 1 tonne • I.H.C. 56 tonne • Dodge 100 65 1/2 tonne • I.H.C. 64 1 tonne • Chev 67 1/2 tonne • Ford 350 82 1 tonne (utility body) • Merc. 53 Stepside 1/2 tonne • Dodge Econoline 68 • Ford 65 Super Van • Ford 64 Econoline • Ford Torino 70 Station wagon • 4 ROUES MO TRIGES: Dodge 70 200 Power Wagon 1/2 tonne avec charrieur éléc. hydr. • Jeep 3000 68 charrieur hydraulique • EXCAVATEURS DE TRANCHES CHARIOTS ELEVATEURS A FOURCHES: Machine à creuser sur chenilles Bucyrus 303 Rot. • (2) Davis 69, TF300 & TF200, machines à creuser sur chenilles • Landscaper, scraper à 3 points d'attelage avec scarificateur 6 tonnes • Tondeuse à gazon Soil Master 15 • Charriot élévateur à fourches American 620 67, 4000 lb. élévation 32', sur pneus • DIVERS: Véhicule Bombar dier tout terrain • Sca à béton 12' • Foreuse Western avec 80 da 4' • Culette sonde 8' • Machine taraudage à sec Mueller • Scies à chaînes • Chain Falls • Vis sans fin • Ctr cogrèphes et bien d'autres articles nécessaires aux travaux.

Telephone, écrire ou téléphoner pour obtenir brochure complète.

WILSON'S
EQUIPMENT TO INDUSTRY
AUCTIONEERS

3427 Wofford Road
Mississauga (Toronto)
Tel: (416) 270-0022
2132 Crocus Rd. N.W.
Calgary
Tel: (403) 282-5719

par Léopold LIZOTTE

"A titre de juge-en-chef, responsable des causes entendues devant la Cour des sessions de la paix de Montréal, tant que je serai en fonction, jamais je ne tolérerai qu'un groupe d'avocats, quel qu'il soit, décide à un moment ou à un autre, de ne plus plaider devant tel ou tel juge."

"Accepter ce principe, c'est saboter par le fait même le pouvoir judiciaire et les prérogatives accordées par la loi au juge-en-chef."

Pendant quelques minutes, hier midi, on a cru que cette admonestation solennelle du juge-en-chef André Fabien allait mettre fin, et pour de bon, à la guerre larvée que mènent, depuis quelques mois déjà, plusieurs procureurs privés de la défense au juge Jacques Ancil.

Petite guerre qui devait connaître un sommet la semaine dernière alors que les avocats de l'Assistance juridique, se disant les seuls à devoir plaider devant ce magistrat, ont décidé à leur tour de ne plus se présenter devant lui.

Mais, dès hier après-midi, il apparaissait de plus en plus que la trêve annoncée pourrait connaître des soubresauts sérieux au cours des prochaines journées.

Dans le privé, certains avocats de l'Aide juridique soutenaient qu'ils n'étaient pas prêts à accepter la décision rendue.

Me Frank Shoofey, l'un des avocats privés impliqués dans ce conflit, disait ne pas accepter le dictat prononcé quelques heures plus tôt.

"Je vais écrire immédiatement au ministre de la Justice pour qu'il ordonne une enquête complète sur toute l'affaire, ajouta-t-il, et, pour ma part, si, lundi matin, j'avais à plaider une cause devant le juge Ancil, je refuserais de le faire, et présenterais une requête en bref de prohibition devant la cour supérieure".

26 causes, et toutes pour l'Aide juridique...

Mais il semble bien que, pendant toute la semaine prochaine, la situation ne se

serait présentée ni pour Me Shoofey, ni pour aucun autre procureur de pratique privé, si le rôle normalement préparé avait été suivi.

Car dans les vingt-six causes assignées devant ce juge, de lundi à vendredi, tous les accusés auraient été représentés par l'Aide juridique. Mais ce rôle a été remanié, au dernier moment.

A ce sujet, le juge Fabien a fait remarquer qu'il faut tenir compte que, présentement, les avocats de ce bureau représentent environ 75 pour cent des prévenus à l'enquête, et 60 pour cent au procès.

Il est donc normal, dit-il, qu'ils aient plus de causes fixées dans toutes les cours. D'autre part, en décembre et janvier, d'autres avocats qui ont une "grosse pratique" devant les tribunaux criminels étaient retenus ailleurs, et cela peut expliquer le "quota" plus élevé de causes de l'A.J. dans cette cour.

Le juge Fabien a aussi souligné que du 11 décembre 1972 au 9 février de cette

année, le juge Ancil reçu 29 plaidoyers de culpabilité sur les 60 causes de l'Aide juridique qui ont été instruites devant lui, et qu'aucune de ces causes n'a été inscrite en appel, et qu'aucun bref de prérogatives n'a été demandé à l'encontre de ses décisions.

Seul le bureau de Me Maurice S. Hébert ne pourra être contraint de plaider devant ce magistrat, par ailleurs, en raison d'une action en dommages toujours pendante, qui a été prise par l'un de ses associés contre le juge Ancil.

Le juge Fabien a dit envisager, par ailleurs, certaines mesures qui pourraient empêcher à l'avenir les accusés de "choisir eux-mêmes leur juge", en ne se présentant pas à la date fixée, lorsqu'ils veulent récuser, par leur absence, un magistrat qu'ils n'affectionnent pas tellement.

Cela pourrait se faire par l'institution d'une cour, à rôle non fixé d'avance, qui entendrait rapidement les procès où les accusés auraient fait défaut de se présenter.

Résidence St-Laurent

115, boul. DEGUIRE, ST-LAURENT

Residence privée - non subventionnée

LE SUMMUM DU CONFORT LUXUEUX

pour personnes âgées, retraitées ou semi-retraitées 50 et plus



ENEZ VISITER NOS APPARTEMENTS MODÈLES

Studio de \$335 à \$345 pour une personne
3 1/2 de \$400 à \$410 pour une personne
3 1/2 de \$520 à \$530 pour les deux

INCLUANT :

- les repas servis à la salle à manger
- l'entretien de l'appartement
- serviettes et literie
- chauffage à l'électricité



SYMBOLE DE QUALITÉ

AVANTAGES:

- service médical assuré en tout temps; infirmière sur les lieux; repas diététiques;

- chapelle, magasin de dépannage, service bancaire, salon de coiffure, esthéticienne, piscine et garage chauffé;

- cuisinière et réfrigérateur.

LE TOUT DANS LE CONFORT DE VOS PROPRES MEUBLES

BUREAU DE LOCATION :

332-3434

Ouvert de 9:00 à 21 hres, du lundi au vendredi de 11:00 à 17:00 hres, les samedi et dimanche



LES ACCESSOIRES QUI TÉMOIGNENT DE VOTRE BON GÔÛT

C'est notre spécialité... et votre exclusivité! Si vous recherchez du chic dans l'ornementation de votre maison. Pourquoi pas... des plaques de propriété

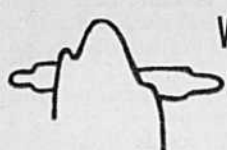
Rendez-nous visite vous y verrez notre étalage d'ACCESSOIRES MODERNES ET TRADITIONNELS pour mobiliers et portes intérieures

Série complète d'accessoires décoratifs en cuivre massif pour créer un décor sophistiqué.

IMPERIAL DECORATIVE HARDWARE

1325 ave. Greené, Montréal, 933-1164 (3 rues à l'ouest d'Atwater)

Heures d'affaires: Lundi au Vendredi 9h. A.M. à 6h. P.M. Samedi 9h. A.M. à 5h. P.M.



Vacances linguistiques dans les Laurentides ANGLAIS, FRANÇAIS

Clouds Hill — Colline aux Nuages
Garçons — 8 à 14 Filles — 8 à 17

du 30 juin au 24 août deux, quatre, six ou huit semaines.

Cours de langue, films, bibliothèque, activités sportives et culturelles. Pour tous renseignements s'adresser à:

Madame A.S. Keator,
510 avenue Grosvenor,
Montréal 217, P.Q.

Brochure sur demande

Membre accrédité de l'Association des Camps du Québec.

REUNION LE 21 FEVRIER 1973. DIAPOSITIVES

ENDROIT: SALON ST. LAURENT — 20 A 22 HEURES

HOTEL LE REINE ELIZABETH

BIENVENUE A TOUS!

loisirs et récréation

PAR DOLLARD MORIN

Services éducatifs pour les adultes, à la C.E.C.M.

Le Service de l'éducation des adultes a procédé à une réorganisation partielle en créant, récemment, le Centre d'information et de consultation (C.I.C.). Ce centre offre services professionnels à tout adulte qui demeure sur le territoire de la C.E.C.M., qui poursuit ou non des études, qui désire se perfectionner et qui s'interroge sur ses capacités ou sur le marché du travail.

Une équipe d'agents d'information et de conseillers d'orientation professionnelle a été retenue à cette fin et est à la disposition de tout adulte, soit individuellement ou en groupe, soit par téléphone ou entrevue, qui désire se prévaloir de ces services le matin, l'après-midi ou le soir. Des services additionnels sont également disponibles.

où aller danser?

CE SOIR:

A 8h30, en la salle de l'école **Evangelino**, 11845, boulevard de l'Acadie, danse organisée par Fernand Lanciault, au bénéfice de l'AEAM. Les billets, pour cette "Soirée des coeurs", seront en vente à l'entrée.

A 8 h, au **Club social Fillion**, 7882, rue St-Hubert, danse continue, avec deux orchestres.

A 9 h, au **Student Union Building**, 3480, McTavish, "Gay Valentine Dance".

A 8h, au 6510, boulevard Décarie, soirée de carnaval, organisée par le Club Helios (Snowdon). Orchestre.

A 8h, au 4850, rue de Lormier, dans le sous-sol de l'église **Saint-Pierre-Claver**, soirée de la St-Valentin organisée par l'Age d'or des Loisirs St-Pierre-Claver. Danse, animateur, prix de présence. Billets à la porte.

A 8h30, au 10007, rue Parthenais, angle Sauriol, danse de la St-Valentin organisée par les Loisirs Saints-Martyrs Canadiens. Orchestre "Les Challengers" dirigé par Gilles Lefebvre.

A 8h30, à l'école **Marie-Médiateur** de Pointe-Calumet, première danse annuelle au profit du Club d'âge d'or, de Pointe-Calumet. Orchestre, rafraichissements, prix de présence.

A 8h, au Centre de Loisirs **Saint-Anselme**, 2741, rue Rouen, danse pour adultes, dans le cadre du Festival des Loisirs Saint-Anselme.

DEMAIN:

A 8h, au **Club social Fillion**, 7582, rue St-Hubert, "Bal des neiges". Les costumes blancs sont recommandés.

Partie de cartes

Les Loisirs de St-Jude organisent, pour le mercredi 21 février, à 8 heures du soir, une partie de cartes, au sous-sol de l'église St-Jude, 10,120, avenue d'Auteuil, à Ahuntsic. Le prix du billet d'admission est de \$2 par personne. Les participants sont priés d'apporter leurs cartes. Un goûter sera servi. Prix de table et prix de présence. Pour renseignements, composez: 388-4135.

Le Café-rencontre

A tous les dimanches après-midi, de 1 h 30 à 4 h 30, pour les personnes qui veulent se distraire, forum-dialogue: "Femmes de tête ou têtes de femmes?", parties de cartes, etc. Pour plus de renseignements, composez: 725-7727.

Saint-Lazare

Même si on en a déjà parlé dans cette chronique, il convient de rappeler que c'est durant le week-end du 17 et 18 février que se tiendra la Can-Am des Neiges, sous les auspices de la Fédération des clubs de motoneige de Vaudreuil-Soulanges et l'ACAN.

Cette épreuve présentera les bourses les plus importantes de la saison au Québec, et les meilleurs coureurs du circuit nord-américain y sont attendus.

Aménagée dans un site qui se prête naturellement aux courses de motoneiges, la piste de Saint-Lazare est d'embellie la plus intéressante du Québec pour ce genre de compétition. Ses abords immédiats peuvent accueillir plus de 20,000 personnes en toute sécurité.

Ceux qui n'ont jamais assisté à une épreuve de ce genre devraient profiter de l'occasion et se rendre à Saint-Lazare les 17 et surtout 18 février. Ce devrait être la meilleure course de motoneige de la saison au Québec.

Carnaval de la Petite Bourgogne

Une innovation marquera, cette année, le temps du Carnaval à la Petite Bourgogne. Par les années passées, ces réjouissances se déroulaient dans la paroisse Ste-Cunégonde. Désormais, ces festivités sont organisées par l'Association du Carnaval de la Petite Bourgogne, formée par la fusion du comité des loisirs Ste-Cunégonde et celui de la paroisse St-Joseph.

Plus de dix duchesses convoient le titre de Miss Carnaval. Six des candidates sont de la paroisse Ste-Cunégonde et les quatre autres de St-Joseph.

Voici le programme des fêtes pour aujourd'hui et demain.

Le samedi 17 février, bal du couronnement, au gymnase de l'école St-Joseph, 520, rue St-Martin.

Le dimanche 18 février, le traditionnel défilé du Carnaval. Le comité d'organisation cherche, pour ce défilé, dix autos décapotables. Le départ se fera, à l'angle des rues Quesnel et Vinet, puis le cortège empruntera successivement les rues Quesnel, Georges-Vanier, Coursol, Canning, S-Antoine, St-Martin, St-Jacques, Georges-Vanier, Albert, Canning, Delisle, Vinet, Workman, Dominion, Notre-Dame, Des Seigneurs, avant d'atteindre la cour de l'école St-Joseph. Pour renseignements, composez, 872-2999 ou 932-3045.

Les cours de la deuxième session auront lieu le dimanche matin, de 9 h à midi, commençant le 18 février.

Pour ce qui est de la troisième session, elle se donnera le lundi soir, de 19h30 à 22h30.

Ces cours est de 30 heures échelonnées sur une durée de 10 semaines consécutives, pour se terminer par un examen, au cours de la fin de semaine du 5 mai.

Ces études sont nécessairement complétées par un stage intensif de 20 heures, lors d'une fin de semaine de plein air et camping, en juin.

Les frais d'inscription au cours sont de \$20.

Ces sessions sont organisées et brevetées par la Centrale des patros (Fédération des patros canadiens), en collaboration avec le Patro Le Prévoist, pour la région de Montréal.

Tous les renseignements sur le contenu des cours de chacune des sessions pourront être fournis aux intéressés en s'adressant au secrétariat du Patro.

Loisirs de Pointe-Aux-Trembles

Le Service de la récréation de la cité de la Pointe-aux-Trembles, en collaboration avec le centre L'habitat, de cette ville, offre à tous les gens seuls et dépressifs une façon de retrouver la gaieté, d'être heureux. Les rencontres ont lieu tous les jeudis soirs, à 7 heures.

Les activités pour adultes inscrites au programme de loisirs communautaires de cette municipalité: Les lundis, au Centre athlétique Roussin, de 9 à 11 h. p.m., ballon-volant pour hommes. Les mardis, à l'école René-Pelletier, de 7 h. 30 à 9 h. 30, conditionnement physique pour les dames. Les mercredis, à l'école Marguerite-Bourgeois, de 7 h. 30 à 9 h. 30, ballon-volant pour les dames. Les vendredis, au Centre Roussin, de 9 h. à 11 h., ballon-volant pour garçons et filles, de 18 à 25 ans. Le même soir, à l'école Notre-Dame, de 6 h. à 10 h. 30, tennis pour les 18 ans et plus.

Le club du comté de Dorchester présente incidemment un programme chargé d'ici la fin de la saison. Il y aura des courses d'endurance le dimanche 4 mars, une excursion "feu de joie" le samedi 10 mars, et une parade aux flambeaux le 17 mars. La saison se terminera par diverses activités sociales, partie de carte, bingo, dégustation de vins et fromages, partie de sucre au cours des week-ends suivants.

Grand bazar de la St-Valentin

Sous le thème de la St-Valentin, la paroisse St-Alphonse-d'Youville organise, aujourd'hui et demain, un grand bazar, au profit des oeuvres paroissiales. Aujourd'hui, les portes de la salle située au 560 est, du boulevard Crémazie, seront ouvertes de 2 heures p.m. à 10 heures du soir, et le dimanche, de 9h. 30 du matin à 8h. p.m. On est prié d'utiliser l'entrée de la ruelle St-Gérard.

Tir à l'arc

Toutes les personnes intéressées à participer à un tournoi de tir à l'arc, dans le cadre de la compétition Ronde Québec, sont priées de se présenter à l'école Frontenac, au 2312, rue Bercy, (à proximité du métro Frontenac), le lundi 19 février, à 19:30 heures. Pour renseignements, composez 526-8741.

A la fois une détente et un divertissement

Les personnes de tous les âges trouvent dans le mini-golf intérieur, "Putt-In", une détente et un divertissement, au Palais du commerce de Montréal, 1600, rue Berri. Ce mini-golf, accessible directement par le métro, est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à minuit. Pour renseignements, composez: 846-6271.

Marionnettes à Vaudreuil

Pour la première fois, les Marionnettes Mérimat invitent le grand public de la région métropolitaine à assister à la présentation de son spectacle "Le croque-nature", au Casse-croûte du Centre culturel, Cité des jeunes, à Vaudreuil, cet après-midi, à 2 heures.

où se récréer?

CE SOIR:

A 9h, à l'Accord, 2015, rue de la Montagne, suite 602, soirée de Carnaval. Artiste invitée, Jacqueline Lemay.

A 8h30, à l'auditorium de la Polyvalente St-Henri, au 4105 ouest, rue Saint-Jacques, le Théâtre sans façon présente "Huis clos" de Jean-Paul Sartre.

DEMAIN:

A 8h, en l'église St-Simon-Apôtre, angle Beauharnois et Reims, soirée chantante avec le Choeur 12012. Les anciens paroissiens sont particulièrement invités.

A 8h, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, angle St-Hubert et Villery, grand concert profane des "Changeurs de la gamme d'or".

Jubilé de l'école S. V.-Ferrier

Les anciens élèves de l'école Saint-Vincent-Ferrier sont à organiser, à l'occasion du 50e anniversaire de l'école, un grand souper dansant, sous la présidence d'honneur de Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM. La préparation de ce jubilé d'or a été confiée à un comité consultatif et à la direction de l'école.

Le banquet aura lieu le samedi 17 février, à 7 heures 30 p.m., à l'auditorium Saint-Vincent-Ferrier, au 8100 de la rue Drolet, et sera précédé d'une visite de l'institution, entre 6h 30 et 7h 15.

Tous les anciens de cette école montréalaise sont invités à venir revivre les joyeux instants de leur jeunesse. Les personnes intéressées doivent, pour obtenir plus de renseignements concernant ces fêtes fraternelles, communiquer avec le secrétariat de l'école, au 8135, rue Drolet, ou composer: 381-1715, 388-1483 ou 388-4368.

Animation culturelle

Le Service régional des loisirs de Montréal annonce que les organismes qui lui sont affiliés pourront se procurer dès le 22 février, des billets, à prix réduits, pour la pièce "La Maison de poupée" de Ibsen, qui sera présentée, le mercredi 2 mars, au théâtre du Gesu, 1200, rue Bleury, à 19:30 heures. Les réservations de billets seront acceptées le mardi 20 février, à compter de 14:30 heures. Il suffit de composer 844-8473.

— Le S.L.M. indique, d'autre part, que ses organismes affiliés ont à leur disposition des billets, à prix réduits, pour le prochain spectacle du Théâtre du Nouveau Monde, "Le Neveu de Rameau", une pièce de Diderot, qui sera présentée les 16, 18, 21 et 22 mars, au T.N.M., 84 ouest, rue Ste-Catherine. Les réservations de billets peuvent se faire à partir du 6 mars, en composant: 844-8473.

Cours de natation pour les jeunes

Pas moins de 2,300 jeunes filles et garçons apprennent l'art de la natation, grâce à un travail d'étroite collaboration entre le S.L.M. (Service régional des Loisirs de Montréal) et la section des piscines de la Ville de Montréal. Depuis plus de 15 ans, le S.L.M. offre ces cours de natation à ses organismes affiliés. Toutefois, c'est la première fois qu'un aussi grand nombre de jeunes bénéficient de ce service gratuit.

Ces 2,300 enfants représentent plus de 30 différents organismes paroissiaux de loisir. Les cours se donnent les samedis matin dans 18 piscines municipales.

A la suite d'une session de 10 cours, les jeunes peuvent obtenir des diplômes de calibre: préjuvénile, juvénile et junior, reconnus officiellement par la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Des films russes

Le Comité de la cinémathèque de la Société culturelle Québec-URSS présentera, la semaine prochaine deux intéressants films soviétiques. Lundi et mardi, on projettera "Nouvelle d'une mère russe", l'histoire émouvante d'une mère qui raconte la mort de ses neuf fils tués à la guerre. Puis, "Sur la carte de l'URSS", des dessins animés d'un ours illustrant des données sur la carte de l'URSS. Il s'agit d'un exposé éducatif.

TARZAN



LE PAPA DE LILI



KELLY



FERDINAND



PHILOMÈNE



LES NAUFRAGÉS



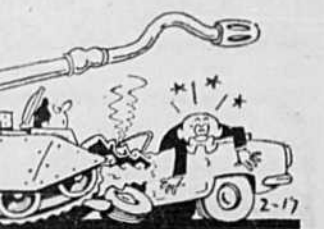
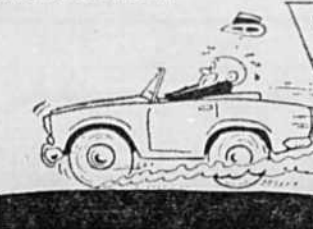
PEANUTS



BOZO



MON ONCLE



GALEXO



LES ÉCHECS

PAR BERNARD QUIMET
(collaboration spéciale)

La populaire série des mini-tournois attire des gens de toutes catégories. Sur la photo, un aveugle (à gauche) vient d'annoncer verbalement son coup à son adversaire, en l'occurrence une demoiselle. Celle-ci exécute sans sourcilier le mouvement sur son propre échiquier. Les aveugles jouent aux échecs, en utilisant des pièces spéciales sur un petit échiquier qu'ils tiennent devant eux.

Festival d'échecs

Le club Unity, sis au 1090 Greene, organise un festival d'échecs le 25 février prochain. Le programme des activités comprend des séances de simultanées données par le maître international Lazlo Witt, et des périodes de renseignements sur la structure des échecs à Montréal, sur le match de championnat du monde de Reykjavik, etc. Ce sera un feu roulant à partir de 14 heures, jusqu'à 22 heures, et toute personne intéressée à connaître le détail des activités n'a qu'à téléphoner à 932-5216; on lui enverra immédiatement le programme imprimé du festival. Cet événement, commandité par les grands journaux de Montréal (Presse, Gazette, Star) et le magazine Québécois, se reproduira à tous les ans.



Tournoi de la défense des deux cavaliers

Le cercle YMCA centre ville (1441 Drummond), poursuit sa série de tournois à début imposé, dimanche le 11 février. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à 15 heures (moins de 21 ans \$1.50, les autres \$2; pour les membres du cercle, sous-traité 50¢) et après cela le système suisse de 5 rondes sera mis en marche. Chaque partie doit commencer par les coups 1. e4, e5; 2. Cf3, Cc6; 3. Fc4, Cf6; 4. Cg5. Les Noirs sont les premiers à avoir le choix. Cadence de jeu: 45 minutes pour mater, faute de quoi la partie est perdue automatiquement. Tous les droits d'entrée sont redistribués en prix. Pour plus de renseignements, téléphoner à H. Brodie, 486-3989.

Tournoi du carnaval

Le 9e tournoi du Carnaval de Québec aura lieu cette année à l'Université Laval, les 2, 3, 4 mars prochains. L'Université Laval garantit une bourse totale jusqu'à concurrence

de \$1,200. Le tournoi est placé sous le patronage de la Fédération des joueurs d'échecs du Québec, et est organisé en collaboration par le club d'échecs de Laval, la Ligue d'échecs de Québec et le journal La Presse.

La première ronde commence le vendredi soir, à 20 heures. Les participants sont divisés en deux sections: la section A (experts) pour les joueurs dont la cote nationale est de 1500 ou plus, et la section B (novices) pour tous les autres, y compris ceux qui n'ont pas de cote nationale. A noter que les joueurs éligibles pour la section B peuvent, s'ils le désirent, jouer dans la section A.

Les droits d'entrée sont comme suit:

Section A

Cote nationale 2000 et plus \$14 (\$12 si payé avant le 1er mars)
Cote nationale 1800-1999 \$12 (\$10 si payé avant le 1er mars)
Cote nationale 1650-1799 \$10 (\$8 si payé avant le 1er mars)
Cote nationale — 1649 et
joueurs sans cote \$8 (\$6 si payé avant le 1er mars)

Section B — Droit d'entrée, \$5 (\$3 si payé avant le 1er mars). Date limite d'inscription par la poste: minuit le 25 février. Envoyer chèque ou mandat-poste à:
9e Tournoi d'échecs du Carnaval de Québec,
a/s Service des Loisirs socio-culturels,
Pavillon Lemieux, porte 1532,
Université Laval, Québec 10.

Aucune carte de membre n'est requise, car le tournoi ne sera pas coté au Canada. Cependant la Fédération des joueurs d'échecs du Québec annonce que le tournoi compte pour la cote provinciale.

Des facilités de logement sont offertes aux joueurs qui apportent leur sac de couchage. Casse-croûte sur les lieux du tournoi, facilités de stationnement à proximité.

Correction au problème no 41

Plusieurs lecteurs m'ont demandé des explications sur la solution proposée la semaine dernière au problème no 41: 1. Cf5. La solution est bonne, mais la donnée du problème était malheureusement fautive: le pion sur la case a5 était noir alors qu'il aurait dû être blanc! Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour cette inexactitude.

Championnat rapide de Montréal

Le championnat rapide de Montréal a été remporté par N. Engaliev dimanche dernier au cercle East-End. Il a terminé avec 5-0 devant L. Williams et K. Spragett (3-2). Dans la section B, D. Switkes a fini premier avec 5-0 devant R. Bray (3½-1½).
Baku 1973 (championnat d'URSS).

Blancs: Savon. Noirs: Gufeld.
Défense sicilienne.

1. e4, c5; 2. Cf3, d6; 3. d4, cd; 4. C x d4, Cf6; 5. Cc3, g6; 6. Fe3, Fg7; 7. Fe2, Cc6; 8. Cb3, 0-0; 9. f4, Fe6; 10. g4, Tc8; 11. f5, F x b3; 12. ab, e6; 13. g5, C x e4; 14. C x e4, ef; 15. Cc3, Te8; 16. Ff2, D x g5; 17. Rf1, d5; 18. C x d5, f4; 19. c4, Ce5; 20. Tg1, Dh8; 21. h4, Tc6; 22. T x a7, Tce6; 23. T x b7, Cc6; 24. Fg4, Te4; 25. Ff3, Td4; 26. T x d4, C x d4; 27. Te7, Tb8; 28. Te4, C x b3; 29. Ce7 échec, Rh8; 30. Cc6, Ta8; 31. D x b3, D x h4; 32. Re2, h5; 33. Ce5, Rh7; 34. C x f7, Tb8; 35. D x b8, les Noirs abandonnent.

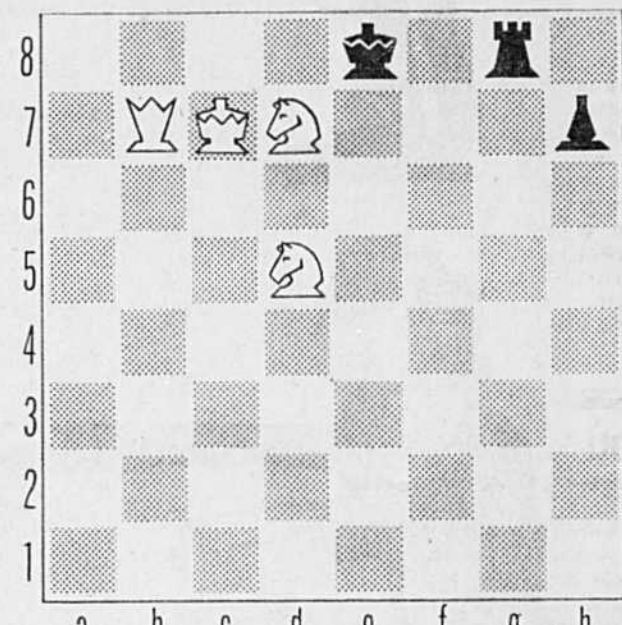
Solution du problème no 42

La clef des Blancs est 1. De2.

Problème no. 43

G. DOBBS

Tournoi miniature Cheney 1937.
NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et font mat en trois mouvements.

LES TIMBRES ET LEUR HISTOIRE

PAR DENIS MASSE

Trois timbres illustreront les cent ans de notre célèbre "Police montée"

La première expédition des policiers à cheval à travers l'ouest du Canada, en 1874; le spectrographe, dispositif d'identification dont se sert la Gendarmerie royale dans ses enquêtes, et, enfin, le fameux carrousel musical de la "Police montée", tels sont les trois aspects qui ont permis aux Postes canadiennes de retracer sur autant de timbres l'activité centenaire de

notre gendarmerie nationale.

Tous les philatélistes connaissent le pieux timbre rouge de 1935 où apparaît, figé comme une statue (équestre), le gardien de l'ordre dans les Prairies. Le nouveau timbre de 15 cents, qui nous propose également un policier à cheval, mais dans un style mouvant, traduit bien l'évolution des techniques

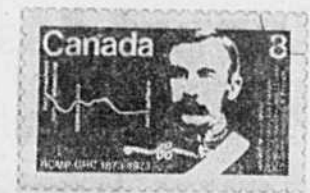


Evolution également dans le

domaine de la production philatélique, où le ministère des Postes, désormais préoccupé d'accroître ses revenus, multiplie les séries. Celle-ci comprendra trois figurines de 8, 10 et 15 cents respectivement. Et encore, 15 jours seulement après l'émission d'une série de deux timbres se tenant sur les Algonquins. Il apparaît un portrait sur

le timbre de 8 cents. C'est celui du premier commissaire, G. A. French. Celui-ci dirigea le premier contingent de 300 recrues qui se rendirent dans l'Ouest en 1874 pour y rétablir l'ordre et tuer l'anarchie qui se manifestait chez les Indiens.

Ce premier corps de police s'appelait la "Police à cheval du Nord-Ouest". En 1904, la



Police montée changeait son nom en celui de Gendarmerie royale à cheval du Canada et, finalement, en 1949, elle recevait son nom actuel de Gendarmerie royale du Canada.

Les dessins des trois timbres qui marqueront le centenaire de fondation de cette police célèbre, sont l'oeuvre de la maison Dallaire Morin DeVito Inc. Les timbres ont

été imprimés chez Ashton-Potter Limited, de Toronto. Le tirage: 24 millions d'exemplaires du timbre de 8 cents et 12 millions d'exemplaires de chacun des deux autres.

Les trois timbres ont été imprimés au moyen de la lithographie; le premier en trois couleurs, celui de 10 cents en cinq couleurs et celui de 15 cents en quatre couleurs.

Des inscriptions marginales, y compris le nom du dessinateur, figureront aux quatre coins de chaque feuille de 50 timbres en vente au Service de philatélie. Les timbres de cette émission seront tous marqués "Ottawa-Général". On ne pourra donc

pas obtenir de timbres non marqués.

A retenir, la date d'émission: le vendredi 9 mars.

A l'effigie de Johnson

Le service postal américain a décidé d'émettre un timbre commémoratif à la mémoire de l'ex-président Lyndon B. Johnson, décédé le 22 janvier dernier. Le timbre paraîtra le 27 août, date anniversaire de naissance de l'ancien président. M. Johnson aurait eu 65 ans cette année.

Une faute d'orthographe

Un philatéliste qui a le souci de la précision, M. Michel Banville, attire l'attention du ministère des Postes, dans une lettre adressée à M.

Keith Spicer, d'Ottawa, sur une faute flagrante d'orthographe apparaissant sur le récent timbre en mémoire de Monseigneur François de Montmorency Laval.

Le service postal, soucieux d'écrire un français impeccable, a pourtant omis la cédille sous la lettre "c" de François. L'usage veut, signale M. Banville, que la cédille soit mise même sous une lettre majuscule.

Notre correspondant s'inspire des timbres de la République française qui portent tous la cédille même en lettres majuscules dans le mot "française". M. Banville conclut que le timbre à Monseigneur de Laval comporte une faute de français.

LE BRIDGE

PAR EMILE QUINTAL
(collaboration spéciale)

Même chez les experts on ne saurait croire à quel point l'attitude des adversaires au moment des enchères peut influencer le déclarant dans sa stratégie offensive. Evidemment, pour qui a, comme vous, l'opportunité de voir les quatre mains étalées il est facile de constater que le déclarant peut facilement réussir son contrat en ne concédant qu'une levée à carreau et une autre à trèfle au côté adverse. Mais si vous tenez compte de la façon dont se dérouleront les enchères, vous vous rendez compte que Sud n'avait pas la tâche aussi facile que cela.

Donneur: Sud
Les deux côtés vulnérables.

NORD
▲ 10 8
♥ DV 10 9 5
♦ 5 3
♣ 9 7 6 2

OUEST
▲ D
♥ 7 3
♦ AD 10 8 7 4 2
♣ AD 8

EST
▲ V 9 7 4
♥ R
♦ R 9 6
♣ RV 10 5 3

SUD
▲ AR 6 5 3 2
♥ A 8 6 4 2
♦ V
♣ 4

Les enchères:

Sud Ovest Nord Est
1 ♥ 2 ♦ passe 3 ♦
3 ♥ 4 ♦ 4 ♥ contre
passe 5 ♦ 5 ♥ passe
passe

Entame: l'as de carreau.

Les enchères se dérouleront de façon tout à fait orthodoxe jusqu'à la deuxième ronde alors qu'Est, après une assez longue hésitation, opta pour un contre de pénalité. Ovest, peut-être influencé par

ce geste apparemment posé à contrecoeur, préféra atteindre la manche à carreau. Ne voyant aucun espoir de mettre un tel contrat en échec, Sud risqua le tout pour le tout et atteignit cinq coeurs, bien convaincu qu'un échec d'une ou deux levées procurerait moins de points à ses opposants que le succès de leur manche alors qu'eux aussi étaient vulnérables.

Ovest encaissa son as de carreau et continua de la couleur avec son huit et le déclarant coupa le roi de son flanc droit, puis joua son as de pique sur lequel tomba la dame d'Ovest et Sud se demanda si ce dernier n'avait pas également le valet de la même couleur. A ce point le déclarant était bien convaincu qu'Est devait avoir le roi d'atout "protégé" pour justifier son contre de la manche à coeur. Il croyait donc que pour réussir son contrat il lui fallait trouver un moyen de passer à la main du mort pour lui faire ensuite jouer sa dame de coeur et capturer ainsi le roi d'Est. Dans ce but il continua du roi de pique, mais ses calculs se révélèrent faux, car Ovest coupa de son trois de coeur et Sud dut par la suite se résigner à perdre une autre levée à l'as de trèfle de son flanc gauche et subir un échec d'une levée.

Ironie du sort, si Ovest avait laissé tenir le contre de la manche à coeur fait par son partenaire, le déclarant aurait fort probablement, comme mesure de sécurité, joué son as d'atout dès la troisième levée et il aurait ainsi pu aligner onze levées.

Au Cercle Château

D'ici une semaine se tiendront au Cercle de bridge Château, 7370, chemin de la Côte-Saint-Luc (tél.: 482-6786), les séances suivantes de bridge-duplicate pour paires libres: ce soir à 20 heures, demain à 14 heures, lundi à 20 heures, mardi à 13 h, 15, mercredi à 20 heures, vendredi à 13 h, 15 et à 20 heures.

Résultats des récents tournois: 7 février: Iers, Nord-Sud, M. G. et Mme Hélène Ker; Est-Ouest, Mme P. Shtull et M. K. Brzezinski. 9 février: Iers, MM. G. Weiner et N. Molson; 2es, Mme P. Lupovich et M. P. Godin. 10 février: Iers, Nord-Sud, M. et Mme E. Freidman; Est-Ouest, Mmes J. Farkas et M.

Burger. 11 février: Iers, Nord-Sud, Mme F. A. Macdonald et M. L. Arnold; Est-Ouest, M. et Mme J. Cooper, ex aequo avec Mme D. King et M. G. Ellicott. 12 février: Iers, Nord-Sud, Mme S. Topnicki et M. R. Bakker; Est-Ouest, Mlle J. Lorient et M. M. Goldblatt. 13 février: Iers, Nord-Sud, Mme P. Shtull et M. N. Molson; Est-Ouest, Mmes J. Lupovich et M. Kugler.

Au Cercle Laurier

Au Cercle de bridge Laurier, 5055, rue de Lanaudière (tél. 521-7044), il y aura au cours de la semaine les rencontres de bridge-duplicate que voici: ce soir à 20 heures (paires libres), demain à 14 heures (mouvement individuel), mardi et vendredi à 20 heures (paires libres).

Gagnants des récentes séances: 7 février: Iers, M. L. Pilon; 2e, Mme R. Longtin. 9 février: Iers, Mlle F. Asselin et M. F. Gauthier; 2es, MM. P. Charette et P. Lam. 13 février: Iers, MM. L. Pilon et A. Rousselle, ex aequo avec MM. E. Hamel et F. Galarneau; 3es, MM. R. Charbonneau et D. Rousselle.

Au Cercle Le Manoir

Il y a au Cercle de bridge Le Manoir, une séance de bridge-duplicate pour paires libres tous les lundis, à 20 heures, au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce. Les vainqueurs du tournoi de lundi dernier: Nord-Sud, Iers, Mmes R. Corneille et L. Vachon; 2es, Mmes Pouliot et Rémillard; Est-Ouest, Iers, Mme M. Tiffou et M. M. Desroches; 2es, Mme G. Camus et Mlle C. Lalonde.

Au Linton Bridge Club

Tous les mardis et vendredis à 20 heures il y a un tournoi de bridge-duplicate pour paires libres au Linton Bridge Club, 1505 ouest, rue Sherbrooke (tél. 935-8730).

Gagnants des récentes rencontres: 6 février: Iers, MM. T. X. Reiner et M. Chandler; 2es, MM. B. Horne et H. Lewin. 9 février: Iers, MM. E. Kallos et F. Turcsik; 2es, MM. C.-A. Duchesne et M. Rosenbloom.

Le bridge aux Loisirs du Bon Pasteur

Le Cercle de bridge des Loisirs du Bon Pasteur tient

tous les mercredis, à 20 heures, une séance de bridge-duplicate pour paires libres, à 395, boulevard des Prairies, à Laval (Laval-des-Rapides). Le 24 janvier, les vainqueurs ont été: Nord-Sud, Iers, M. et Mme Jean Villeneuve; 2es, Mme C. Sainte-Marie et M. A. Tardif; Est-Ouest, Iers, M. et Mme R. Doucet; 2es, Mmes P. Dansereau et M. Lacroix.

A La Visitation

Tous les mardis à 20 heures, le Cercle de bridge des

Loisirs de la Visitation tient une rencontre de bridge-duplicate pour paires libres, au sous-sol de la Caisse Populaire, angle du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau.

Résultat du tournoi de mardi dernier: Nord-Sud, Iers, le Dr Saint-Jean Desrosiers et M. Jacques Desrosiers; 2es, MM. J.-M. Hay et M. Boileau; Est-Ouest, Iers, MM. E. Julien et M. Bourbeau; 2es, MM. Jean Desautels et S. Boucher.

ÊTES-VOUS OBSERVATEUR?

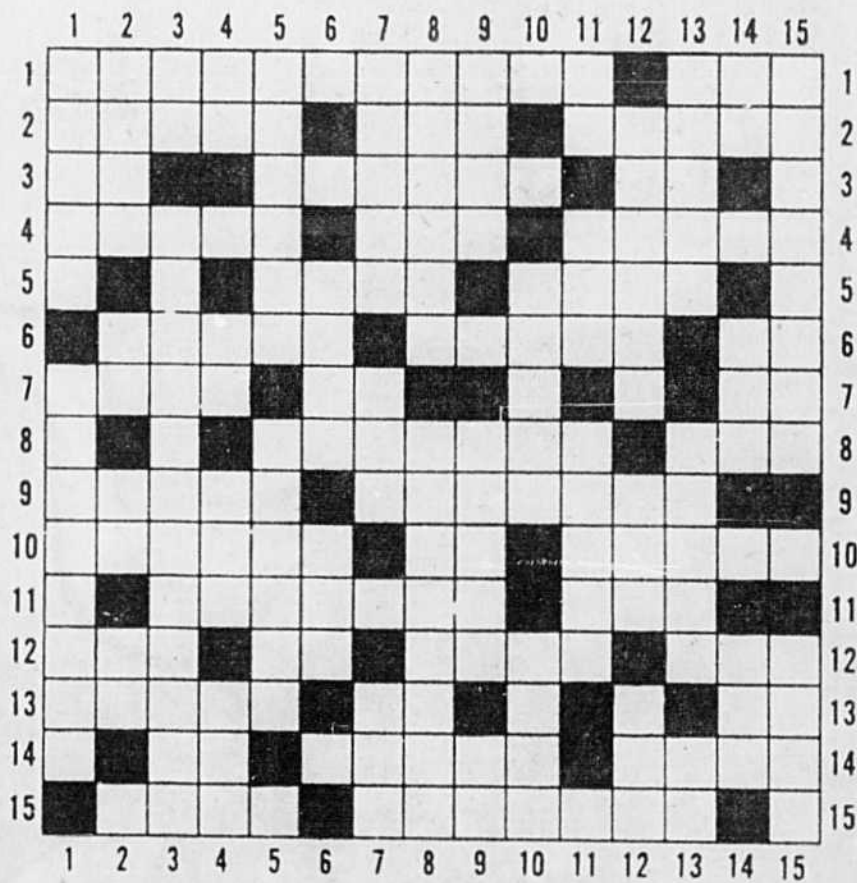


Ces deux dessins de LAPLACE sont en apparence identiques. En réalité il y a entre eux huit petites différences. AMUSEZ-VOUS à les DÉCOUVRIR...

Voit SOLUTION à la fin de notre section des Annonces classées

LES MOTS CROISÉS DE POLICHINELLE

PROBLÈME NO 6



HORIZONTALEMENT:

1) Edifice discret et sans prétention — Au bout de la tige. 2) Représente les biens — Prière — Assourdit les pas. 3) Personnel — A droit aux honneurs de la table — Article. 4) C'est en quelque sorte un rougeur — Dure trois mois — Hausse. 5) Est vite rédigée — Voisin. 6) Occupe un certain pavillon — Battue — Les deux premières. 7) Petites terres — Personnel — Grecque. 8) Ne sont pas toutes comestibles — S'affine sur la pierre. 9) S'éteindre — Produit de la terre. 10) Les gazelles le sont — Participe gai — Buts des lièvres. 11) Pronom — Le temps du voyage. 12) Fatigue — Appris — En Europe — Dans la mer. 13) La première — Deux

VERTICALEMENT

1) Vénérée entre toute — Ausud. 2) Adverbe — Conjonction — Tête d'agent — Condition. 3) Voyelles — Très ouverte. 4) Note — La même renversée — N'est donc pas resté sans voix — En abondance au Québec. 5) Est — Ecrit en tournant. 6) Dangereux de l'exposer lors d'une éclipse — Un peu stupide. 7) Ne raste pas longtemps à l'affiche — Entouré de terre — Se vide en été. 8) Passer à côté — Orner la feuille. 9) Surplombe le corps — Choisir — Lettres de Naples. 10) Satisfait l'édenté — Sur la Côte d'Azur. 11) Agent de

liaison — Cycle — Philosop-

phes. 12) Petites artères — Se repose le jour — Enlève. 13) Leur nudité les rend piquantes — Surcharge l'estomac — Infini. 14) Grecque — Confident — Direction. 15) C'est Constantinople — Aime le chevreuil.

Solution au prochain numéro

PROVERBES STONES
AUBRE NOUVEAU
LITAT ARTICULAIRE
INNES II DE UN
SEGREGATION OTTE
S E L A M O N E O F A C H E
A G R E A N T S A R T I O S
DUALITES CALOR
EPI UN DNEI CHE
P E C A R I A N I C O T
A Y B A N E G H N E I
N A R O D A I A R E
C R E D I T E R A N E E N
R E A L I S A T I O N
E K S M O T E I S P A N I

Solution du problème no 5

Tous les mots employés dans cette grille figurent soit dans le Petit Robert, soit dans le Petit Larousse illustré. La solution de ce problème sera donnée dans LA PRESSE de samedi prochain.

INTERESSANTS

TIMBRES DE L'ERE SPATIALE

L'ère spatiale — un thème passionnant qui plaira aux philatélistes. Vous ne payez que 24 et obtenez ces 38 timbres ainsi que d'autres offerts à part d'adhérer. (Vous choisissez ceux qui vous plaisent et nous retourner les autres). PROCEDEZ-VOUS CES BEAUX TIMBRES

AUJOURD'HUI en nous faisant parvenir des timbres, nous vous offrons un **SECURIDEX 246** valeur de 24 et demie de la loi FA 38.

BROADWAY APPROVALS, LTD.
50 Denmark Hill, London, S.E. 5, England

Tous les paiements immédiatement vos 38 timbres de l'ère spatiale pour 24 seulement ci-inclus 24 en timbres neufs canadiens.

Nom _____
Adresse _____
Loi FA 38

Enfin! Voici ce que vous attendiez!
C'est excitant! C'est fascinant!
C'est un autre tour de passe-passe Eaton
Mais attention... et attention!
C'est pour **UN JOUR SEULEMENT**

LUNDI 19 FÉVRIER

Profitez de ces aubaines insolites chez
Eaton Centre-ville, Anjou, Pointe-Claire
et au magasin Soldes Eaton du
centre commercial Maisonneuve
(2983 est, rue Sherbrooke).

Voyez! Pour vous et votre famille, des
rabais magiques et achats spéciaux de

15% à 30%

sur la plupart des articles

Vous avez deviné, il s'agit d'un jour où
les spéciaux bondissent de partout à
tous les magasins Eaton.

la

VENTE SURPRISE EATON

Quantité limitée.
Achats en
personne
seulement.
Hâtez-vous, le
meilleur choix
vous attend!

EATON